

REGION DES SAVANES

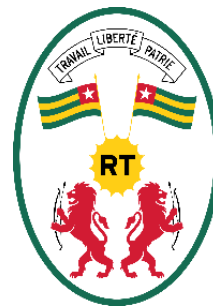
PREFECTURE DE L'OTI

COMMUNE DE L'OTI 1



D'ici 2035, Oti 1 est une commune bien gouvernée, paisible, prospère avec des citoyens résilients dans un cadre de vie décent et durable

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE L'OTI 1 2026-2030



PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE L'OTI 1 2026-2030

avec l'appui technique et financier de la coopération allemande à travers la GIZ



Mis en œuvre par



Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	7
LISTE DES GRAPHIQUES	9
LISTE DES TABLEAUX	10
LISTE DES PHOTOS.....	12
LISTE DES CARTES	13
MOT DU MAIRE.....	14
FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA COMMUNE.....	15
RESUME	16
INTRODUCTION.....	17
PARTIE A : METHODOLOGIE & SYNTHÈSE DU RAPPORT DIAGNOSTIC	18
1. MÉTHODOLOGIE	18
1.1. Phases du processus.....	18
1.1.1. Phase de préparation.....	18
1.1.2. Phase de diagnostic.....	19
1.1.3. Phase de définition de la vision et des orientations stratégiques	21
1.1.4. Phase de programmation et de rédaction du plan	21
1.1.5. Phase de validation du PDC	22
1.2. Difficultés rencontrées	22
2. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA COMMUNE	23
2.1. Le cadre physique.....	23
2.1.1. Situation géographique.....	23
2.1.2. Milieu physique	24
2.1.3. Relief	24
2.1.4. Géologie	25
2.1.5. Pédologie.....	26
2.1.6. Hydrographie	27
2.1.7. Climat	27
2.1.8. Végétation et faune.....	28
2.2. Contexte humain.....	29

2.2.1. Historique de l'occupation du territoire.....	29
2.2.2. Religion et organisation socio culturelle.....	29
2.2.3. Données démographiques.....	30
2.2.4. Migrations	32
3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISATION ET HABITAT	34
3.1. Interaction interne et externe	34
3.1.1. Interaction entre l'urbain, le périurbain et le rural :.....	34
3.1.2. Influence politique et administrative de la commune	34
3.1.3. Mobilité Spatiale et réseau routier	34
3.1.4. Occupation du sol	35
3.1.5. Foncier.....	36
3.1.6. Caractéristiques des habitations.....	38
3.1.7. Espace vert.....	39
3.2. FFOM de l'aménagement du territoire et de la problématique foncière : ..	39
4. DYNAMIQUE DE L'ÉCONOMIE LOCALE	40
4.1. Caractéristiques générales	40
4.2. L'agriculture	41
4.2.1. Production agricole et organisation des producteurs	42
4.2.2. Destination des produits agricoles et moyens de conservation	44
4.3. Elevage.....	45
4.4. Pêche.....	45
4.5. Artisanat.....	46
4.6. Commerce et infrastructures marchandes	48
4.7. Industrie, mine et carrière	49
4.8. Tourisme et hôtellerie	49
4.8.1. Sites et potentialités touristiques	49
4.8.2. Hôtellerie	50
4.9. Banques et systèmes financiers décentralisés	51
4.10. Emploi des jeunes.....	51
4.11. Energie, télécommunication et transport.....	51
4.11.1. Energie électrique	51
4.11.2. Autres sources d'énergie	52
4.11.3. Télécommunication et économie numérique	52

4.11.4.	Infrastructures et moyens de transports.....	52
4.12.	Analyse FFOM synthèse de la gouvernance économique	53
5.	GOVERNANCE ADMINISTRATIVE FINANCIERE ET SECURITAIRE DE LA COMMUNE	54
5.1.	Ressources humaines et organisation du travail à la mairie	55
5.1.1.	Analyse du fonctionnement du conseil municipal (CM) et de ses ressources humaines.....	55
5.1.2.	Composition et qualifications des ressources humaines de la mairie	55
5.1.3.	Organisation, outils de gestion des RH et climat social au travail.....	55
5.2.	Ressources matérielles.....	56
5.3.	Participation citoyenne et partenariat.....	56
5.4.	Diagnostic des finances locales	56
5.4.1.	Analyse du budget et des ressources.....	56
5.4.2.	Analyse des dépenses communales	58
5.4.3.	Epargne brute et Solde budgétaire	61
5.4.4.	Appréciation globale de la situation financière et problématique	64
5.5.	Sécurité et cohésion sociale	64
5.6.	Analyse FFOM de la gouvernance administrative, financière et sécuritaire 65	
6.	SECTEURS SOCIAUX.....	66
6.1.	Santé	66
6.1.1.	Gouvernance du système sanitaire local	66
6.1.2.	Couverture du système sanitaire de la commune de l'Oti 1	66
6.1.3.	Santé sexuelle et reproductive.....	69
6.1.4.	Profil épidémiologique	69
6.2.	Education	70
6.2.1.	Généralités sur le système éducatif communal	70
6.2.2.	Couverture du système éducatif de la commune de l'Oti 1	71
6.2.3.	Education non formelle et alphabétisation	76
6.3.	Eau et assainissement.....	77
6.3.1.	Mécanismes d'adduction d'eau dans la commune	77
6.3.2.	Caractéristiques de la consommation d'eau dans la commune	79
6.4.	Sport et loisirs	80

6.5.	Action sociale, équité genre et inclusion	80
6.6.	Analyse FFOM du secteur social	80
7.	ENVIRONNEMENT	81
7.1.	Assainissement.....	82
7.1.1.	Organisation de l'assainissement dans la commune	82
7.1.2.	Situation actuelle de l'assainissement dans la commune	82
7.2.	Changements climatiques et vulnérabilités	85
7.2.1.	Contexte et manifestations locales du changement climatique	85
7.2.2.	. Analyse des paramètres climatiques	85
7.2.3.	Vulnérabilité de la commune aux changements climatiques.	87
7.2.4.	Vulnérabilités à agriculture, élevage, pêche et pratiques foncières	88
7.2.5.	Analyse genre et vulnérabilités sociales face au changement climatique.....	89
7.2.6.	Sensibilité de la commune aux changements climatiques	91
7.2.7.	Vulnérabilité des populations locales face aux risques climatiques	92
7.2.8.	Stratégie d'adaptation et d'atténuation face aux risques climatiques.....	96
7.3.	Ressources forestières et exploitations	96
7.3.1.	Régression des espaces naturels.....	96
7.3.2.	Utilisation des ressources forestières	97
7.4.	Analyse FFOM et problématique liées à l'environnement.....	98
8.	PROBLEMATIQUE ET PRIORITES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE	100
PARTIE B : VISION, ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET PROGRAMMATION		104
1.	VISION COMMUNALE	104
2.	ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PDC.....	105
3.	COHERENCE DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PDC AVEC LES ORIENTATIONS INTERNATIONALES ET NATIONALES.....	105
4.	CADRE LOGIQUE DU PDC.....	107
5.	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PLURIANNUEL	108
PARTIE C : MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION DU PDC		117
1.	DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION	117
1.1.	Conseil municipal.....	117

1.2.	Comité de mise en œuvre.....	117
1.3.	Cellule technique de suivi et évaluation	118
1.4.	Points focaux du PDC.....	118
2.	QUELQUES PRINCIPES ET OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DU PDC	119
3.	ANALYSE DES RISQUES LIES A LA MISE EN ŒUVRE.....	119
	CONCLUSION	121
	ANNEXES	122
	Annexes 1 : Délibération portant élaboration de plan de développement communal	
	122	
	Annexe 2 : Arrêté portant création, composition et fonctionnement du comité de pilotage.....	122
	ANNEXE 3 : Sites culturels, historiques et archéologiques préfectures de l'Oti et de l'Oti-sud	126

SIGLES ET ABREVIATIONS

Sigle abréviation	/	Signification
AGR	:	Activité génératrice de revenu
AJPE	:	Action des jeunes pour la protection de l'environnement
ANASAP	:	Agence nationale d'assainissement et de salubrité publique
ANPC	:	Agence nationale de la protection civile
ANSAT	:	Agence nationale de sécurité alimentaire du Togo
BAD	:	Banque africaine de développement
BID	:	Banque islamique de développement
BM	:	Banque mondiale
BT	:	Basse tension
BTP	:	Bâtiments et travaux publics
CARE	:	Comptabilité adaptée au renouvellement de l'environnement
CCNUCC	:	Convention cadre des nations unies sur les changements climatiques
CEAA	:	Centre d'enseignement artistique et artisanal
CEET	:	Compagnie énergie électrique du Togo
CEPD	:	Certificat d'études du premier degré
CEG	:	Collège d'enseignement général
CFTP	:	Centre de formation technique et professionnelle
CHP	:	Centre hospitalier préfectoral
CJ	:	Culture et jachère
CM	:	Conseil municipal
COOPEC-SIFA	:	Coopérative d'épargne et de crédit pour le soutien aux initiatives des femmes pour l'autopromotion
COGES	:	Comité de gestion des établissements de santé
CP	:	Comité de pilotage
CRA	:	Centres de ressources pour l'artisanat
CRM	:	Chambre régionale des métiers
DAL	:	Défécation à l'air libre
DPAHVDR	:	Direction préfectorale de l'agriculture, de l'hydraulique villageoise et du développement rural
DPAEP	:	Direction préfectorale de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
DPS	:	Direction préfectorale de la santé
DRS	:	Direction régionale de la santé
EPP	:	École primaire publique
ESOP	:	Entreprise de services et d'organisations de producteurs
FACT	:	Fonds d'appui aux collectivités territoriales
FdR	:	Feuille de route gouvernementale
FFOM	:	Forces, faiblesses, opportunités et menaces
FNFI	:	Fonds national de la finance inclusive
FNAFPP	:	Fonds national d'apprentissage de formation et de perfectionnement professionnels
FUCEC	:	Faîtière des unions coopératives d'épargne et de crédit du Togo

GES	:	Gaz à effet de serre
GIZ	:	Gesellschaft für internationale zusammenarbeit
GRAIL/NT	:	Groupe de recherche et d'appui aux initiatives locales Nord Togo
ICAT	:	Institut de conseil et d'appui technique
JACDD	:	Jeunesse en actions conjuguées pour le développement durable
JEP	:	Jardin d'enfants public
KWh	:	Kilowatt-heure
MADT	:	Ministère de l'aménagement et du développement des territoires
MATDCC	:	Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la chefferie coutumière
MATGLAC	:	Ministère de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières
MDDL	:	Ministère délégué chargé du développement local
MFSR	:	Mosaïque forêt riveraine / savane inondable / rizière
MT	:	Moyenne tension
ODD	:	Objectifs de développement durable
OMS	:	Organisation mondiale de la santé
ONG	:	Organisation non gouvernementale
PDC	:	Plan de développement communal
PERECUT	:	Programme d'extension des réseaux électriques dans les centres urbains du Togo
PL	:	Plantation
PNUD	:	Programme des nations unies pour le développement
PAIPJA	:	Projet d'appui à l'insertion professionnelle des jeunes artisans
PRIMA	:	Programme régionale d'intégration des marchés agricoles
ProDeG IV	:	Programme Décentralisation et Gouvernance Phase 4
PROMIFA	:	Projet d'appui au mécanisme incitatif de financement agricole
REFED	:	Réseau des Femmes pour le Développement
RGPH	:	Recensement général de la population et de l'habitat
RH	:	Ressource humaine
RMAT	:	Rayon moyen d'action théorique
RN	:	Route nationale
RRC	:	Réduction des risques et catastrophes
SAA	:	Savane arborée / arbustive
SCOOPS	:	Société coopérative simplifiée
SWOT	:	Strengths, weaknesses, opportunities and threats
TdE	:	Togolaise des eaux
U-CMECS	:	Union des caisses mutuelles d'épargne et crédit des savanes
UMECTO	:	Union des mutuelles d'épargne et crédit du Togo
UTB	:	Union togolaise de banque
ZAAP	:	Zone d'aménagement agricole planifiée
ZAPB	:	Zone d'aménagement pour la production bovine

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Courbe ombrothermique de la station de Mango (1991-2021).....	28
Graphique 2 : Pyramide des âges de la commune.....	32
Graphique 3 : Mode d'accès à la terre dans la commune de l'Oti 1.....	37
Graphique 4 : Documents Justificatifs de droit de propriété dans la commune.....	37
Graphique 5 : Parts des différentes occupations professionnelles des répondants lors de l'enquête.....	41
Graphique 6 : Répartition des contribuables recensés.....	41
Graphique 7 : Evolution des dotations du FACT de 2020 à 2024.....	58
Graphique 8 : Prévision et réalisation des dépenses de fonctionnement.....	59
Graphique 9 : Evolution comparée des charges de personnel et des dépenses totales entre 2020 et 2024.....	61
Graphique 10 : Évolution de l'épargne brute.....	62
Graphique 11 : Evolution du solde budgétaire de la commune de l'Oti 1 entre 2020 et 2024.....	63
Graphique 12 : Evolution des effectifs des élèves du primaire.....	74
Graphique 13 : Répartition des ménages selon l'existence ou non de puisard d'évacuation des eaux de douche.....	85
Graphique 14 : Tendance des cumuls pluviométriques annuels de l'Oti 1 (1995-2024).....	86
Graphique 15 : Evolution de la température maximale et minimale de la commune (1995-2024).....	87
Graphique 16 : Evolution de la l'humidité maximale et minimale de la commune (1995-2024).....	87
Graphique 17 : Accès des ménages à l'électricité comme source d'éclairage.....	88
Graphique 18 : Affectation de l'enveloppe budgétaire selon les axes stratégiques.....	115
Graphique 19 : Affectation de l'enveloppe budgétaire selon les programmes du PDC.....	116
Graphique 20 : Sources de financement du PDC.....	116

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution de la densité de la population de 2010 à 2022	31
Tableau 2 : Principales spéculations et leur rendement sur la période 2020-2024	42
Tableau 3 : Liste et caractéristiques des ZAAP dans l'Oti 1	43
Tableau 4 : Quantité de poissons pêchés de 2020-2024.....	45
Tableau 5 : Branches artisanales et situation des effectifs par sexe.....	46
Tableau 6 : Situation des marchés et spéculations de la commune de l'Oti 1	48
Tableau 7 : Types de minerais exploités dans la commune	49
Tableau 8 : Situation du personnel communal par catégorie	55
Tableau 9 : Prévision et réalisation du budget de la commune sur la période 2020–2024...	56
Tableau 10 : Répartition des différentes sources de financement propre de la commune de 2020 à 2024.....	57
Tableau 11 : Evolution des différentes catégories de dépenses communales de 2020 à 2024	59
Tableau 12 : Epargne brute calculée sur la période 2020–2024.....	61
Tableau 13 : Evolution du solde budgétaire de la commune de l'Oti 1 entre 2020 et 2024..	62
Tableau 14 : Répartition du personnel de santé et les ratios d'encadrement sanitaire en 2025	66
Tableau 15 : Typologie des formations sanitaires du territoire communal en 2025.....	67
Tableau 16 : Localités non couvertes par un centre de santé.....	68
Tableau 17 : Causes de consultation et d'hospitalisation dans la commune	69
Tableau 18 : Ratio élèves/enseignant au primaire dans le public et le privé	71
Tableau 19 : Normes nationales en vigueur en matière de distance à parcourir entre l'école et la maison	71
Tableau 20 : Evolution du nombre d'établissement et des effectifs au primaire.....	74
Tableau 21 : Niveau d'équipement des établissements primaires en manuels de français et de mathématiques	75
Tableau 22 : Répartition de la population de 6 ans et plus par canton selon le niveau d'instruction.....	77
Tableau 23 : Caractéristiques du système d'adduction d'eau.....	78

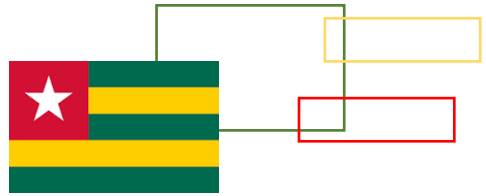
Tableau 24 : Réalisations d'infrastructures d'adduction d'eau potable dans la zone semi urbaine de l'Oti 1	78
Tableau 25 : Types de pollution dans la commune	83
Tableau 26: Répartition des ménages selon les modes d'évacuation des eaux usées.....	85
Tableau 27 : Vulnérabilités et capacités différenciées selon les groupes sociaux	90
Tableau 28 : Calendrier saisonnier des cultures dans le canton de Sadori.....	91
Tableau 29 : Analyse de la vulnérabilité du canton de Mango par le groupe des femmes...	91
Tableau 30:Analyse de la vulnérabilité du canton de Mango par le groupe d'hommes.....	92
Tableau 31 : Pondération communautaire des risques climatiques (CARE).....	93
Tableau 32 : Classement des risques climatiques selon leur impact économique dans la commune.....	94
Tableau 33 : Vulnérabilité des catégories d'acteurs au changement climatique	95
Tableau 34 : Stratégies d'adaptation et d'atténuation face aux risques climatiques	96
Tableau 35: Évolution des unités d'occupation du sol entre 2000 et 2025 dans la commune de l'Oti	97
Tableau 36 : Matrice d'arrimage des problèmes prioritaires de développement de la commune aux ODD	102
Tableau 37 : Matrice d'arrimage des orientations stratégiques du PDC aux axes et objectifs du Cadre National de Planification et aux ODD	106
Tableau 38 : Cadre logique du Plan de Développement Communal de l'Oti1	107
Tableau 39 : Cadre programmatique, découlant de la vision et des orientations stratégiques de la commune de l'Oti 1	109
Tableau 40 : Répartition temporelle des couts de mise en œuvre des programmes du PDC	115

LISTE DES PHOTOS

Photo 1: Assemblée de quartier à Sangbana, un quartier de Mango.....	20
Photo 2: Restitution des données collectées au niveau communal	21
Photo 3 : Travaux de groupe pour la formulation de la vision et des orientations stratégiques	21
Photo 4 : Transports de marchandises par charrettes à traction animale	34
Photo 5 : Habitat Traditionnel dans l'Oti 1	38
Photo 6 : Habitat Moderne dans l'Oti 1	38
Photo 7 : Nouvelles constructions en zones de dépression.....	39
Photo 8 : Activités anthropiques menées aux abords de la rivière.....	78
Photo 9 : Dépotoir sauvage dans le quartier Djabou, Haoussa Zongo, non loin de la TdE ..	82
Photo 10 : Dépotoirs sauvages aux abords des habitations, écoles et dans la rue.....	84

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Situation géographique de la commune de l'Oti 1	23
Carte 2 : Découpage administratif de la commune	24
Carte 3 : Carte de relief de la commune de l'Oti 1	25
Carte 4 : Carte géologique de la Commune de l'Oti 1	26
Carte 5 : Carte hydrographique de la commune.....	27
Carte 6 : Densité de la population de la commune en 2022	31
Carte 7 : Dynamique des unités d'occupation du sol dans la commune de l'Oti 1 (2000 – 2025)	36
Carte 8 : Localisation des ZAAP et retenues d'eau dans la commune	44
Carte 9 : Carte des infrastructures touristiques et hôtelières	50
Carte 10 : Couverture spatiale de la commune en infrastructures sanitaires en 2025	68
Carte 11 : Couverture spatiale de la commune en infrastructures scolaires au préscolaire .	72
Carte 12 : Couverture spatiale des écoles primaires	73



MOT DU MAIRE



**Mesdames et Messieurs,
Chères filles et chers fils de l'Oti 1,
Chers partenaires au développement,**

C'est avec un profond sentiment de responsabilité et un engagement entier pour le mieux-être de nos populations que je vous invite à découvrir le Plan de Développement Communal (PDC) 2026-2030 de notre chère commune. Ce document stratégique marque une nouvelle étape dans la consolidation de la gouvernance locale, la planification participative et la promotion du développement durable dans notre territoire.

Ce PDC est le résultat d'un travail collectif, rigoureux et inclusif. Il a mobilisé les forces vives de la commune : chefs traditionnels, services techniques de l'État, jeunes, femmes, organisations socioprofessionnelles, agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, artisans, opérateurs économiques, société civile, ainsi que notre partenaire technique et financier à savoir la GIZ à travers le ProDeG IV. Je tiens à rendre un hommage particulier à toutes celles et ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à la réussite de ce processus.

À travers notre vision de faire de la Commune de l'Oti 1, d'ici 2035, **un territoire, paisible, prospère et résilient** par le biais de la bonne gouvernance, nous avons collectivement défini les orientations cardinales qui traduisent nos aspirations profondes : promouvoir la cohésion sociale, moderniser nos infrastructures, diversifier et renforcer notre économie locale, améliorer l'accès aux services sociaux, protéger notre environnement, et valoriser les atouts exceptionnels de notre commune.

Ce PDC n'est pas seulement un document de planification. Il est un contrat social, un outil de mobilisation, un instrument de transformation durable. Sa réussite dépendra de son appropriation réelle par chacun et de l'engagement inconditionnel de tous à agir, en temps favorable ou non : administration communale, citoyens, diaspora, organisations communautaires et de la société civile, État, partenaires au développement, nous invitons chacun à jouer son rôle sans réserve.

Au nom du conseil municipal de l'Oti 1, je réaffirme notre détermination à conduire ce plan avec transparence, efficacité et redevabilité. Ensemble, nous pouvons relever les défis qui se dressent devant nous et bâtir une commune plus forte, plus inclusive et plus prospère.

Que Dieu bénisse la Commune de l'Oti 1. Que l'efficacité et la paix accompagnent nos actions.

Le Maire

NOUKOME Nimani

FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA COMMUNE

Position géographique	La commune de l'Oti 1 se trouve dans la préfecture de l'Oti, région des Savanes. Elle est localisée entre 0°17' et 0°37' de longitude Est, et 9°27' à 10°08' de latitude Nord. Elle est limitée au : - nord par la commune de l'Oti 2, - sud par la commune de l'Oti-sud 2, - l'est par la commune de l'Oti-Sud 1, et - l'ouest par la République du Ghana
Découpage administratif	Oti 1 compte : - Trois (03) cantons (Mango, Sadori et Faré) - Vingt-sept (27) villages. La commune a pour chef-lieu Mango
Superficie	541 km ²
Population, composition et densité	L'effectif de la population communale est de 54 479 habitants dont 26 751 hommes et 27 728 femmes (RGPH-5). La densité est de 101 hbts/km².
Ethnies, langue et religions	Les principaux groupes ethniques sont les Anufom, Gam-Gam. Les autres groupes ethniques sont : Haoussa, Tem, Lamba, Bassar, Moba, Yorouba etc. La principale langue parlée dans la commune est l'Anufo. Les principales religions : Islam, Christianisme, Religion traditionnelle.
Composition du Conseil et du bureau exécutif	Le conseil municipal : onze (11) conseillers dont une (01) femme. L'exécutif communal : le maire et un adjoint tous de sexe masculin.
Principales activités économiques	L'agriculture, l'élevage, le commerce, la pêche, l'artisanat.

RESUME

Le Plan de Développement Communal (PDC) 2026-2030 de l'Oti 1 est le fruit d'un processus méthodique et participatif ayant mobilisé un millier de personnes représentatives des différentes couches socio-économiques du territoire. Son élaboration s'articule essentiellement autour d'un diagnostic approfondi, de priorités concrètes relevant des compétences communales, d'une vision partagée, des priorités stratégiques clairement définies et d'une programmation financière réaliste et ambitieuse, conforme aux capacités d'investissement de la commune.

Le diagnostic territorial a mis en évidence un espace communal caractérisé par une croissance démographique rapide, une urbanisation en expansion, des ressources agricoles abondantes mais vulnérables aux aléas climatiques, un rôle stratégique dans le transit commercial régional ainsi qu'une diversité socioculturelle riche et un potentiel touristique insuffisamment mis en valeur. L'économie locale repose principalement sur l'agriculture, l'élevage, le commerce, la pêche, l'artisanat.

Les défis majeurs identifiés portent notamment sur :

- une administration locale non performante
- la pression foncière et les conflits récurrents liés à l'accès à la terre ;
- l'insuffisance et la faible planification des infrastructures urbaines et rurales ;
- la dépendance forte aux pluies et la faible mécanisation agricole ;
- les impacts croissants du changement climatique sur l'environnement ;
- les risques sécuritaires dans la région, sur fonds de cohésion sociale fragilisée ;
- la disponibilité limitée des services sociaux de base ;
- le faible accès au financement pour les acteurs économiques.

Sur la période 2026-2030, des actions concrètes sont proposées structurant l'action publique autour de trois axes stratégiques, déclinés en 5 programmes et 11 projets relevant des thématiques suivantes :

1. **Gouvernance locale et cohésion sociale** : amélioration de la gestion communale, mobilisation des ressources, renforcement de la participation citoyenne et promotion de la paix.
2. **Promotion des secteurs productifs** : agriculture moderne et résiliente, renforcement de l'élevage et de la pêche, dynamisation de l'artisanat, du commerce et de l'entrepreneuriat, accroissement de l'attractivité du territoire.
3. **Amélioration du cadre de vie et des secteurs sociaux** : protection de l'environnement, aménagement du territoire, urbanisation, gestion du foncier, assainissement, gestion des risques et résilience climatique, l'accès à l'éducation de base, à la santé, à l'eau potable, à l'énergie, à la protection sociale et à la promotion du genre.

D'un coût total de neuf cent quatre-vingt-quinze millions trois cent vingt-et un mille (995 321 000) FCFA, le PDC définit des programmes, projets et actions priorisés, budgétisés, assortis d'un mécanisme de financement et d'un dispositif simple de suivi-évaluation. Il constitue ainsi un cadre stratégique indispensable pour orienter les partenaires techniques et financiers, renforcer l'efficacité des investissements publics et guider durablement le développement de la commune de l'Oti 1.

INTRODUCTION

Le Plan de Développement Communal (PDC) 2026-2030 de l'Oti 1 s'inscrit dans la dynamique nationale de décentralisation et de développement local promue par l'État togolais, conformément aux dispositions constitutionnelles et légales et techniquement réglementée dans le guide national d'élaboration d'un Plan de développement communal adopté en 2021. Il constitue l'instrument de référence devant orienter de manière cohérente et participative les choix stratégiques et les investissements prioritaires de la commune au cours du prochain quinquennat.

Élaboré à l'issue d'un processus rigoureux et inclusif conduit sous l'égide du Ministère Délégué Chargé du Développement Local (MDDL), avec l'appui technique et financier de la Coopération Allemande à travers la GIZ/ ProDeG IV de mai à novembre 2025, ce plan résulte des contributions conjuguées des autorités et du personnel communal, des services déconcentrés de l'État, des organisations de la société civile, du secteur privé, des chefferies traditionnelles, des leaders communautaires, ainsi que les populations de tous les cantons de la commune. Le processus a nécessité une diversité de méthodes de collecte et d'analyse, parmi lesquels des enquêtes ménages, des assemblées villageoises, des entretiens individuels, des ateliers thématiques, et une revue approfondie des données existantes.

La Commune de l'Oti 1 évolue dans un contexte marqué par une croissance démographique soutenue, des transformations socio-économiques rapides, une forte dépendance aux ressources naturelles, et des défis liés au foncier et aux risques climatiques et sécuritaires. Le diagnostic communal a permis de mettre en lumière les potentialités du territoire, notamment son rôle stratégique de carrefour régional, ses vastes plaines alluviales, ses zones de pêche, son dynamisme commercial, son potentiel touristique ainsi que la vitalité de ses communautés. Il a également révélé les principales contraintes : conflits fonciers, insuffisance et faible couverture des infrastructures socio-économiques, faible qualité des services sociaux de base, faible mécanisation agricole, voirie en mauvais état, dégradation environnementale et exposition aux aléas climatiques.

Fort de ces constats, ce PDC propose une vision ambitieuse et partagée : **« D'ici 2035, Oti 1 est une commune bien gouvernée, paisible, prospère avec des citoyens résilients dans un cadre de vie décent et durable »** Il constitue un engagement collectif vers un développement durable, équitable et résilient au bénéfice de toutes les communautés de la commune.

Le présent document est structuré en trois parties : une première qui présente la méthodologie adoptée et la synthèse des problèmes relevés par le diagnostic ; une deuxième qui décrit le cadre programmatique au cours des cinq prochaines années ; et la dernière partie qui fait état du dispositif de suivi-évaluation proposé pour la mise en œuvre du PDC.

PARTIE A : METHODOLOGIE & SYNTHÈSE DU RAPPORT DIAGNOSTIC

1. MÉTHODOLOGIE

Le processus d'élaboration d'un plan de développement communal est régi par les préconisations du guide national élaboré en 2021. Il comporte cinq (5) phases d'une durée prévisionnelle de 6 mois. Ces phases peuvent être séparées en deux grandes parties : une partie consacrée essentiellement au diagnostic, autrement dit à l'état des lieux et à l'analyse situationnelle du territoire et une partie tournée vers l'avenir, comportant les phases de vision, programmation et validation.

L'approche méthodologique adoptée lors de ces phases se structure autour des activités saillantes menées et des résultats obtenus. Cette section présente donc les choix méthodologiques et actions majeures du processus d'élaboration du PDC de l'Oti 1, qui s'est déroulé de mai à novembre 2025.

1.1. Phases du processus

1.1.1. Phase de préparation

Elle a débuté avec la délibération n°086-2023/MATDDT/RS/PO/CO1 du conseil municipal, en date du 22 mai 2023, et a pris fin avec le lancement du processus. Pour assurer le portage institutionnel du processus dans la commune, un comité de pilotage a été mis en place par arrêté municipal n°263/2025/RS/PO/CO1, et renforcé dans son rôle lors d'une session de formation organisée par la GIZ.

La phase opérationnelle a été conduite à partir d'avril 2025 avec le choix du prestataire retenu pour accompagner la commune. Cette étape a été marquée par deux réunions de cadrage : une première, ayant valeur de cadrage stratégique organisée par le Ministère de l'Aménagement et du Développement des Territoires (MADT¹) avec l'appui de la GIZ à l'endroit des prestataires retenus le mardi 29 Avril 2025. A cette séance, des échanges ont eu lieu afin d'harmoniser l'approche de travail du cabinet, de définir un calendrier global de déroulement du processus. Les outils de collecte proposés par le cabinet, ont été amendés par les techniciens du MADT.

Le deuxième cadrage s'est déroulé sur le territoire communal avec le CoPil, les membres du cabinet EFC et les représentants du MADT. Cette action a permis de présenter et de valider les propositions méthodologiques du cabinet. Ce cadrage a été précédé d'un recyclage des membres du CoPil.

Le 16 mai 2025, s'est tenu l'atelier de lancement officiel du processus d'élaboration du PDC de la commune au centre communautaire de Mango avec la participation d'une centaine de représentants de la population et autorités administratives. Cet atelier a permis de peaufiner le calendrier de déroulement du processus et de valider la liste des membres des groupes thématiques ainsi que leur répartition en groupes, selon les 4 grands secteurs de

¹ Le MADT est devenu à partir d'Octobre 2025, Ministère Délégué chargé du Développement Local (MDDL)

développement : (i) Gouvernance et sécurité, (ii) Secteurs sociaux, (iii) Cadre de vie, (iv) Secteurs productifs.

1.1.2. Phase de diagnostic

Cette phase a été marquée par les activités clés suivantes :

❖ Validation des outils de collecte

Cette activité a eu pour résultat l'amélioration des outils de collecte des données.

❖ Formation des agents de collecte

Une session de formation de deux (02) jours a été organisée à l'endroit de 20 agents de collecte des données. Une séance pratique a été réalisée pour s'assurer de l'appropriation de ces outils par les agents de collecte.

❖ Collecte de données

- **Données primaires**

La collecte de données primaires s'est déroulée du 29 mai au 04 juin 2025. Elle s'est faite en combinant plusieurs méthodes à savoir :

- Enquête ménage :** Une approche probabiliste a été retenue pour l'échantillonnage, permettant d'extrapoler les résultats obtenus au niveau de la couverture totale de la commune. L'échantillon de cette collecte était 408 personnes âgées de plus de 15 ans, dont 214 femmes, âgées de plus de 15 ans. Le choix des personnes à interviewer s'est fait à partir des zones de dénombrement (ZD) définies par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economique et Démographique (INSEED). Un questionnaire initié en Kobocollect a été utilisé pour collecter les données quantitatives.
- Assemblées de villages et quartiers :** 584 personnes dont 258 femmes et 25 personnes en situation de handicap ont été touchées par les assemblées de quartiers et villages, qui ont consisté en des échanges avec les habitants des quartiers de Mango et des villages de la commune. L'essentiel des données qualitatives a été obtenu lors de ces entretiens de groupe

Photo 1: Assemblée de quartier à Sangbana, un quartier de Mango



Source : Cabinet EFC, juin 2025

Les entretiens se sont déroulés avec les femmes, les jeunes, les membres des groupements communautaires et les Organisations de la Société Civile (OSC) intervenant dans la commune sur des thématiques spécifiques les concernant.

- iii. **Entretiens individuels :** Ils ont permis d'avoir des informations utiles et des données statistiques auprès des agents des services techniques déconcentrés de l'État, des autorités communales et traditionnelles, auprès de quelques conseillers municipaux, de quelques membres du personnel de la mairie, et opérateurs économiques.

En résumé, la collecte de données primaires s'est faite donc auprès de 992 personnes dont 472 femmes hormis les répondants aux entretiens individuels.

- **Données secondaires**

Cette activité a consisté surtout en une collecte de données documentaires auprès de l'INSEED, des Services Déconcentrés de l'Etat (SDE), des services communaux, des organisations ou associations locales, les partenaires techniques et financiers et de quelques personnes ressources intervenant dans les différents secteurs de développement de la commune.

- ❖ **Restitution des données et rédaction du rapport diagnostic**

Le traitement et les analyses de données ont été faits à partir des logiciels STATA et Ms-Excel. Les données qualitatives ont fait l'objet d'analyse de contenu et de cohérence afin de servir à la production du rapport. Le rapport consolidé a été restitué aux membres du CoPil et au conseil municipal. La restitution a permis également d'échanger notamment autour des priorités de développement révélées par la collecte de données.

Photo 2: Restitution des données collectées au niveau communal



Source : Cabinet EFC, Juin 2025

❖ Validation du rapport diagnostic

La validation du rapport diagnostic s'est déroulée les 27 et 28 Août 2025. Elle a regroupé les membres du CoPil, le conseil municipal, l'administration communale, la chefferie traditionnelle, les CDB, les services techniques déconcentrés de l'Etat, les OSC, le Ministère de l'Aménagement et du Développement des Territoires et les forces de défenses et de sécurité (FDS).

1.1.3. Phase de définition de la vision et des orientations stratégiques

A la suite de la validation du rapport diagnostic, les groupes thématiques ont été mis à contribution pour l'analyse des problèmes centraux identifiés, de leurs causes et conséquences. Au terme de leurs travaux en atelier les 7 et 8 Octobre 2025, avec la participation active des représentants du MADT et de la direction régionale de la planification, une vision et des orientations stratégiques ont été définies puis validés le jeudi 9 Octobre.

Photo 3 : Travaux de groupe pour la formulation de la vision et des orientations stratégiques



Source : Cabinet EFC, Octobre 2025

1.1.4. Phase de programmation et de rédaction du plan

Sur la base des orientations stratégiques validées, des actions ont été formulées, déclinées en programmes et en projets, puis budgétisées. La programmation financière, qui a consisté en la détermination du coût de réalisation des programmes, projets et activités ainsi qu'en la

détermination du coût global de mise en œuvre de l'ensemble des projets du plan, a été axée sur la capacité d'investissement réelle de la commune.

Les résultats de l'atelier de programmation ont été validés par l'assemblée de planification. Au cours de cet atelier, des exercices de traduction de la programmation en langue locale ont eu lieu à des fins d'appropriation par les parties prenantes locales.

1.1.5. Phase de validation du PDC

L'atelier de validation finale du PDC tenu le 15 janvier 2026 a connu la participation les membres du CoPil, le conseil municipal, l'administration communale, la chefferie traditionnelle, les CDB, les services techniques déconcentrés de l'Etat, les OSC, le Ministère Délégué Chargé du Développement Local, les FDS et des experts du cabinet EFC. Cette validation finale a été précédée de l'examen technique du document. Elle a donné l'occasion d'une ultime présentation du contenu du PDC et a servi à renforcer les bases de son appropriation par tous les acteurs présents et partant, aux institutions qu'ils représentent.

1.2. Difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées ont porté substantiellement sur les restrictions liées à la situation sécuritaire dans la région des Savanes. Cette situation a induit une modification sommaire de l'approche de collecte lors de la phase de diagnostic. Par ailleurs, il faut signaler que le processus, s'étant déroulé partiellement en période d'élections communales, a connu quelques modifications de la programmation des activités de juillet à novembre 2025.

2. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA COMMUNE

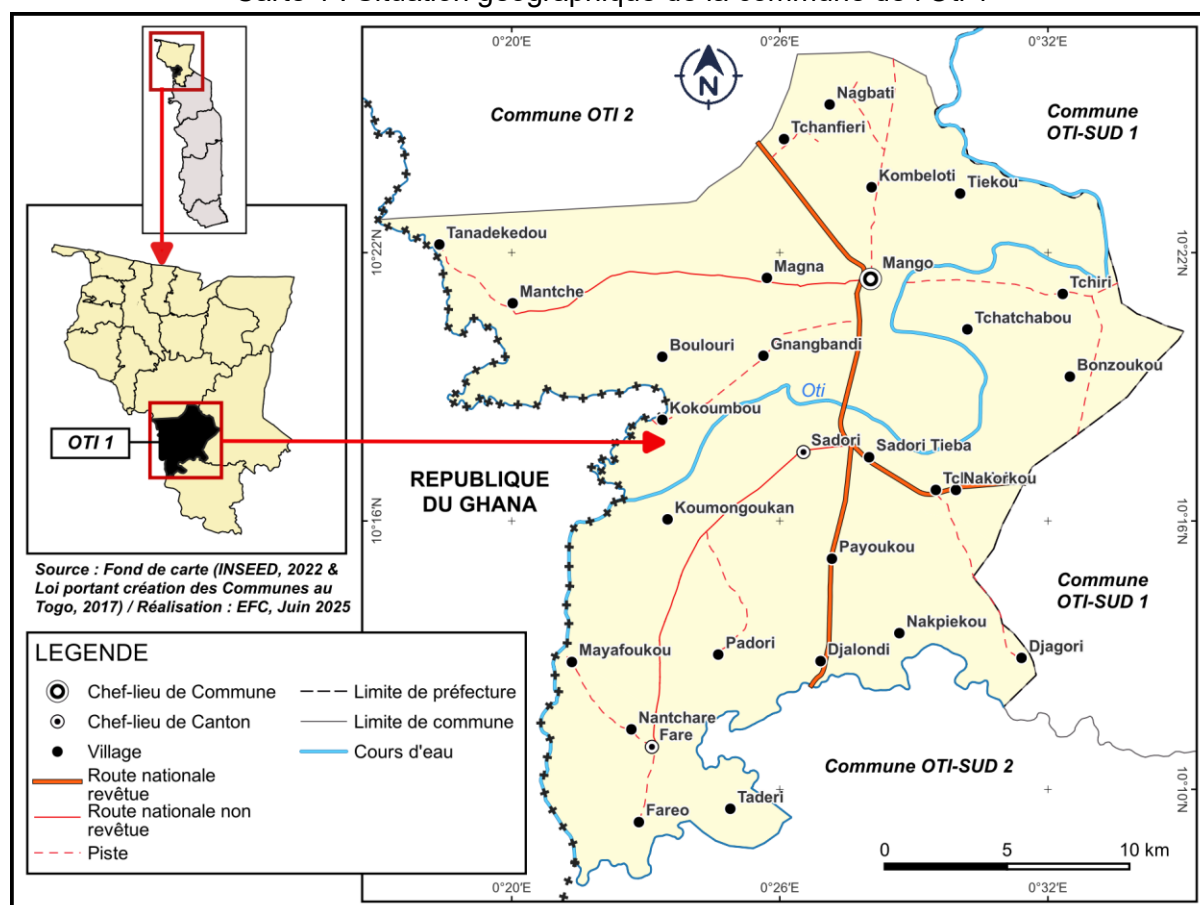
Cette rubrique présente successivement le cadre physique et le contexte humain de la commune.

2.1. Le cadre physique

2.1.1. Situation géographique

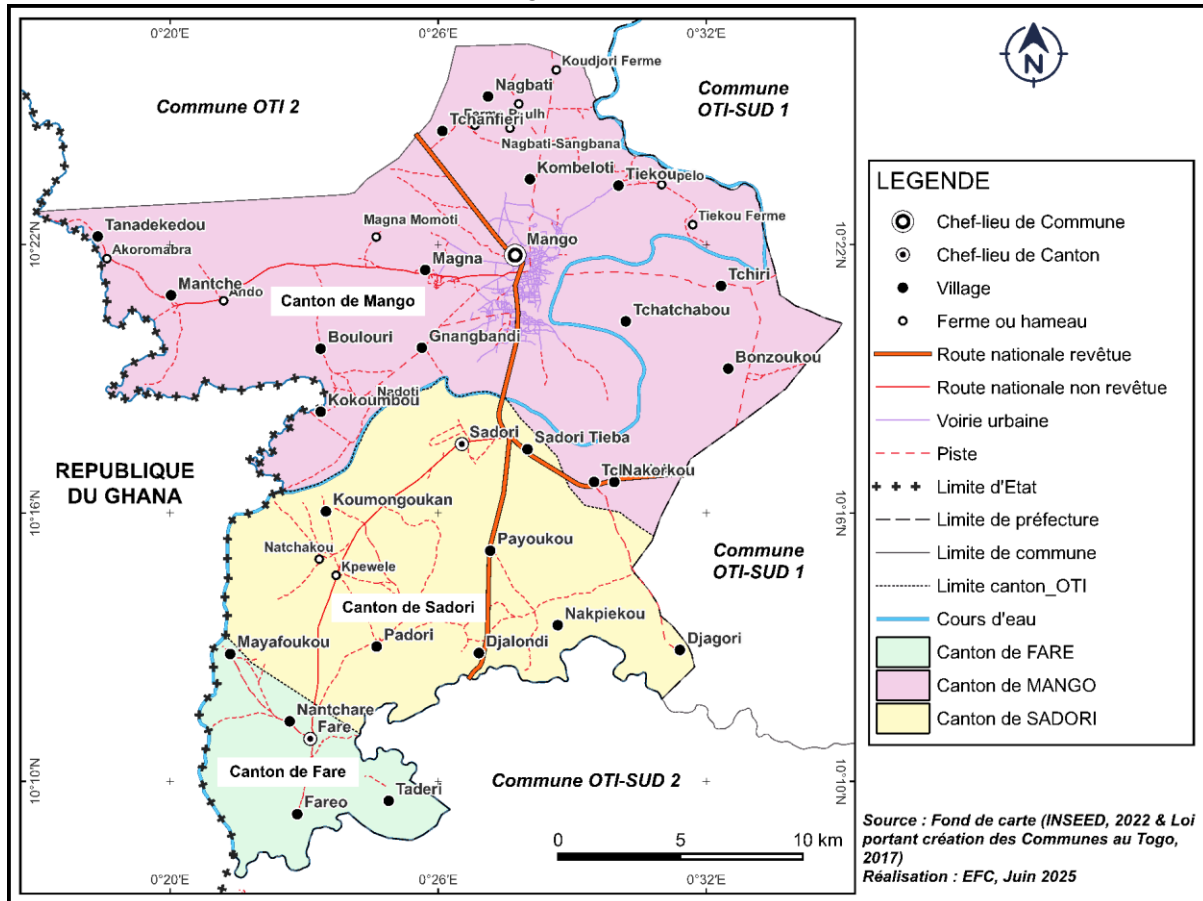
La commune de l'Oti 1 est située dans la préfecture de l'Oti dans la région des Savanes. D'une superficie de 541 km², elle est localisée entre 0°17' et 0°37' de longitude Est, 9°27' et 10°08' de latitude Nord. Elle est limitée au Nord par la commune de l'Oti 2, au Sud par la commune de l'Oti-sud 2, à l'Est par la commune de l'Oti-Sud 1, et à l'Ouest par la République du Ghana comme le montre la carte ci-dessous.

Carte 1 : Situation géographique de la commune de l'Oti 1



La commune de l'Oti 1 compte 3 cantons et 27 villages. Les cantons sont : Mango (14 villages), Sadori (08 villages) et Fare (05 villages). La carte administrative suivante présente les différents cantons et les principaux villages de la commune.

Carte 2 : Découpage administratif de la commune



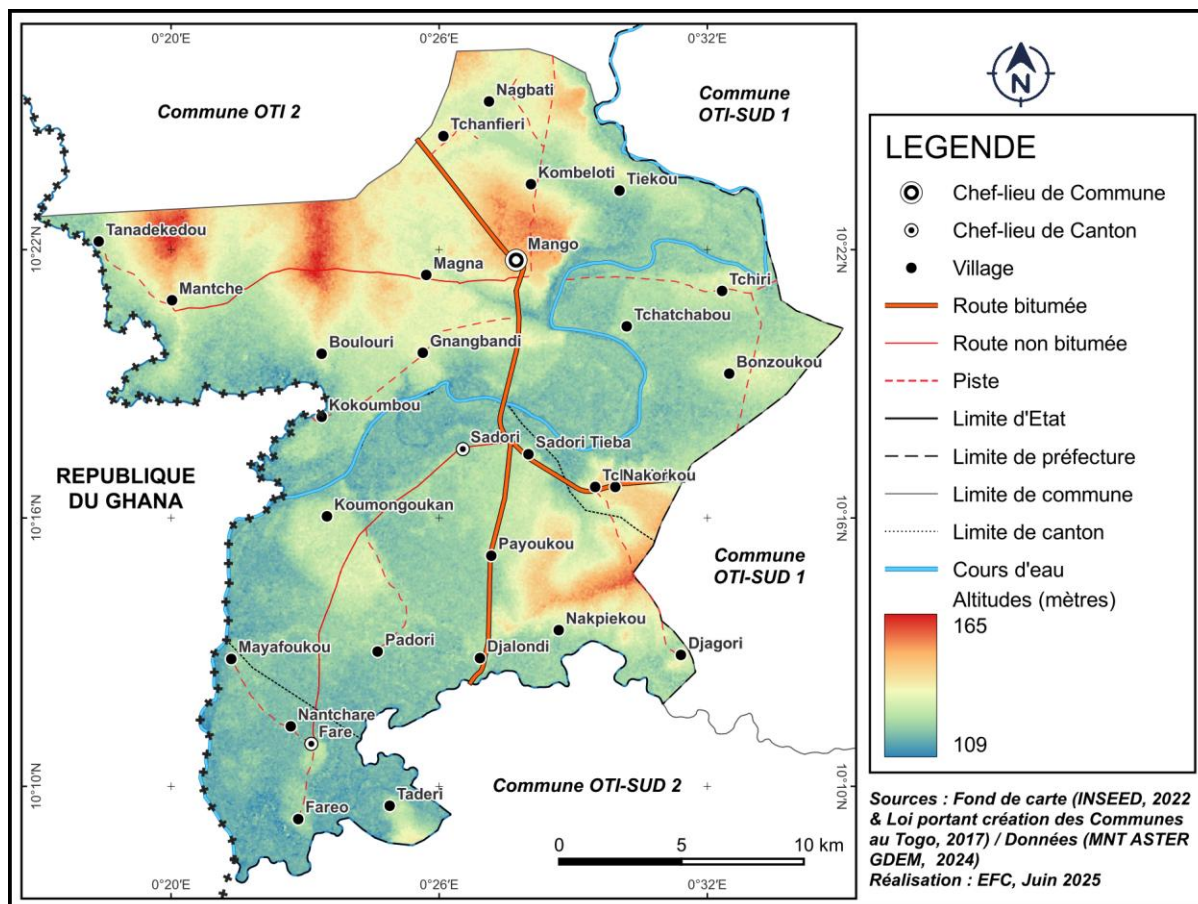
2.1.2. Milieu physique

Cette section présente un aperçu du milieu naturel de la commune de l'Oti 1 notamment le relief, la géologie, la pédologie, l'hydrographie, le climat, la végétation et la faune.

2.1.3. Relief

Le relief de la commune de l'Oti 1 appartient à la plaine de l'Oti. Cette vaste plaine constitue la majeure partie du bassin versant de l'Oti qui la draine dans la direction nord-sud. La carte ci-dessous présente le relief de la commune.

Carte 3 : Carte de relief de la commune de l'Oti 1

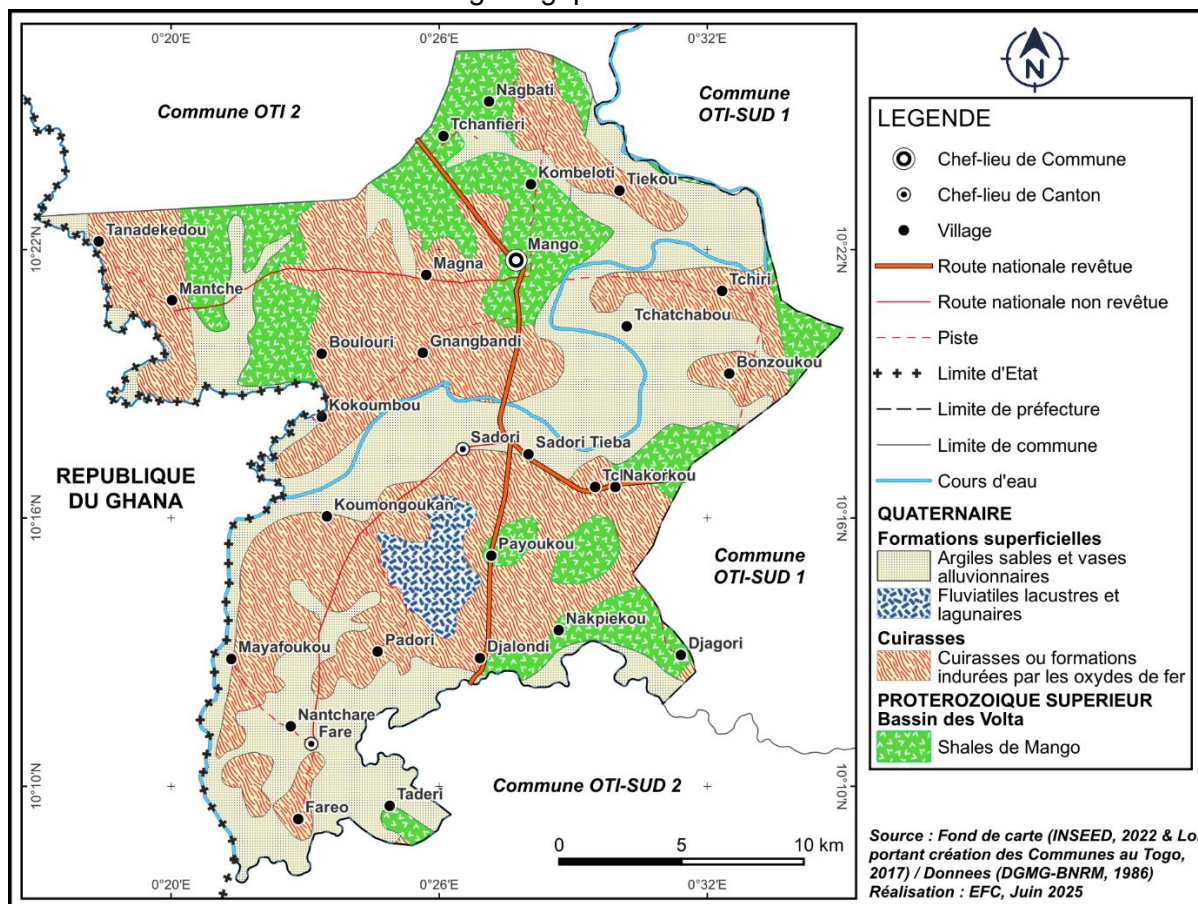


Dans la commune, la plaine de l'Oti est marquée par des vallées relativement basses et plates constituant une véritable cuvette. Les altitudes varient entre 109 et 165 m. Malgré la faiblesse des altitudes on peut facilement distinguer deux zones relativement élevées situées au nord. Il s'agit d'une série de hautes terres cuirassées individualisées par les rivières. La ville de Mango (125 m) se situe sur l'une de ces hautes terres. Quand bien même la topographie présente des atouts pour les activités agro-silvo-pastorales, elle prédispose la commune aux inondations et à l'érosion.

2.1.4. Géologie

Sur le plan géologique, la commune de l'Oti 1 se localise sur l'unité du Bassin des Voltas. Ces formations du Bassin des Voltas sont recouvertes à des endroits par des cuirasses et des formations superficielles.

Carte 4 : Carte géologique de la Commune de l'Oti 1



Les ressources en eau souterraine de la commune sont très caractérisées par la nature de la roche mère. Elles sont emmagasinées dans la formation aquifère sédimentaire ancien de l'Oti constitué d'argiles, argilites et grès. Sur les grès, les ressources en eau sont généralement assurées mais nécessitent souvent des forages profonds. Le débit moyen est inférieur à 5,1 m³/h avec les profondeurs des ouvrages pouvant parfois atteindre 200 m. Quant aux shales de Mango, ils constituent le secteur le plus défavorable car ils ne contiennent aucune réserve.

2.1.5. Pédologie

La structure morphologique de la commune de l'Oti 1 apporte une différenciation dans les caractéristiques des sols. Les travaux de Lamouroux (1969) permettent de distinguer deux principaux types de formations pédologiques d'après la commission pédologique et de cartographie des sols (1967). Il s'agit des :

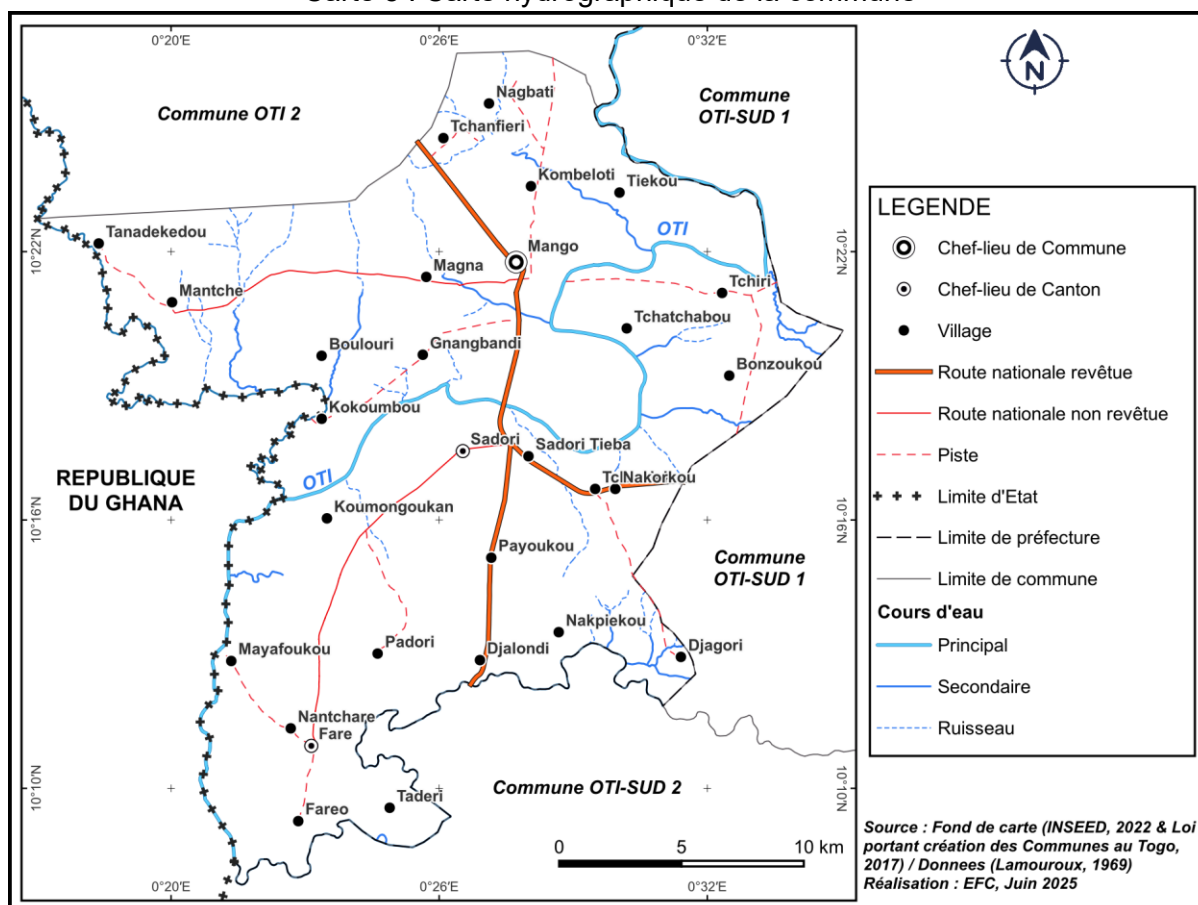
- **Sols ferrugineux tropicaux**, qui sont présents sur une bonne partie du territoire communal. Moins profonds et difficiles à cultiver, ils permettent des cultures variées (maïs, sorgho...) mais les rendements restent faibles.
- **Sols hydromorphes** des bas-fonds qui se rencontrent dans les fonds de vallées. Ce sont des sols argileux, lourds et humides, riches en matière organique. Ils sont utilisés pour, les cultures vivrières et surtout la riziculture.

2.1.6. Hydrographie

L'hydrographie de la commune est constituée essentiellement du cours d'eau dont elle tire son nom Oti. La rivière Oti sert de frontière naturelle entre la commune et le Ghana dans sa partie Ouest. Le lit de la rivière est taillé dans les formations d'argilites et est bordé d'une galerie forestière qui tend à disparaître. Les débordements de la rivière en saison pluvieuse sont à l'origine des inondations majeures occasionnant des répercussions importantes pour les populations riveraines.

Dans la commune, on a également comme rivières, les affluents de l'Oti tels que le Koumongou au sud et le Kokoumbo au nord-ouest et qui sert de frontière avec le Ghana, comme l'on peut l'observer ci-dessous sur la carte hydrographique de la commune,

Carte 5 : Carte hydrographique de la commune



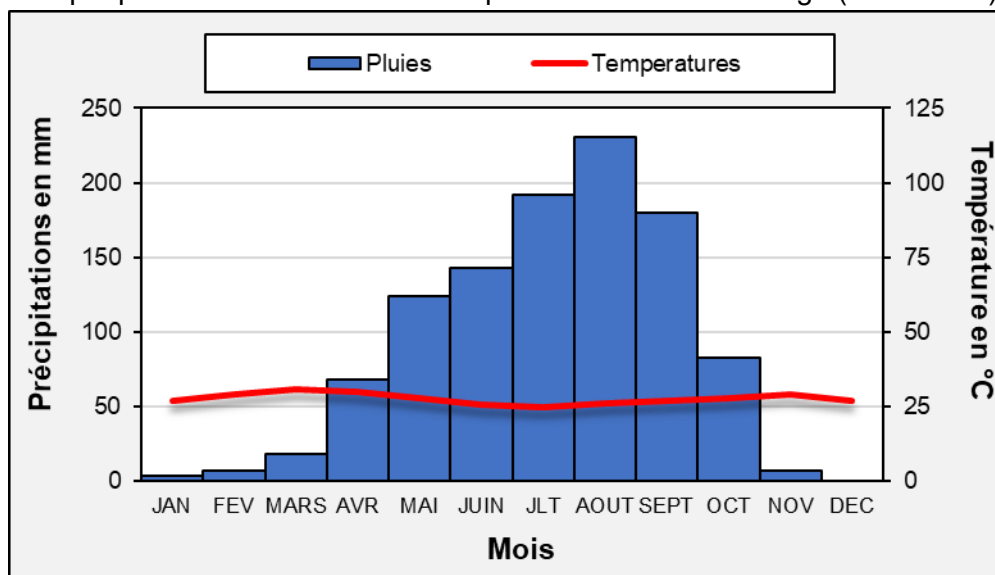
L'Oti forme des plaines alluviales et des zones humides, dont un "bras mort", c'est-à-dire un ancien lit de la rivière, créant ainsi un véritable **réservoir de biodiversité** et une zone de reproduction pour plusieurs espèces aquatiques et terrestres, tranchant localement avec la végétation de savane soudanienne.

2.1.7. Climat

La commune de l'Oti 1 est située dans la zone climatique tropicale monomodale, avec une saison sèche importante d'octobre à avril et une saison pluvieuse qui s'étend sur le reste de l'année (Graphique 1). La pluviométrie moyenne annuelle est d'environ 800 à 1000 mm. En mars et novembre, la température moyenne mensuelle atteint deux maxima (40°C et 38 °C) et deux minima (35°C et 31°C) en janvier et août. Il s'agit d'une des communes les plus

chaudes de la région. La température moyenne annuelle est de 34 °C en période pluvieuse et de 38 °C en période sèche. En période d'harmattan, l'amplitude thermique est plus élevée que celle de la moyenne annuelle 18°C contre 13°C. L'humidité relative de l'air est de 67 % en moyenne. En décembre et janvier, on enregistre le plus faible taux d'humidité, 42 à 50 %. La période écologiquement sèche (ou mois secs) couvre les mois de novembre à mars correspondant ainsi à la saison sèche. Pendant les heures les plus chaudes de la journée, elle diminue et augmente à la tombée de la nuit. De plus, on observe des différences spatio-temporelles dans la manifestation des saisons mentionnées précédemment.

Graphique 1 : Courbe ombrothermique de la station de Mango (1991-2021)



Source : ANAMET (1991-2021)

2.1.8. Végétation et faune

D'après la subdivision de Ern (1979), la commune de l'Oti 1 se trouve dans la zone écologique I. Des plaines du nord (plaine de l'Oti), bénéficiant ainsi de plusieurs formations végétales caractéristiques des zones soudaniennes. La végétation naturelle est composée de forêts claires soudaniennes, particulièrement riche en *Anogeissus leiocarpus*, une espèce dominante. Elle prend en compte les forêts galeries, les savanes arborées et quelques vestiges de forêts naturelles. Sur le plan phytogéographique, elle est située dans le Centre Régional d'Endémisme Soudanien (White, 1986), reconnu pour sa richesse en biodiversité floristique. Les forêts galeries sont inféodées aux principaux cours d'eau, constituent les principales formations boisées encore relativement intactes. Elles sont dominées par des espèces ligneuses typiques des ripisylves tropicales telles que *Khaya senegalensis*, *Daniellia oliveri*, *Vitellaria paradoxa*, *Anogeissus leiocarpa* ou encore *Isoberlinia doka*. Les galeries forestières jouent un rôle écologique central en tant que réservoirs de biodiversité et puits de carbone. Toutefois, la pression anthropique croissante a conduit à une déforestation rapide des berges et à une fragmentation des habitats forestiers. Ces transformations entraînent une baisse de la richesse spécifique, une réduction du potentiel de régénération naturelle et une remobilisation du carbone atmosphérique.

Par ailleurs, bien que les données spécifiques sur la faune soient peu développées dans cette étude, la zone présente un potentiel faunique certain, notamment à proximité de zones plus forestières ou semi-protégées. Plus de trente espèces terrestres ont été identifiées (cobes,

gnibs, buffles, singes, écureuils ...) ainsi que l'avifaune (66 espèces dénombrées notamment ibis, héron, grue, oie, canard, sarcelle, enigle, pintade...). La faune piscicole s'observe dans les eaux douces qui maintiennent la diversité ichthyologique. Trente-sept (37) espèces inventoriées, sont réparties dans les mares existantes, la rivière Oti et les cours d'eaux associés. La diversité des poissons change suivant les types d'écosystèmes et les saisons. Les autres espèces sont principalement les crustacés et les mollusques (Commune Oti 1 *et al*, 2022).

2.2. Contexte humain

2.2.1. Historique de l'occupation du territoire

La commune de l'Oti 1 est peuplée majoritairement des *Anufom*, communément appelés *Tchokossi*, nom qui leur a été donné par les Haoussa. Ils résident principalement dans les cantons de Mango et de Sadori. Ils sont venus de la Côte d'Ivoire, précisément du département actuel de Prikro. Conduits par leur chef *Na Biema Bonsafo*, les Anufom se sont installés sur le territoire actuel de la commune qui était occupé par les Gam Gam, et dans la préfecture de l'Oti Sud. D'autres ethnies peuplent également la commune ; Il s'agit principalement des Gam-Gam qui résident majoritairement dans le canton de Faré. Leur langue est proche de celle des Komkomba, présents dans la préfecture de Dankpen.

2.2.2. Religion et organisation socio culturelle

La population de la commune est à majorité musulmane. Ensuite viennent le christianisme et la religion traditionnelle. Du fait de la forte majorité de fidèles de l'islam, les fêtes religieuses de Tabaski et Ramadan ont substantiellement éclipsé les fêtes traditionnelles et les pratiques ancestrales. La cohabitation est aisée et il n'est pas rare, surtout en milieu rural, de voir des adeptes d'une religion se plier ponctuellement aux pratiques d'une autre religion.

Le chef traditionnel de Mango est le chef suprême des Anufom. De nos jours, l'accès à la chefferie est alterné entre les dignitaires des deux principaux quartiers que sont Djabou et Sangbana. L'accès à la chefferie des quartiers de Djabou, Sangbana et Fomboro se fait de façon patrilinéaire (suivant l'âge). L'organisation sociale des Anufom comprend des personnalités telles que :

- le chef, issu forcément du clan Dozo ;
- le sous-chef, qui est toujours consulté par le chef ;
- le *Galadima*, qui joue un rôle semblable à celui d'un procureur ; il garantit les intérêts de la population ;
- le *Safougnina*, chef de la communauté N'Djé, est chargé de la sécurité du chef ;
- l'Imam, qui est le conseiller du chef sur le plan religieux.

Le choix du chef canton se fait par vote dans les cantons de Faré et Sadori. Les chefs village sont choisis dans les familles des chefs.

La chefferie traditionnelle traite en majorité les violations des droits humains, les querelles de voisinage, problèmes de ménage, les litiges fonciers tant qu'ils ne sont pas portés devant les juridictions légales.

Les autres communautés présentes dans la commune (Haoussa, Tem, Lamba, Bassar, Moba, etc.) ont à leur tête des chefs de communautés.

Les baptêmes, surtout s'il s'agit de jumeaux chez les Gam Gam, et les mariages donnent lieu à de grandes réjouissances familiales et communautaires. Chez les Gam-Gam, la dot se compose de bœufs ou d'argent. Dans les autres cantons, la dot se fait avec les noix de cola, de pagnes et d'ustensiles utiles dans les ménages. Il arrive aussi que les communautés, de façon solidaire avec la famille d'un prétendant, s'organisent pour assurer des provisions à la famille de la jeune fille, en effectuant pour cette dernière, des travaux champêtres. Il est à noter que les formalités de mariage se limitent presque toujours au mariage traditionnel dans les communautés. Ce faible taux de nuptialité légale, contribue à une vulnérabilité accrue des femmes lors des conflits conjugaux ou du veuvage.

Dans le canton de Faré, les périodes de funérailles et de fête des récoltes sont également des moments d'intenses manifestations culturelles. Les cérémonies funèbres dans les cantons de Sadori et de Mango se greffent sur les recommandations de l'Islam, pour les musulmans. Elles suivent les pratiques habituelles de veillée funèbre et d'inhumation dans les familles chrétiennes.

De plus en plus de cas de violences conjugales et de violences faites aux femmes sont portés à la connaissance des chefs traditionnels et des autorités ces dernières années. Les femmes se retrouvent aussi souvent dans des cas où elles doivent assurer les charges de leur ménage, sans l'aide de leurs maris.

En matière d'héritage, chez les Gam-Gam, les femmes ont le droit d'utiliser les terres de leurs maris défunts, conjointement avec leurs enfants mais ne possèdent pas un droit de propriété. De plus en plus de voix s'élèvent pour l'accès des femmes à l'héritage en bonne et due forme mais la situation ne connaît pas de progrès notable. Dans les cantons de Mango et Sadori; les femmes ont droit à l'héritage.

2.2.3. Données démographiques

La commune de l'Oti 1 a connu une évolution démographique entre 2010 et 2022. Selon les données des deux derniers Recensements Général de la Population et de l'Habitat, la population est passée de 38 077 habitants en 2010 (48,4 % d'hommes contre 51,6 % de femmes) à 54 479 habitants en 2022 (dont 49,1 % d'hommes et 50,9 % de femmes). Cela représente une augmentation globale de 43,08 %.

Pour ce qui est des cantons pris individuellement :

- le canton de Mango, le plus vaste, le plus peuplé, le plus dense, a vu sa population passer de 29 800 habitants en 2010 à 41 803 en 2022, soit une augmentation de 40,28 %. Sa part dans la population totale de la commune est passée de 78,26 % en 2010 à 76,72 % en 2022.
- Sadori a enregistré une augmentation de sa population de 59,92 %, passant ainsi de 5 065 habitants en 2010 à 8 100 en 2022. Sa part dans la population totale de la commune est passée de 13,3 % en 2010 à 14,88 % en 2022. Il est le canton le moins dense en termes de peuplement.

- Fare a également connu une augmentation de sa population, passant de 3 212 en 2010 à 4 576 en 2022, soit une hausse de 42,47 %. Sa part dans la population totale de la commune est restée autour de 8,4 % entre les deux périodes censitaires.

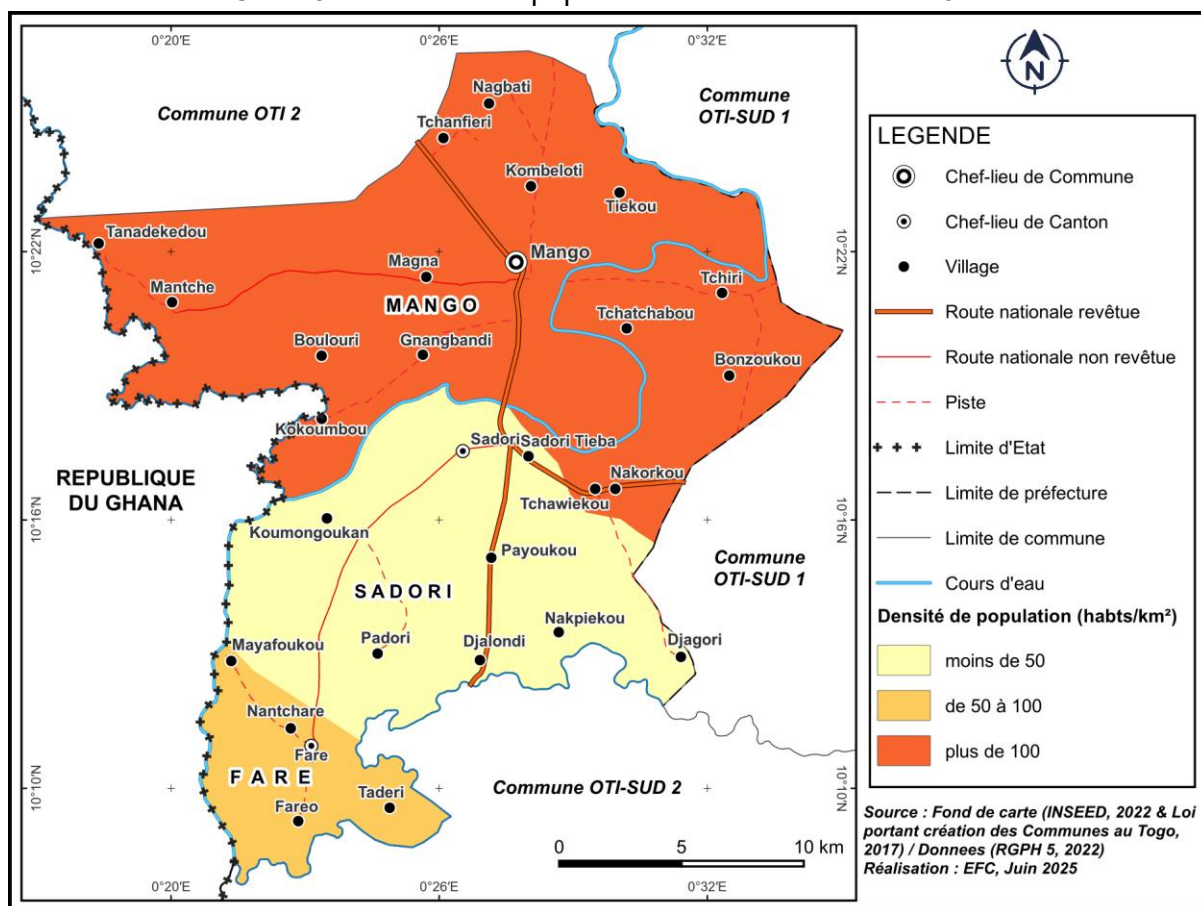
Tableau 1 : Evolution de la densité de la population de 2010 à 2022

Canton	Superficie km²	Population 2010	Population 2022	Densité 2010	Densité 2022
Mango	320,5	29800	41803	93	130
Sadori	169,5	5065	8100	30	48
Fare	51	3212	4576	63	90
Commune	541	38077	54479	70	101

Source : RGPH 4,5 (2010, 2022)

Ces données mettent en évidence une croissance démographique continue au sein de la commune, avec une distribution inégale entre les différents cantons. La carte ci-dessous présente la densité de population des cantons de la commune en 2022.

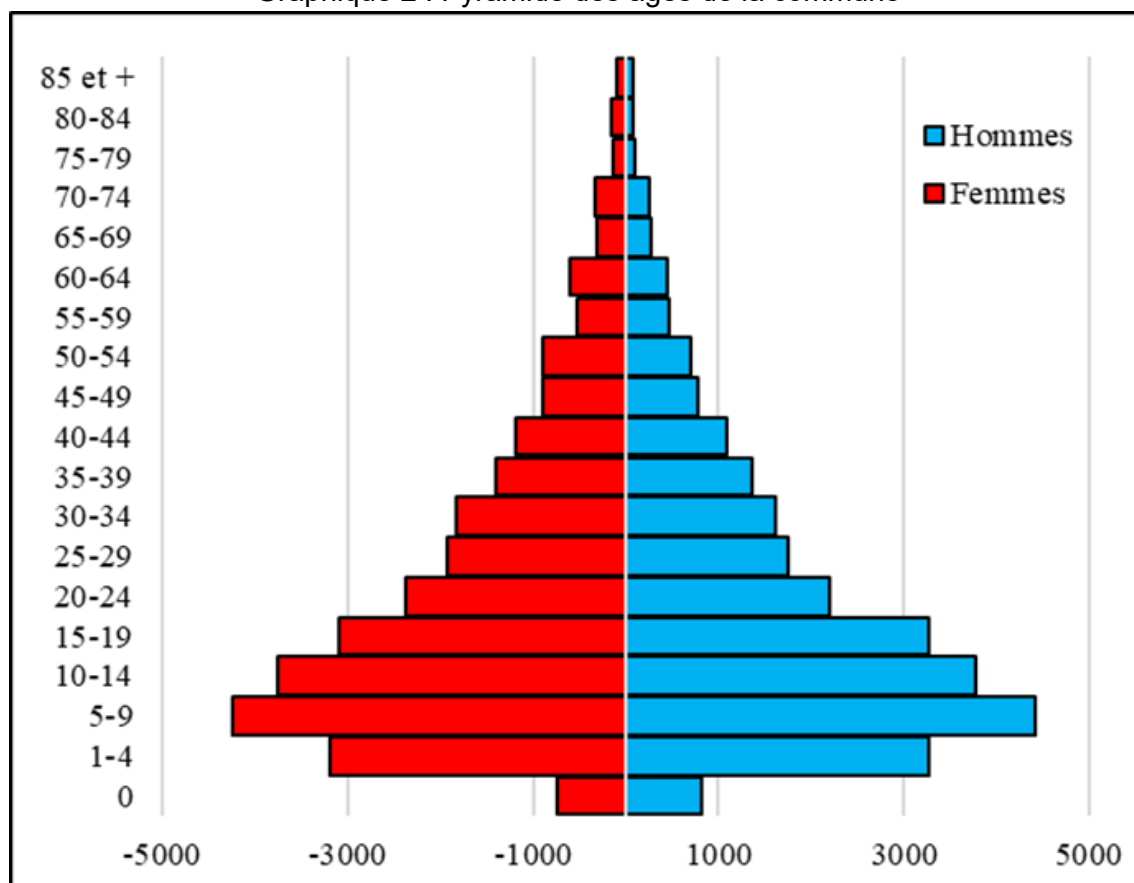
Carte 6 : Densité de la population de la commune en 2022



L'analyse de la pyramide des âges ci-dessous, montre que la commune Oti 1 se caractérise par une population jeune avec une légère prédominance des femmes. Avec une population totale, en 2022 de 54 489 habitants, dont 27 738 femmes, le rapport de masculinité dans la commune est de 96 hommes pour 100 femmes, traduisant une différence marquée entre

l'effectif des femmes et celui des hommes. Les groupes d'âge les plus représentés sont ceux des 5-9 ans, 10-14, 15-19 ans et 20-24 ans, témoignant d'une population jeune.

Graphique 2 : Pyramide des âges de la commune



Source : RGPH 5, 2022

Le rapport de dépendance démographique est de 146,7 %. Ce rapport élevé révèle un fardeau économique causé par une population majoritairement jeune et dépendante, où le nombre de personnes inactives est élevé par rapport à la population active.

En résumé, la commune de l'Oti 1 se caractérise, d'après les données du RGPH5, par une population jeune, avec une légère prédominance des femmes (51%). La répartition démographique met en évidence l'importance de mettre en place des politiques et des infrastructures adaptées aux besoins de cette population, en particulier en matière d'éducation, de santé et d'emploi.

2.2.4. Migrations

Les séjours temporaires dans la commune sont le fait de travailleurs en mission mais aussi des fils et filles de la commune vivant au Ghana, au Burkina Faso, au Niger, au Mali, au Nigéria qui reviennent au pays à l'occasion de certaines cérémonies notamment les mariages et les baptêmes. A Mango, l'on pouvait voir sporadiquement des touristes mais la situation sécuritaire en a diminué le flux. En partance de la commune, quelques citoyens effectuent aussi le pèlerinage à la Mecque conformément au 5^{ème} pilier de l'islam.

L'on enregistre des migrations saisonnières effectuée par les Nigériens, Maliens, Burkinabè et Nigériens pour les activités agricoles, de pêche et de commerce.

Les migrations définitives sont celles qui entraînent un changement de lieu de résidence. La commune connaît l'exode rural vers la ville de Mango. Par ailleurs, la situation sécuritaire a entraîné aussi une arrivée d'un flux important de population fuyant les zones de conflits. La formation universitaire et la recherche d'emploi justifient la quasi-totalité des déplacements hors de la commune vers Lomé, Kara ; mais aussi vers le Burkina Faso. L'Ecole Nationale de Formation des Professeurs d'Ecole, le lycée d'enseignement technique et professionnel, et les autres centres de formations attirent également les jeunes des autres localités.

L'émigration internationale est souvent associée au chômage et occasionne des départs « en aventure » vers les pays de la sous-région ouest africaine. Le trafic d'enfant conduit à leur départ vers le Ghana et la Côte d'Ivoire, au Bénin et au Nigéria pour la main d'œuvre agricole. Plus récemment, l'orpaillage attire de plus en plus de jeunes vers le Ghana le Mali, et la Guinée. Le Burkina Faso et le Niger sont des destinations prisées depuis longtemps par les candidats à l'émigration.

Les difficultés récentes liées à l'interdiction d'exportation du riz dans la région des Savanes ont accru les difficultés économiques des acteurs de cette chaîne de valeur. Aussi, de nombreux jeunes cèdent à la tentation d'émigration comme alternative à ces difficultés.

S'agissant des arrivées entraînant un changement de résidence dans la commune, il s'agit des fonctionnaires de l'État qui y sont affectés. La durée de résidence dépend uniquement des décisions d'affectation venant de la hiérarchie administrative. Oti 1 compte parmi ses résidents des citoyens des pays de la sous-région ouest africaine : béninois, nigériens, nigériens, peulhs sédentarisés. En dehors des peulhs qui sont éleveurs, les ressortissants des autres pays cités interviennent dans le domaine de la vente de pièces détachées de véhicule, le commerce ambulant, etc.

3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISATION ET HABITAT

Cette partie s'articule autour des points suivants : (i) l'interaction du territoire communal avec les autres ; (ii) la dynamique d'occupation du sol et (iii) la mobilité.

3.1. Interaction interne et externe

3.1.1. Interaction entre l'urbain, le périurbain et le rural :

Le territoire de l'Oti 1 articule trois espaces interdépendants : Mango comme centre urbain moteur économique et administratif, des zones périurbaines en expansion (Douane-Est et Douane-Ouest) jouant un rôle tampon entre ville et campagne, et des territoires ruraux (Sadori, Faré) essentiels pour l'agriculture et l'identité culturelle. Cette diversité crée un potentiel d'intégration mais pose des défis d'accès aux services, de gestion foncière et de coordination pour un développement équilibré.

3.1.2. Influence politique et administrative de la commune

Chef-lieu de l'actuelle préfecture de l'Oti et ancien chef-lieu du territoire correspondant aujourd'hui aux préfectures de l'Oti et de l'Oti Sud réunis, Mango concentre les principales infrastructures administratives, scolaires et sanitaires. Le CHP-Mango, les directions régionales (environnement, TP, ODEF) et l'Hôpital de l'Espérance en font un centre décisionnel et de services à rayonnement préfectoral, régional voire international renforçant son rôle stratégique dans la gouvernance locale.

3.1.3. Mobilité Spatiale et réseau routier

Traversée par la RN1, la commune est un territoire de transit. Ce profil s'explique par trois éléments : i) La commune est située à une centaine de kilomètres de la frontière Togo-Burkina-Faso, ii) elle est traversée par l'axe principal reliant le Port Autonome de Lomé aux pays tels que le Burkina-Faso, le Niger et le Mali, et iii) elle dispose sur son territoire d'une douane. Les routes restent majoritairement non revêtues, compliquant les déplacements, malgré quelques tronçons bitumés et des projets d'aménagement. La mobilité repose surtout sur la marche (47,6 %), la moto (36,1 %), le vélo (9 %), les moto-taxis (4,5 %) et marginalement la voiture.

Il n'est pas rare de voir, dans le cas de transport des marchandises à taille humaine, le recours aux charrettes à traction animale comme l'illustrent les images ci-dessous.

Photo 4 : Transports de marchandises par charrettes à traction animale



Source : Enquêtes de terrain, Mai-Juin 2025

Il convient de rappeler que dans la commune, la rivière Oti est également considérée comme une voie de transport à certaines périodes de l'année. Pour la parcourir l'on fait usage de pirogues artisanales. Ce moyen de transport est toutefois très peu développé et n'est utilisé généralement que pour traverser la rivière d'un bord à l'autre ou pour la bonne tenue des activités de pêche.

L'absence d'infrastructures adaptées limite l'inclusion, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Cette problématique reflète une urgence d'intégration sociale, où une planification inclusive des infrastructures devient essentielle pour garantir l'équité.

3.1.4. Occupation du sol

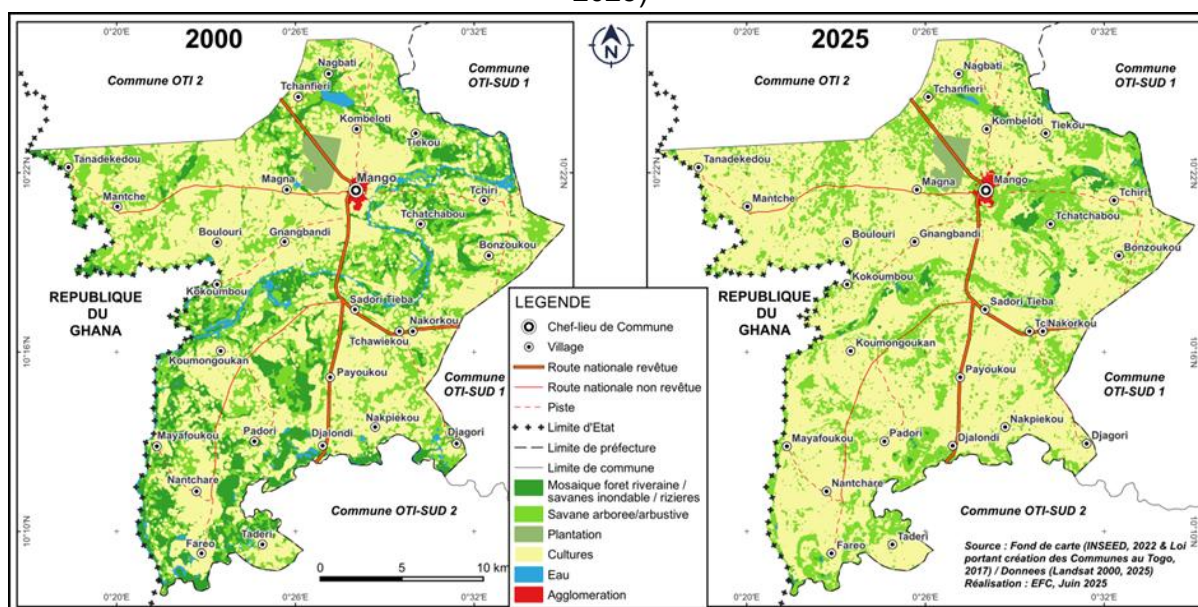
L'occupation du sol sans planification spatiale préalable est la source des déséquilibres territoriaux. L'absence d'un document de planification spatiale est un facteur de progression des disparités au sein des territoires.

Le seul document de planification spatiale existant, touchant une partie du territoire communal est le « Plan Directeur de Mango de 2010 ». Ledit plan à la disposition de la mairie, en plus d'être dépassé par les réalités du terrain, est dépourvu d'un document écrit expliquant les différentes orientations et les actions à mener.

À ce jour, l'occupation du sol dans la commune est caractérisée par une combinaison de terres agricoles, de zones résidentielles et d'espaces commerciaux. Les terres agricoles dominent, les zones résidentielles s'étendent autour de Mango et des axes routiers, tandis que les espaces commerciaux se concentrent en ville.

Il est également judicieux de souligner une occupation spatiale favorable à la disparition de l'espace naturel. En effet, de 258,73 hectares en 2000, l'espace bâti est passé à 852,23 hectares en 2025, soit une multiplication par 3,29 de la superficie bâtie en 25 ans. Cette situation augmente considérablement les besoins d'extension des réseaux et des infrastructures indispensables à la fourniture de services de bases à la population. La carte suivante illustre la structure comparée de l'occupation du sol dans la commune de l'Oti 1 entre 2000 et 2025.

Carte 7 : Dynamique des unités d'occupation du sol dans la commune de l'Oti 1 (2000 – 2025)



Elle montre que l'évolution des unités d'occupation du sol 2000 et 2025 révèle une dynamique marquée par une forte régression des écosystèmes naturels et une expansion rapide des espaces cultivés et bâtie. L'analyse révèle :

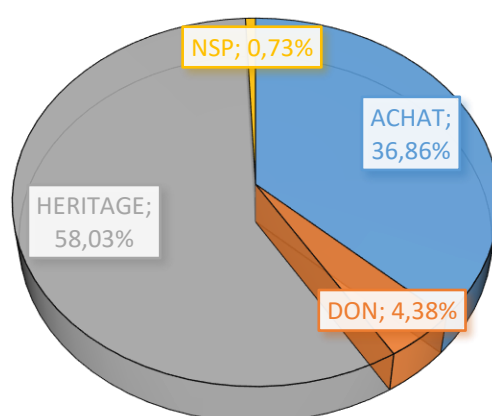
- Surfaces agricoles (cultures et jachères) qui sont passées de 21 290 ha en 2000 (39,5 %) à 37 674 ha en 2025 (69,8 %), soit une augmentation absolue de 16 384 ha ;
- Savanes arborées et arbustives, qui occupaient 21 666 ha (40,1 %) en 2000, ne couvrent plus que 8 691 ha (16,1 %) en 2025, soit une perte nette de près de 13 000 ha, représentant 60 % de leur superficie initiale ;
- Les mosaïques de forêts riveraines, savanes inondables et rizières, essentielles pour la régulation hydrologique et la biodiversité, ont subi une diminution de 9 266 ha (17,1 %) à 4 879 ha (9,0 %) ;
- Les zones d'agglomération ont également connu une extension significative, passant de 259 ha (0,5 %) à 852 ha (1,6 %) ;
- Les plantations, bien que marginales, ont doublé en surface (de 467 ha à 786 ha).

3.1.5. Foncier

3.1.5.1. Mode d'accès à la terre

L'accès au foncier repose surtout sur l'héritage (58 %), suivi de l'achat (37 %) et marginalement du don (4 %). Les mutations se concentrent dans les zones périurbaines et le long de la RN1, tandis que dans les quartiers anciens et ruraux, la transmission reste essentiellement familiale.

Graphique 3 : Mode d'accès à la terre dans la commune de l'Oti 1

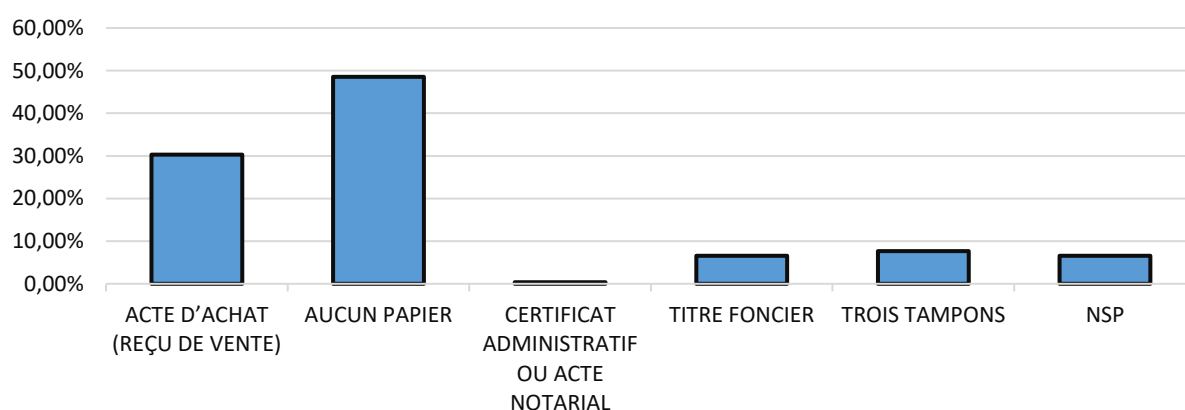


Source : Enquêtes de terrain, Mai-Juin 2025

3.1.5.2. Documents justificatifs

Les populations ne sont pas suffisamment sensibilisées sur les procédures d'obtention de documents légaux prouvant la propriété ou l'usage des terres. Près de la moitié des propriétaires (49 %) ne disposent d'aucun document légal. Seuls 6,6 % possèdent un titre foncier, tandis qu'un tiers détient un acte d'achat. La faiblesse des justificatifs fragilise la sécurité foncière et souligne la nécessité de formaliser les procédures d'enregistrement.

Graphique 4 : Documents Justificatifs de droit de propriété dans la commune



Source : Enquêtes de terrain, Mai-Juin 2025

3.1.5.3. Coût du foncier

La délibération municipale N°120 2025/MATDCC/RS/PO/CO1 fixe désormais les valeurs vénale officielles. En zone urbaine et périurbaine, la valeur du lot est passée de 50 000 -150 000 FCFA en 2005 à 100 000 - 600 000 FCFA en 2025, reflétant la pression démographique et économique. En zone rurale la valeur à l'hectare est comprise entre 250 000 et 1 500 000 FCFA.

3.1.5.4. Conflits fonciers

Les conflits fonciers, fréquents en zones rurales et périurbaines, découlent du manque de titres, de la hausse des prix et des difficultés d'accès aux terres agricoles. Ils concernent successions, ventes multiples, contestations de limites et litiges agriculteurs-éleveurs. L'ensemble de ces conflits crée, en plus des préjudices financiers, des discordes au sein de la société avec des conséquences parfois dramatiques. Il n'est pas rare de voir des atteintes à l'intégrité physique dans les situations de conflits fonciers. Leur règlement suit une gradation : entente directe, intervention des chefs de canton, puis mairie, préfecture et enfin justice.

3.1.5.5. Réserves Administratives

Les réserves administratives jouent un rôle crucial dans la gestion du foncier communal. Ces espaces, devant servir pour des besoins publics tels que les écoles, les infrastructures sanitaires, sont sujets à différentes insuffisances. La commune souffre d'un déficit de réserves foncières réglementaires, aggravé par des lotissements illicites. Cette carence retarde l'implantation d'équipements publics (lycée scientifique, hôpital femme-enfant, commissariat, etc.) et génère des conflits entre collectivités et État. La mairie de l'Oti 1 a engagé un processus d'identification des réserves communales. A la date de juillet 2025, les réserves identifiées n'étaient toujours pas clairement localisées (absence de coordonnées GPS). Plusieurs réserves souffrent de conflits entre riverains et autorités locales.

3.1.6. Caractéristiques des habitations

Les logements se répartissent en trois catégories : modernes (matériaux durables, toitures en tôle ou tuile, parfois à étages), semi-modernes (mélange de parpaings et chaume, architecture simple) et traditionnels (terre battue ou banco, toitures en chaume ou feuilles, savoir-faire local). On observe une multiplication de nouvelles constructions, souvent inachevées et parfois implantées dans des zones inadaptées.

Photo 5 : Habitat Traditionnel dans l'Oti 1



Photo 6 : Habitat Moderne dans l'Oti 1



Source : Enquêtes de terrain, Juin 2025

Il est aujourd'hui remarquable à travers la commune, un développement de nouvelles constructions à usage d'habitation dont une bonne partie reste inachevée. Ces constructions se situent parfois dans des zones impropres à l'habitation telles que les zones de dépression.

Photo 7 : Nouvelles constructions en zones de dépression



Source : Enquêtes de terrain, Mai-Juin 2025

3.1.7. Espace vert

La commune ne dispose pas d'espaces verts aménagés. Cependant, il existe des sites pouvant être valorisés et aménagés à cette fin.

3.2. FFOM de l'aménagement du territoire et de la problématique foncière :

L'analyse des Forces, des Faiblesses, des Opportunités et des Menaces (FFOM), permet de ressortir les points clés de l'analyse diagnostic établi sur la commune de l'Oti 1 et de ressortir la problématique en matière d'aménagement et de gestion du foncier.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse FFOM de l'Aménagement et du foncier dans l'Oti 1

FORCES	FAIBLESSES
• Disponibilité foncière • Présence de réserves foncières dans la commune	• Absence de plan local d'urbanisme • Insuffisance de réserves foncières pour la construction d'infrastructures socio-économiques • Inexistence du PLU • Absence d'un répertoire officiel des réserves administratives de la commune de l'Oti 1, • Récurrence des lotissements clandestins et illégaux • Récurrence des conflits fonciers, • Faible intérêt accordé par les propriétaires aux documents de droit de propriété, • Faible connaissance de la législation foncière par les acteurs • Absence d'une procédure de contrôle technique des constructions dans la commune renforçant les vulnérabilités aux aléas climatiques • Faible desserte en infrastructures routières

OPPORTUNITÉS	MENACES
• Présence de textes réglementant les lotissements au niveau national • Existence du projet d'aménagement et de bitumage de certaines rues des voiries urbaines de Mango • Présence de la voie inter-état Lomé – Ouagadougou permettant à la commune d'être connectée aux autres zones du pays et de la sous-région,	• Risques climatiques • Débordement de la crise du sahel

La commune fait face à de nombreux défis en termes d'aménagement du territoire. L'absence d'un document de planification de l'occupation spatiale favorise le développement de lotissements clandestins et illégaux, compliquant la sécurisation du foncier. Ainsi, les conflits fonciers, fréquents, perturbent les liens sociaux au sein de la communauté. La gestion des réserves administratives reste également problématique, limitant la capacité de la municipalité à anticiper et à organiser un développement cohérent des infrastructures et services. De plus, la faible desserte en infrastructures routières entrave la mobilité et l'accessibilité des différentes zones.

Ces difficultés nécessitent une approche intégrée pour garantir un aménagement communal durable et inclusif. Il faudra ainsi travailler à l'élaboration d'un document de planification spatiale, à la sécurisation des réserves foncières, à améliorer la densité du réseau routier aménagé dans la commune de l'Oti 1.

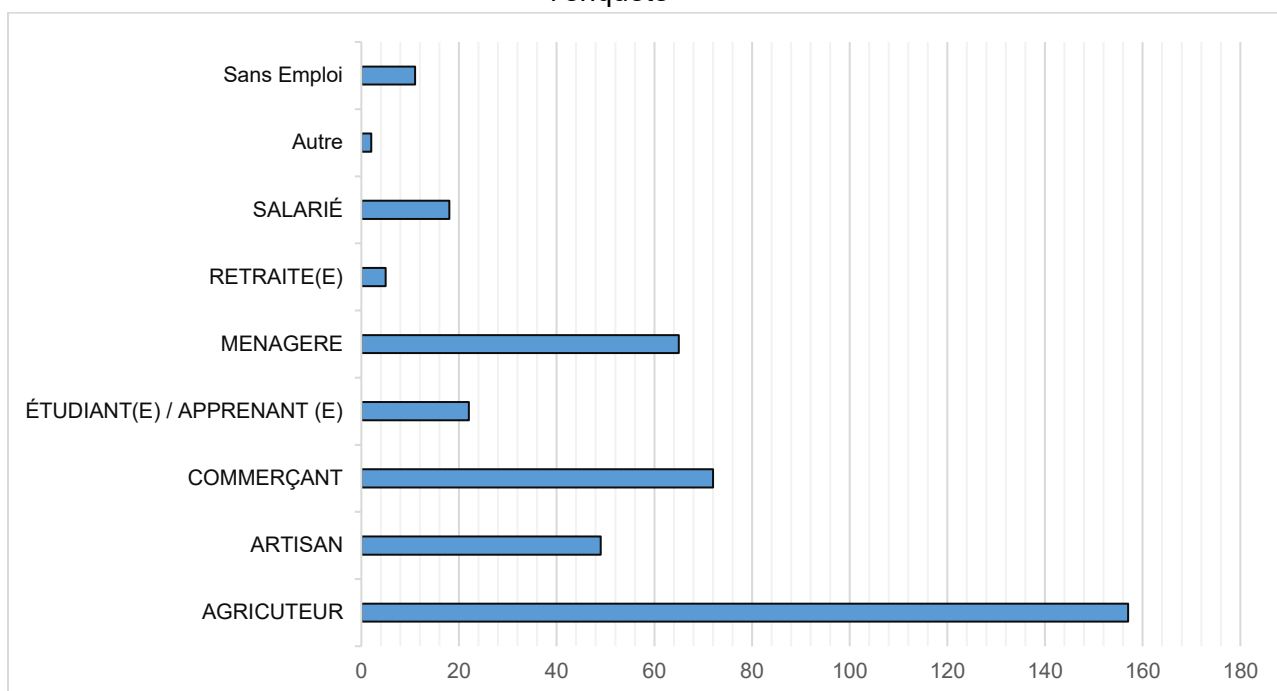
4. DYNAMIQUE DE L'ÉCONOMIE LOCALE

L'économie locale de la commune de l'Oti 1 est principalement axée sur l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat, le commerce, le tourisme et l'industrie.

4.1. Caractéristiques générales

Le graphique ci-dessous présente les parts relatives des différentes occupations professionnelles déclarées par les répondants lors de l'enquête ménage.

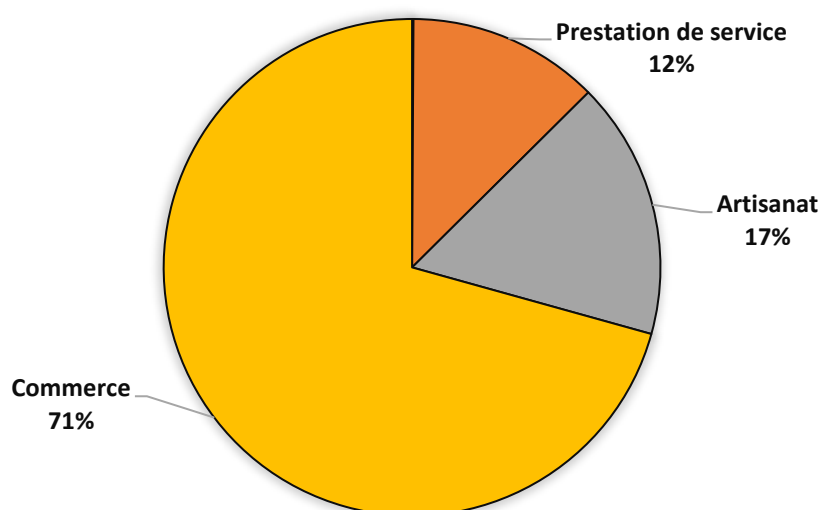
Graphique 5 : Parts des différentes occupations professionnelles des répondants lors de l'enquête



Source : Données de terrain, Juin 2025

La répartition des contribuables recensés dans le fichier du contribuable par type d'activité économique exercée permet de conclure que les activités qui font l'objet de taxation sont premièrement les activités commerciales, y compris de denrées alimentaires, puis les activités artisanales, comme le montre le graphique 5.

Graphique 6 : Répartition des contribuables recensés



Source : Mairie de Mango, Février 2025

4.2. L'agriculture

L'agriculture représente la principale activité économique de la commune. La principale culture est le riz ; sa production augmente d'année en année. Les autres cultures pratiquées sont : le maïs, le soja, le sésame, le manioc, l'igname, le sorgho et le coton. Au niveau des

cultures maraichères, la production de l'oignon prédomine sur les autres comme le piment, la tomate, le gombo, le chou, la pastèque, le melon, etc...

4.2.1. Production agricole et organisation des producteurs

Les producteurs évoluent individuellement dans leurs activités mais se réunissent en coopératives pour la vente des produits et l'acquisition des intrants agricoles.

Il convient de signaler que la taille des surfaces exploitées varie suivant la capacité et les moyens financiers du producteur, la situation géographique des exploitations, et selon la disponibilité des terres cultivables. La taille des exploitations varie de 0,5 à 50 hectares.

L'activité agricole dans la commune permet de produire les spéculations suivantes dont les caractéristiques sont précisées dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Principales spéculations et leur rendement sur la période 2020-2024

Spéculation	Campagne agricole				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
Riz	Quantité produite (en Tonne)				
	3630	4779	5623.8	6833.75	20866,55
	Superficie (en hectare)				
	2420	2655	4011	3905	8980
	Rendement (en tonne par hectare)				
	1.500	1.800	1.400	1.750	
Maïs	Quantité produite				
	964.8	1590	1072.5	1098	4725,3
	Superficie				
	804	1325	825	732	3686
	Rendement				
	1 200	1 200	1 300	1 500	
Soja	Quantité produite				
	182.7	378.25	389.6	716.3	1666,85
	Superficie				
	203	445	487	754	1889
	Rendement				
	0.900	0.850	0.800	0.950	
Oignon	Quantité produite				
	178.5	319	825	1350	2672,5
	Superficie				
	21	29	75	108	233
	Rendement				
	8.500	11.00	11.00	12.500	
Piment	Quantité produite				
	17.85	32.55	70.8	160.16	281.36
	Superficie				
	17	31	59	143	250
	Rendement				
	1.050	1.050	1.200	1.120	

On note au cours de la campagne 2024-2025, la culture de sésame a évolué considérablement pour concurrencer les meilleures.

Si les statistiques globales de rendement montrent une amélioration apparente, les pertes localisées sur les parcelles sinistrées fragilisent la sécurité alimentaire et les revenus agricoles de nombreux ménages. Les données recueillies ont indiqué une forte exposition des terres cultivées aux excès d'eau, particulièrement dans les zones de basse altitude comme Koumbéloti, où la production de riz est fortement concentrée. Les inondations affectent négativement la production agricole. A cette situation succède de longues périodes sèches qui à leur tour sont à l'origine des incendies de cultures induisant des pertes. En 2023, un maximum de 35 hectares de riz a été brûlé dans la commune.

❖ Techniques culturales et les types de semences utilisés

Nombreux sont les producteurs qui utilisent les tracteurs et les herbicides dans la préparation du sol. Les autres outils utilisés dans la production agricole à part le tracteur (dans la préparation du sol et le transport des récoltes) sont la traction animale (au niveau de la préparation du sol et au niveau des travaux d'entretien) ; la daba, la houe, le coupe-coupe, etc.

La majorité des cultures sont soumises aux conditions naturelles à l'exception des cultures maraichères en saison sèche et la production de riz à Koumbéloti.

Certains producteurs ou groupements de producteurs cultivent sur les Zones d'aménagement agricoles planifiées (ZAAP).

Tableau 3 : Liste et caractéristiques des ZAAP dans l'Oti 1

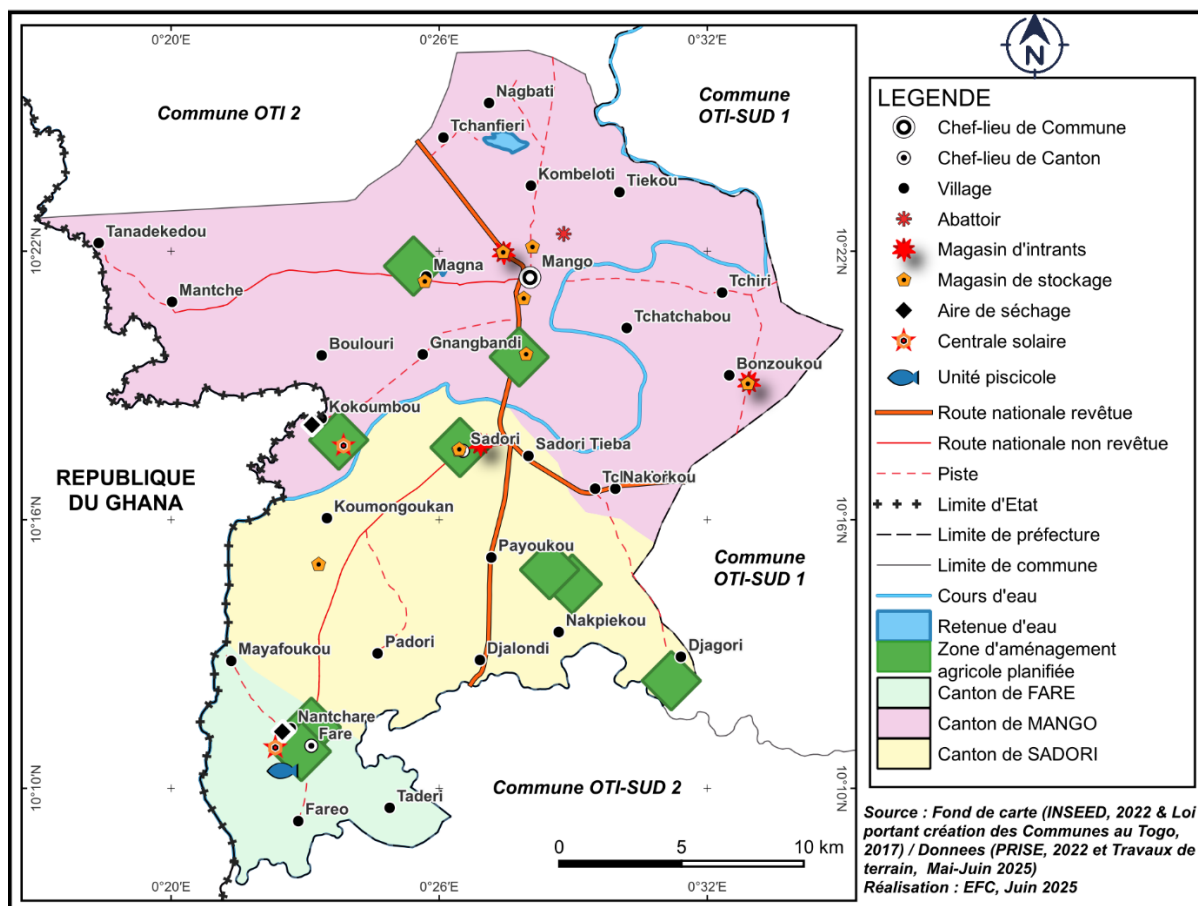
Canton	Nom	Aire séchage	Type de ZAAP	Superficie (ha)	Cultures
Faré	Fare	Non	ZAAP Ordinaire	109	Riz
Faré	Mpouni	Oui	ZAAP PATA Oti	350	Riz
Mango	Magna	Non	ZAAP Ordinaire	100	Riz
Mango	Ex OPAT	Oui	ZAAP PATA Oti	305	Maïs Riz Soja
Mango	Mango	Non	ZAAP Ordinaire	200	Riz
Sadori	Sadori	Non	ZAAP Ordinaire	100	Riz
Sadori	Nakpiekou 2	Oui	ZAAP PATA Oti	205	Maïs Riz Soja
Sadori	Nakpiekou 1	Oui	ZAAP PATA Oti	191	Maïs Riz Soja
Sadori	Djagori	Oui	ZAAP PATA Oti	290	Maïs Riz Soja

Source : ICAT août 2025

On recense neuf (9) ZAAP principales présentes dans chaque canton de la commune, d'une surface totale de 1850 ha, ce qui représente 5,8 % de l'espace total couvert par les ZAAP au Togo².

² A la date de Janvier 2025, il existait au total 193 ZAAP d'une superficie totale de 31 663 hectares qui sont aménagées dans les 6 régions agricoles (<https://ruralinfos.tg/au-champ/amenagement-des-terres-agricoles-au-togo-193-zaap-de-31-663-hectares-et-2-538-hectares-de-bas-fonds-deja-amenages>, Juillet 2025)

Carte 8 : Localisation des ZAAP et retenues d'eau dans la commune



❖ Sources de financement de la production agricole

A part certaines micro finances qui octroient du crédit aux producteurs agricoles, l'Etat à travers certains projets telles que : ProMIFA, PRIMA, PRCASUT etc. accompagnent les coopératives agricoles dans leurs activités à travers l'ICAT, ANSAT, NSCT et certaines ONG. Malgré tout, nombreux sont les producteurs qui n'ont pas accès à ce crédit agricole.

❖ Rôle de la femme dans l'agriculture

Les femmes sont assez représentées dans les coopératives agricoles. Elles interviennent dans la production agricole. Une motivation et un accompagnement spécial seraient souhaitables pour atteindre une autonomisation plus conséquente des femmes de l'Oti 1.

4.2.2. Destination des produits agricoles et moyens de conservation

Les produits agricoles récoltés sont consommés dans l'ordre de 20 à 30% dans la famille des producteurs ; 40 à 50% vendus dans les marchés régionaux et 10 à 20% dans les pays de la sous-région (le Ghana, le Bénin, le Nigeria, Côte-d'Ivoire...etc). L'interdiction d'exportation de céréales en cette année 2025 a entraîné un blocage des stocks des céréales dans les magasins.

Concernant la conservation, les produits récoltés sont souvent conditionnés dans des sacs de polystyrènes et stockés dans des magasins qui ne sont souvent pas adaptés. Certains producteurs traitent avec des produits chimiques et d'autres font des traitements traditionnels en attendant les meilleurs moments de vente.

En termes de difficulté au niveau de l'agriculture, le manque de matériel depuis la préparation du sol jusqu'à la récolte pose d'énormes problèmes qui influencent les rendements et la qualité des produits. Aussi l'inondation, les vents violents et les températures élevées en période de culture sont des obstacles majeurs. La non utilisation des semences améliorées par un grand nombre de producteurs influence négativement le rendement.

Une action stratégique concertée entre autorités locales, producteurs, services techniques et partenaires au développement est essentielle pour renforcer la résilience du système agricole face aux risques hydrométéorologiques croissants.

4.3. Elevage

La production animale dans la commune de l'Oti 1 repose sur l'élevage des bovins, ovins, caprins et sur des volailles avec une prédominance des poules locales. Les bêtes sont en divagation dans la commune, ce qui cause la dévastation des cultures et provoque des conflits entre éleveurs et agriculteurs, ou encore des accidents de la voie publique. Certaines femmes élèvent des animaux pour leur compte mais d'autres aident leur mari à développer cette activité. Les produits de l'élevage sont : la viande, le lait et le fromage, les œufs et la peau. Les éleveurs sont regroupés en coopératives dans la commune. Quinze coopératives spécialisées dans l'élevage ont été recensés dans la commune

On déplore le manque des pharmacies vétérinaires et l'insuffisance des soins des services étatiques ce qui entraîne une mortalité sans cesse croissante des espèces animales.

Il existe un marché de bétail dans le nouveau marché qui s'anime tous les dimanches. A part ce débouché, les éleveurs vendent à domicile ou au marché central. A cause de l'insécurité dans la commune, plusieurs bouviers ont quitté leur localité avec leurs bêtes pour résider dans les pays voisins.

4.4. Pêche

La pêche occupe une place très importante dans l'économie de la commune de l'Oti1. La pêche est pratiquée sur les rivières Oti, Koumongou et dans les marres de la commune telles que : Liki, Kpekagou, Kpaki, Gbari, Bala, Boyou, Bouchekou, Bori et Kouma-kaki bri. Les outils utilisés sont : la pirogue, hameçons, nasses et les filets.

Les pêcheurs de la commune sont regroupés en groupements puis en coopératives : il existe deux coopératives dans la commune : coopérative *Yamassou* qui rassemble cinq groupements avec 177 membres parmi lesquels on compte 20 femmes et une personne en situation de handicap et la coopérative *Ada-Gnèmè* avec 9 groupements au sein desquels on dénombre 305 membres dont 53 femmes et 3 personnes en situation de handicap.

Les produits pêchés sont vendus frais ou transformés par les femmes des groupements. Le tableau suivant présente les quantités déclarées de produit de pêche dans les coopératives sus mentionnées sur les cinq dernières années.

Tableau 4 : Quantité de poissons pêchés de 2020-2024

Coopératives	Quantité pêchée (en Tonne)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Total
<i>Ada-Gnèmè</i>	113.5	125	134.75	122.5	154.25	650

<i>Yamassou</i>	67.999	101.868	65.876	73.472	62.210	371.425
Total	181.499	226.868	200.626	195.972	216.46	1021.425

Source : Coopérative de pêcheurs, juin 2025

L'ensablement des cours d'eau, le non-respect des outils et le déboisement des bordures des cours d'eau représentent des difficultés majeures du sous-secteur de la pêche.

❖ **Problématique de l'agriculture**

Le secteur agricole dans la commune de l'Oti 1 représente un secteur clé de l'économie et de la subsistance des populations. La commune dispose de vastes plaines alluviales favorable aux activités agricoles.

Cependant, elle est confrontée à plusieurs difficultés majeures telles que :

1. **La dépendance aux conditions naturelles et anthropiques** : Une grande partie des agriculteurs vit dans la pauvreté, à cause de la vulnérabilité aux conditions climatiques et de la destruction des cultures par des animaux en divagation. Ceci entraîne une baisse de rendement et limite leur accès à des ressources comme les semences de qualité, les outils modernes de production.
2. **L'accès limité aux financements** : Les agriculteurs rencontrent des difficultés à obtenir des crédits pour investir dans leurs exploitations ; ce qui limite leur capacité à moderniser leurs pratiques agricoles.
3. **L'utilisation abusive des pesticides** : Nombreux sont les producteurs qui utilisent les produits chimiques non homologués et ignorent les bonnes pratiques culturales ; ce qui entraîne la dégradation des terres.
4. **La formation et l'information** : Le manque de formation et d'accès à des informations sur les techniques agricoles modernes limite la productivité et la durabilité des exploitations.
5. **Les soins vétérinaires insuffisants** : l'insuffisance de technicien vétérinaire et l'insécurité dans la commune réduisent la production animale.
6. **Le non-respect de la réglementation en matière de pêche** : certains pêcheurs utilisent des filets de petites mailles et produits chimiques. Cette pratique affecte la productivité halieutique

4.5. Artisanat

L'artisanat est devenu un secteur utilisant un fort taux de main d'œuvre et possède une grande capacité d'adaptation et de création d'emplois. Les activités artisanales sont classées en huit (08) branches professionnelles présenté dans le tableau suivant avec leur poids en termes d'effectif dans la commune de l'Oti 1.

Tableau 5 : Branches artisanales et situation des effectifs par sexe

Branches d'activités professionnelles	Professions dominantes	Effectifs par branche		
		Homme	Femme	Total
B1 - Agroalimentaire, alimentation, petite restauration	Cuisine, Boulangerie	06	177	183
B2 - Mines et carrières, construction et bâtiment	Ferrailage, Maçonnerie, Plomberie Sanitaire	472	19	491

B3 - Fabrication métallique, mécanique, électromécanique ;	Forge, Mécanique Auto, moto, Electricité, Froid et Climatisation	210	00	210
B4 - Bois et assimilés, mobilier et ameublement,	Menuiserie bois, Menuiserie Allure, Tapisserie	172	63	235
B5 - Textile, habillement, cuirs et peaux	Couture, Batik, Cordonnerie, Lokpo	128	684	812
B6 - Audiovisuel et communication	Photo, Informatique, Dactylographie	39	99	138
B7 - Hygiène et soins corporels	Coiffure, Tatouage, Esthétique	42	712	754
B8 - Artisanat d'art	Poterie, Dessin d'Art, Tricotage, Fonderie Moulage, Marmiterie	19	21	40
Total		1088	1775	2863

Source : Chambre préfectorale des métiers, septembre 2025

Il ressort de l'analyse de ce tableau que la branche B5 (couture, la cordonnerie, le tissage (*lokpo*) et le batik) représente plus de 28% des activités artisanales. De même la branche B7 représente 26,33 % des activités artisanales. Les branches B1, B6 et B8 ne représentent que respectivement 6% ; 4,8% et 1,4%.

Dans ce secteur, la femme occupe une place très importante, soit près de 62% du nombre total d'artisans. Les femmes sont fortement représentées en cuisine, boulangerie, couture, batik, coiffure, tatouage, esthétique. La branche de la mécanique est exclusivement masculine.

Dans la commune, les artisans bénéficient des formations organisées par la chambre des métiers, sur diverses thématiques avec l'appui des partenaires divers et sous la houlette de l'Union des chambres régionales de métiers (UCRM), la faîtière de toutes les chambres de métiers. D'autres actions sont menées pour la promotion des activités économiques dans la commune, parmi lesquelles :

- La mise en œuvre depuis 2019 d'une stratégie d'appui à la création formelle et au développement des entreprises artisanales ;
- La création d'un centre dénommé « CRA-OTI » dédié à accompagner les artisans et entreprises artisanales en manque d'équipements, mis en place par l'Etat pour l'organisation d'activités diverses ;
- L'identification et l'appui à la participation des artisans aux foires.

D'autres initiatives sont prises par les artisans ou la chambre des métiers, allant dans le sens de la promotion des biens et services produits. On peut noter les actions suivantes :

- La CPM-Oti qui organise des mini-expositions lors des Journées de l'artisanat du Togo qui se célèbrent chaque année dans les mois Juin-Juillet et où sont présentés leurs produits et services offerts par les artisans ;
- il est organisé biennalement le Marché international de l'artisanat du Togo (MIATO) à Lomé ;
- en 2025, les artisans de tout le pays ont exposé leurs produits, soit individuellement, soit regroupés dans un stand de la CPM de leur ressort.

La chambre des métiers est représentée dans chaque canton pour être plus proche de la population. Par ailleurs, il existe une vitrine régionale à Dapaong qui accueille les œuvres des artisans de toute la région des Savanes souhaitant exposer leurs produits.

Certaines matières premières utilisées dans ce secteur se retrouvent sur place (argile, fil à tisser, fer, pagnes et tissus, ciment, sable, gravier...) et d'autres dans les communes environnantes (Tone, Cinkassé), Lomé ou sont importées de l'extérieur du pays (Ghana, Bénin...). Les biens produits sont destinés en partie à la consommation locale et le reste est exporté vers Gando, Barkoissi, Sagbiébou, et d'autres marchés.

Ces produits artisanaux dans la commune de l'Oti 1 sont entre autres : les plats et pots en terre, pagnes traditionnels (Kete), chaussures, banc, chaise, charrue et accessoires, houe, daba, fourneaux, arrache-clou (pied de biche), serre-joint, coupe-coupe, couteau, portes métalliques, casserole et marmite qui sont l'œuvre des forgerons traditionnels.

Dans la commune, la production artisanale est marquée par des problèmes parmi lesquels : la rareté des touristes qui étaient des clients potentiels (dû à la Covid puis à la situation sécuritaire actuelle) ; difficulté d'accès aux crédits auprès des institutions financières ; manque de boutique de vente ; activités réduites de mai à août (saisonnières, correspondant aux vacances) ; problème de moyens de transport ; mésentente et manque de communication entre artisans.

En résumé, le secteur artisanal de la commune possède un potentiel énorme, mais son développement optimal dépend en grande partie des compétences, de l'engagement et des ressources que la commune peut mobiliser pour soutenir cette richesse culturelle et économique.

4.6. Commerce et infrastructures marchandes

Les équipements marchands sont constitués essentiellement des marchés, des boutiques, des bars-restaurants, etc. considérés comme des générateurs de recettes locales et des pôles de dynamisme local. On compte trois marchés hebdomadaires (deux à Mango et un à Faré), deux marchés ruraux (Mantche et Koumongoukan) et un quai d'embarquement isolé construit (Mango). On note également la présence de deux superettes (de la station-service Total Energie) dans la ville de Mango. Les boutiques privées, un peu plus nombreuses sont également identifiées dans la ville de Mango et dans quelques localités rurales. Le tableau suivant présente quelques caractéristiques des marchés de la commune.

Tableau 6 : Situation des marchés et spéculations de la commune de l'Oti 1

Marchés	Jour d'animation	Localisation	Spéculations
Ancien marché de Mango	Tous les jours	Centre-ville	Toute sorte de produits avec plusieurs boutiques
Nouveau marché de Mango	Dimanche	Douane	Produits agricoles, manufacturés
Marché de Mantchè	Vendredi	Mantchè	Produits agricoles, charbon
Marché de Faré	Vendredi	Faré	Produits agricoles, manufacturés
Marché de Koumongoukan	Mercredi	Koumongoukan	Produits agricoles, manufacturés

Source : Données de terrain, juin 2025

Le secteur commercial est composé essentiellement des acteurs spécialisés dans l'achat et la vente des productions locales d'une part et des produits manufacturés importés d'autres parts.

4.7. Industrie, mine et carrière

La commune dispose de carrières de sable, de gravier, de latérite et d'argile dont la répartition et la localisation sont contenues dans le tableau suivant.

Tableau 7 : Types de minerais exploités dans la commune

Minerais	Canton	Localité
Sable	Mango	Tanadekebou ; Gnangbandi ; Gnagna
	Sadori	Sadori
	Faré	Faré
Gravier	Mango	Kokombou ; Boulouri ; Djabou ; Douane ; Fomboro
Latérite	Mango	Boulouri ; Kokombou
	Sadori	Koumongoukan
	Faré	Faré
Argile	Faré	Faré

Source : Données de terrain, juin 2025

Ces différents minéraux sont exploités par des groupes organisés. Ces carrières constituent une ressource financière de la commune.

Le diagnostic a révélé que dans la commune de l'Oti 1, l'industrie est inexistante. Toutefois, on enregistre la présence des unités de transformation à savoir : ESOP (qui est devenu Société par Action Simplifiée, avec un statut parapublic), Oti Rice (privée), Kammar (privée) qui décortiquent le riz paddy en riz blanc. L'unité de transformation des sœurs Bénédicte de Sadori, unité de fabrication de beurre de karité à Tchanfiéri, Arachide espoir de Mango (extrait l'huile d'arachide). La disponibilité de l'énergie et l'équipement en matériel sont des problématiques majeures du secteur.

4.8. Tourisme et hôtellerie

La commune dispose d'un potentiel touristique faiblement valorisé

4.8.1. Sites et potentialités touristiques

Le tourisme n'est pas développé dans la commune. Les sites sont de plusieurs types à savoir culturels, archéologiques, historiques et autres. La commune ne dispose que d'un site touristique mis en valeur. On enregistre également dans le patrimoine culturel de la commune une multitude de danses avec des accoutrements traditionnels surtout lors des fêtes traditionnelles : Koudapaani , kouroubi et N'djomènè . Les danses traditionnelles pratiquées dans la commune sont : Kpékpéré, N'gondè (danse des princes Dozo), Awassa, Babati, Daboni, Knatching et Kouroubi.

Entre autres on peut identifier les sites touristiques comme la tombe royale du roi NAMBIEMA BONSAFO, du cimetière allemand, la marre aux hippopotames de Koumbeloti, l'atelier des forgerons, la poterie de Mango.

La commune offre une expérience touristique unique, mêlant nature, culture et histoire.

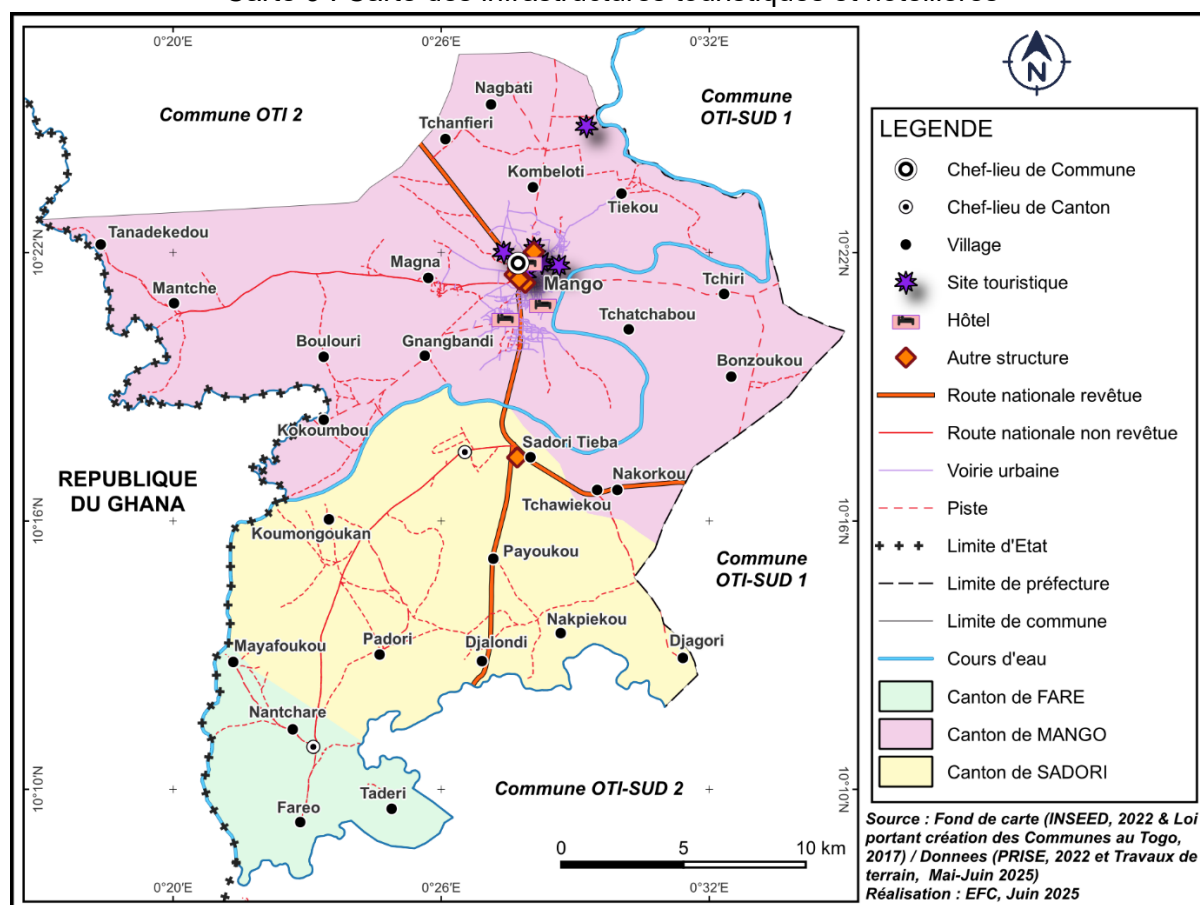
- **La nature** : Le barrage de Koumbeloti, près de Mango, permet d'observer les hippopotames dans leur milieu naturel. Le fleuve Oti offre des paysages magnifiques dont le bras mort de l'Oti qui est un site naturel d'une grande richesse écologique et culturelle. Des activités tels le safari-photo, les traversées en pirogue, les observations de la nature pourraient être envisagées.
- **La culture** : Mango est habitée par les Anoufo (ou Tchokossi), un peuple avec une riche tradition culturelle. La ville abrite le Musée de Mango, qui conserve l'histoire et la culture des peuples de la région des savanes.
- **L'histoire** : Le cimetière allemand, réaménagé en 1990, commémore les batailles de la Première Guerre mondiale.

4.8.2. Hôtellerie

Le diagnostic fait ressortir deux types d'infrastructures : hôtels et auberges. La situation de ces infrastructures est présentée dans le tableau suivant. La commune dispose de trois (03) hôtels et de sept (07) auberges pour une capacité d'accueil totale de 113 chambres. Toutes ces infrastructures sont localisées dans la ville de Mango sauf Sadori Auberge.

La situation des sites touristiques et infrastructures hôtelières est illustrée sur la carte ci-dessous.

Carte 9 : Carte des infrastructures touristiques et hôtelières



4.9. Banques et systèmes financiers décentralisés

La commune de l'Oti 1 compte quatre banques³ et quatre institutions de microfinance⁴ toutes basées à Mango. Ces structures contribuent à dynamiser l'économie locale à travers leurs divers services et les crédits octroyés. L'on note une faible inclusion financière pour des raisons liées non pas à la faible présence de structures financières mais à la faible formalisation des activités économiques.

4.10. Emploi des jeunes

Au niveau local l'agriculture, le commerce, les carrières, les établissements scolaires privé, confessionnel, l'hôtellerie, la restauration et le transport sont les principales sources pourvoyeuse d'emploi des jeunes. Cependant une grande partie de la jeunesse s'intègre difficilement sur le marché de l'emploi.

4.11. Energie, télécommunication et transport

À l'ère de la mondialisation et de la technologie avancée, le lien entre l'énergie, les télécommunications et les transports devient évident, façonnant non seulement notre quotidien, mais aussi notre avenir collectif dans un monde en constante évolution. Il est essentiel que ces secteurs soient diagnostiqués dans le contexte de la commune de l'Oti 1.

4.11.1. Energie électrique

La principale source d'énergie de la commune est le courant électrique fourni par la Compagnie Energie Électrique du Togo (CEET) qui dispose d'une centrale électrique à Mango. Sa couverture spatiale s'arrête seulement à la ville de Mango et à quelques villages. Ce qui explique un très faible taux de desserte pour les concessions des zones rurales. Les services rendus par la CEET à Mango sont : la production, la distribution d'énergie électrique, l'éclairage public, la facturation, le recouvrement, les branchements, le dépannage et l'entretien du Réseau. Certains ménages utilisent l'énergie solaire, principalement celle de la société privée BBOX-EDF.

Plusieurs localités sont encore en marge de l'électrification dans la commune. Les localités ayant bénéficié de l'électrification et qui sont branchés à la moyenne tension (MT) de la CEET sont Koumongoukan, Sadori Nagbakou, Sadori tieba, Nakorkou, Tchawiekou, Payoukou , Djalondi, Magna, Mango, Nagbati, Tchanfiéri et Kombeloti.

Des initiatives sont en cours pour construire de nouvelles lignes électriques et des centrales solaires, notamment dans le nord du pays.

Le nombre de clients actifs de la CEET varie d'un canton à un autre. Pour la période 2022 à 2023, on note pour le canton de Mango, une augmentation de 3200 à 6 113 clients. De même pour le canton de Sadori, une variation **188 à 286** clients et pour le canton de Faré, **73 à 106** clients.

Des réalisations ont également été faites dans le cadre du projet PATA-OTI :

³ UTB, ORABANK, SUNU BANK, La POSTE

⁴ COOPEC Lumière COOPEC SIFA, UMECTO, U-CMECS

- construction d'une (01) centrale solaire photovoltaïque de 1000 KWc et de réseaux électriques pour l'alimentation des stations de pompage du périmètre irrigué de Faré ;
- construction d'une (01) centrale solaire photovoltaïque de 800 KWc et de réseaux électriques pour l'alimentation des stations de pompage du périmètre irrigué de Kokoumbo (Ex-OPAT).

Le canton de Mango bénéficie du "Programme d'Extension des Réseaux Électriques dans les Centres Urbains du Togo", PERECUT. Ce projet prévoit la réhabilitation, le renforcement et l'extension des réseaux de distribution électrique dans 53 localités du Togo.

4.11.2. Autres sources d'énergie

Le bois, le charbon de bois, le pétrole et le gaz butane, constituent également des sources d'énergie que les ménages utilisent surtout pour la cuisson. Le secteur de l'énergie est marqué alors par l'utilisation intensive du bois de chauffe et du charbon de bois qui entraîne la dégradation des ressources naturelles. Le gaz est peu utilisé par les ménages de la commune. Il est principalement vendu dans les stations d'essence et par certains distributeurs privés.

La commune de l'Oti 1 dispose de 04 stations-service toutes implantées dans la ville de Mango et plusieurs points de vente du gaz butane. Il s'agit de : Total 1 au niveau de la douane ; Total 2 implantée au centre-ville ; CAP à la sortie nord de la ville ; et Pétrolium qui se trouve à l'entrée sud de la ville. On retrouve dans la commune au bord des routes et dans certains villages des vendeurs clandestins de carburant dont les points d'approvisionnement seraient localisés au Bénin et au Ghana.

4.11.3. Télécommunication et économie numérique

Dans le secteur des télécommunications, il faut noter que, tout comme sur le reste du territoire national, deux principaux opérateurs Yas Togo et Moov Africa opèrent dans la commune. Pour couvrir la commune et aussi dans le souci de fournir un bon réseau aux abonnés, des tours télécom sont implantées sur le territoire communal par ces deux opérateurs. On dénombre sur le territoire communal un total de sept tours de communications, et les infrastructures de télécommunication de la commune.

Ces opérateurs offrent également les services de transfert monétaire. Un fournisseur (Canal Box) est aussi sur ce marché et fournit des services d'internet mobile et fixe (wifi). Le service internet est de plus en plus utilisé, il connaît une progression rapide grâce à l'utilisation des réseaux sociaux (tik-tok, facebook, whatsapp...) par les populations surtout les jeunes.

On dénombre la présence de trois radios dont deux privées et une communautaire. Il s'agit des chaînes de **Radio Nafa** et **Espérance** privées et la radio communautaire la **Voix de l'Oti**. S'agissant de la presse écrite, l'on note la présence de l'Agence Togo Presse (ATOP) et une autre presse en ligne « Mango Matin ».

4.11.4. Infrastructures et moyens de transports

Cinq principales gares routières (Trois à Mango, une à Faré et une à Sadori) et un poste de péage sont présents sur le territoire communal. Le réseau routier constitué de routes nationales, de routes non bitumées, de la voirie urbaine bitumée et des pistes représente un

linéaire d'environ 379,29 km toutes catégories confondues dont 32 km bitumées. La voirie urbaine bitumée n'est que de 1,8 km.

Le transport des populations dans la commune est assuré essentiellement par les taxis-brousse, les taxis, les taxi-motos, les tricycles et les vélos. Les motos et tricycles sont plus utilisés sur des voies qui sont impraticables. On enregistre plusieurs compagnies de voyage qui assurent le déplacement des passagers de la commune vers les autres villes du Togo. On peut citer entre autres : Etrab, LK, Atiko Voyage, Solim, La poste, Nagode etc.

Les autres voies sont des pistes rurales parfois impraticables. Cette réalité complique le déplacement des populations et des biens entre les localités. Le manque de caniveaux participe à la dégradation de ce réseau routier. Cette réalité ne facilite pas le déplacement entre les villages et les cantons.

4.12. Analyse FFOM synthèse de la gouvernance économique

Les forces faiblesses opportunités et menaces du secteur économiques sont consignées dans le tableau suivant

Forces	Faiblesses
• Existence de terres cultivables • Existence des coopératives et groupements de production agricole et de pêche et de transformation • Existence de syndicats professionnels • Existence de matières premières • Existence de ZAAP • Existence d'un vaste bassin pour les cultures en saison sèche et maraichères • Relief et climat favorables aux activités agricoles • Existence de marches et de pâturages • Existence de l'Oti • Existence de sites touristiques dans la commune et les communes environnantes • Existence d'infrastructures hôtelières • Esprit entrepreneurial émergent chez les jeunes • Existence de médias locaux • Présence de voies aménagées dans la commune	• Coût élevé de la production de semences certifiées • Forte et mauvaise utilisation de pesticides • Faible mécanisation de l'agriculture • Magasins de stockage non adaptés et insuffisants • Faible rendement de certains produits agricoles • Difficultés d'accès aux crédits agricoles • Manque de main d'œuvre • Non-respect des itinéraires techniques et normes de pêche • Manque de matériels de récolte • Insuffisance de service vétérinaire dans la commune • Faiblesse de la demande en biens et services artisanaux • Infrastructures économiques mal équipées • Faible taux de bancarisation • Etat dégradé des pistes et routes
Opportunités	Menaces
• Existence des projets et programmes étatiques dans les secteurs économiques • Existence des services déconcentrés de l'Etat • Existence des microfinances et des ONG	• Maladies qui attaquent les animaux • Phénomènes climatiques extrêmes • Forte élévation de la température en saison sèche • Présence de rongeurs et ravageurs des cultures

• Projets gouvernementaux dans les secteurs énergétiques, des infrastructures routières, et des TIC	• Existence de ravageurs et leur résistance au produit utilisé • Conflit entre éleveurs et agriculteurs • Débordement de la crise du Sahel • Coupures répétées d'électricité • Présence des hippopotames sur les lieux de pêche • Intérêt faiblissant pour les « longues études
---	--

5. GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE FINANCIERE ET SECURITAIRE DE LA COMMUNE

Trois éléments interdépendants composent le système municipal. Il s'agit :

- **du territoire** : espace géographique continu bien délimité et idéalement porté par une identité culturelle, historique ou économique ;
- **de la population** : elle réside dans la commune et y a le siège de ses activités. Elle doit s'impliquer activement dans les affaires municipales, en tant qu'acteur central et bénéficiaire des décisions prises sur le territoire ;
- **d'une administration communale** chargée de prendre, à travers ses organes, de façon participative et en conformité avec la loi, des décisions et de les appliquer en vue du mieux-être de sa population.

En cette matière, le diagnostic a relevé une faible connaissance de la commune en tant que collectivité territoriale et une faible appropriation de celle-ci par ses citoyens. Certains d'entre ceux qui affirment ne pas être fiers d'appartenir à la commune le justifient par leurs attentes non comblées en matière d'accès à l'eau potable, à l'électricité, aux soins de santé dans des conditions aisées. La commune en tant que collectivité ne revêt pas encore la place qu'elle devrait avoir, en termes de sentiment d'appartenance, pour qu'une approche de développement local y soit une réalité.

En ce qui concerne la qualité des services communaux, dans le canton de Mango, une lenteur dans la délivrance des services, l'absence des agents à leurs postes et le mauvais accueil des agents de la mairie ont été évoqués aussi la question de la taxation trop élevée qui s'explique en réalité par un faible pouvoir d'achat

La gouvernance administrative, financière et sécuritaire décrit

- la manière dont les services publics sont organisés et gérés,
- la structure et l'évolution des ressources budgétisées, leur mobilisation et affectation à des postes de dépenses en vue de l'effectivité de l'offre de services municipaux
- ainsi que la situation en matière de sécurité des personnes et des biens et l'ensemble des moyens mis en place pour la garantir.

5.1. Ressources humaines et organisation du travail à la mairie

5.1.1. Analyse du fonctionnement du conseil municipal (CM) et de ses ressources humaines

Les élections municipales du 17 juillet 2025 ont donné la même configuration que le conseil municipal de la première mandature à savoir 10 sièges pour le parti majoritaire contre 1 siège pour l'opposition. Il convient de préciser que le nouveau conseil compte seulement une élue locale. La commune de l'Oti 1, présente deux organes de gestion : un organe délibérant, le conseil municipal, composé de 11 membres et un organe exécutif, le bureau, composé du maire et de son adjoint, tous des hommes. En termes de résidence et de localité d'origine, tous les cantons de la commune sont représentés.

5.1.2. Composition et qualifications des ressources humaines de la mairie

La mairie compte en dehors du secrétaire général, 17 agents permanents ou contractuels, qui émergent sur le budget communal, répartis de la manière suivante selon leur niveau d'études.

Tableau 8 : Situation du personnel communal par catégorie

Niveau / Catégorie	Nombre d'agents	Part en pourcentage
Maîtrise et plus (catégories A2, A3)	3	23%
Licence (Catégorie B)	1	6%
Secondaire (catégorie C)	4	29%
Primaire (catégorie D)	9	52%

Source : Mairie de Mango, Juin 2025

Le taux d'encadrement, qui traduit le nombre de cadres (catégorie A) que compte une administration sur l'effectif total du personnel, est de 23%. Ce taux est acceptable mais il en résulte une surcharge de travail pour les cadres.

La répartition par spécialité montre un personnel concentré principalement dans les fonctions administratives, avec un seul comptable formé et un agent SIG/géomètre. D'autres fonctions techniques ou administratives sont assurées par des agents dont la formation ne correspond pas toujours aux besoins spécifiques du poste.

Des besoins en formation ont été identifiés par les agents, dans les domaines suivants : connaissance et utilisation des logiciels bureautiques, textes législatifs relevant des différents domaines de compétences des communes à l'instar du foncier, l'environnement, l'hygiène et l'assainissement, l'état civil, la gestion des ressources humaines, le management public territorial, etc.

5.1.3. Organisation, outils de gestion des RH et climat social au travail

La commune de l'Oti 1 a bénéficié de l'existence d'un Plan de développement prenant en compte la zone urbaine à savoir essentiellement la ville de Sansanné-Mango mais ce document n'a connu qu'une faible mise en œuvre. La mairie ne dispose pas d'outils et de dispositifs modernes formalisés de gestion des ressources humaines. L'on constate une gestion principalement administrative et réactive, avec peu de planification stratégique ou d'anticipation des besoins en compétences et une insuffisance dans le suivi et l'évaluation

des agents. L'on constate un climat social globalement empreint de solidarité entre agents, malgré un niveau de motivation mitigé.

5.2. Ressources matérielles

La mairie dispose d'un bâtiment moderne réhabilité en 2021 avec l'appui de la coopération allemande à travers le programme ProDeGoL. Il dispose de bureaux étiquetés qui facilitent le repérage des différents services, d'une rampe d'accès pour personnes en situation de handicap. En dehors du bâtiment qui abrite actuellement la mairie, vingt-neuf (29) autres bâtiments font partie du patrimoine de la commune. Ils servent de locaux pour des services déconcentrés de l'Etat ou sont mis en location pour des activités économiques.

La mairie ne dispose pas de matériel roulant en nombre suffisant pour les déplacements professionnels. Le parc roulant de la commune se compose de 2 camions benne, 1 tracteur, 2 voitures, 4 motos et 3 tricycles. 87,5% du matériel roulant est issu de dons. Le tracteur et les tricycles ont servi au fonctionnement du service de ramassage des ordures ménagères.

5.3. Participation citoyenne et partenariat

Au niveau de la population, l'on note une faible participation due à une perte d'intérêt pour les questions publiques. La participation populaire aux sessions du conseil se limite à celle de leurs représentants (CVD), des autorités traditionnelles (Chefs cantons) et à la présence de quelques ONG actives sur le terrain. Il n'existe pas de cadre de concertation formel entre la mairie et les acteurs de développement sur le territoire. Un coordonnateur du bureau du citoyen a été choisi, mais pas encore installé.

La mairie entretient des relations de travail avec les services techniques déconcentrés de l'Etat. Les autorités communales participent aux réunions de cadre de concertation des services déconcentrés présents au niveau préfectoral. Les OSC intervenant dans la commune sont sollicitées pour des accompagnements en fonction des besoins. Certaines d'entre elles partagent avec la mairie leurs rapports annuels d'activités.

Dans le cadre du projet COSO, des plans d'actions villageois ont été élaborés et mis en œuvre.

La commune de l'Oti 1 n'a à ce jour aucune relation de coopération décentralisée.

5.4. Diagnostic des finances locales

5.4.1. Analyse du budget et des ressources

L'évaluation des sources de financement du développement local s'est essentiellement focalisée sur le budget de la commune de l'Oti 1 en mettant un accent particulier sur les comptes administratifs élaborés au titre des années 2020 à 2024. La situation budgétaire de la commune, sur la période 2020 – 2024, se présente globalement de la manière suivante :

Tableau 9 : Prévision et réalisation du budget de la commune sur la période 2020–2024

Année	Prévisions	Réalisations de recettes	Taux (%)
--------------	-------------------	---------------------------------	-----------------

2020	111 120 000	68 762 179	61,49
2021	136 400 285	124 876 711	91,55
2022	210 871 426	149 874 977	71,07
2023	218 805 148	132 198 369	60,42
2024	267 680 643	136 945 643	51,16
Cumul	945 577 502	612 657 879	-
Moyenne sur la période considérée	189 115 500	122 531 576	64,79

Source : Budget et Comptes administratifs de 2020 à 2024, Juin 2025

Sur la période quinquennale 2020–2024, la commune de l'Oti 1 a enregistré un taux moyen d'exécution budgétaire des recettes de 64,79 % ; ce qui reste en deçà des prévisions. Ce niveau d'exécution reflète des dysfonctionnements persistants dans la chaîne de mobilisation des ressources et une faiblesse dans la prévision réaliste des recettes.

5.4.1.1. Sources de financement de la commune

L'analyse des sources de financement mobilisées par la commune de l'Oti 1 sur la période 2020–2024 permet d'identifier les composantes principales des recettes de fonctionnement. Ces ressources sont essentiellement les ventes de produits et de services, les recettes fiscales, les recettes non fiscales. Le tableau ci-après présente le niveau de ces différentes sources au cours des cinq exercices considérés :

Tableau 10 : Répartition des différentes sources de financement propre de la commune de 2020 à 2024

Sources de financement propres	2020		2021		2022		2023		2024	
	Montant	(%)	Montant	(%)	Montant	(%)	Montant	(%)	Montant	(%)
Ventes de produits et de services	13 215 985	19	1 244 650	2	593 040	1	1 695 120	2	891 060	1
Recettes fiscales	8 711 293	13	13 628 357	17	15 311 218	13	16 013 958	18	14 888 996	16
Recettes non fiscales	46 834 901	68	63 554 716	81	98 919 075	86	72 835 268	80	78 338 150	87

Source : Budget et Comptes administratifs de 2020 à 2024, Juin 2025

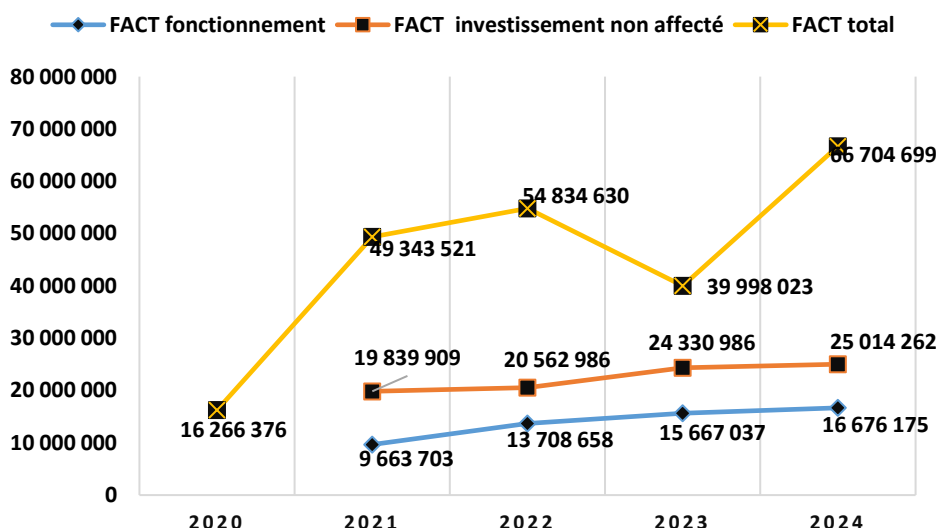
Les ventes de produits et services ont constitué une source importante de recettes propres pour la commune en 2020, puis leur part a fortement chuté à partir de 2021, représentant au plus 2% des recettes propres. Les recettes fiscales enregistrent une certaine stabilité avec une contribution moyenne d'environ 15 % des recettes propres. Les recettes non fiscales forment la principale ressource propre, représentant plus de 3/4 des recettes propres sur la période considérée. La commune de l'Oti 1 dispose d'un fichier du contribuable mis à jour en février 2025, lui permettant de faire de bonnes prévisions et d'être plus performant dans la

mobilisation des ressources. On note enfin l'absence des dons et legs dans les comptes administratifs.

5.4.1.2. Contribution de l'État au développement local

Outre les ressources propres, la commune de l'Oti 1 bénéficie également de ressources en provenance de l'État (fonds FACT). Le graphique ci-dessous présente l'évolution globale de FACT ainsi que ses composantes entre 2020 et 2024.

Graphique 7 : Evolution des dotations du FACT de 2020 à 2024



Source : Arrêtés du MATDCC portant répartition du FACT de 2020 à 2024

Entre 2020 et 2024, les contributions de l'État à travers le FACT à la commune de l'Oti 1 ont connu une forte progression en volume. Mais en 2023, cette dynamique s'inverse. Les ressources externes ont chuté à moins de 40 millions de FCFA, en raison d'une absence de dotation de ressources pour l'investissement affecté. En 2024, les ressources externes s'élèvent à un montant record de 66,7 millions.

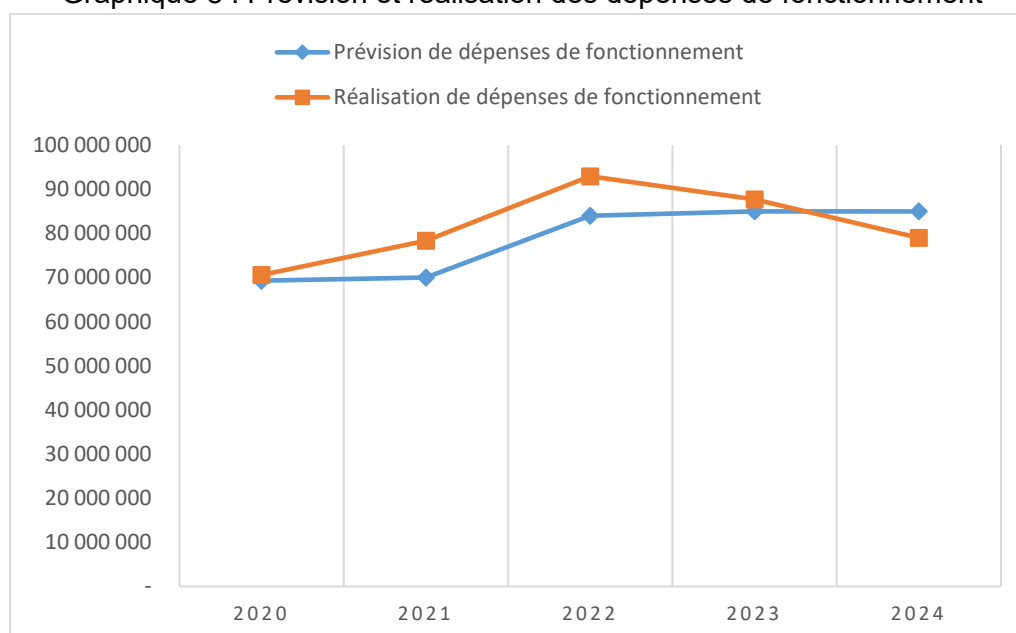
5.4.2. Analyse des dépenses communales

L'examen des dépenses exécutées par la commune de l'Oti 1 sur la période 2020–2024 permet de cerner les tendances en matière de gestion des charges de fonctionnement et d'investissement.

5.4.2.1. Analyse des prévisions et réalisations des dépenses

Sur la période 2020-2024, les dépenses de fonctionnement de la commune de l'Oti 1 se caractérisent par une exécution soutenue. Les dépenses effectives, traduisent une continuité dans le financement des charges courantes, en particulier les salaires. Pour tous les exercices avant 2024, les réalisations ont même excédé les prévisions initiales

Graphique 8 : Préviation et réalisation des dépenses de fonctionnement



Source : Comptes administratifs 2020 à 2024

À l'opposé, les dépenses d'investissement présentent une trajectoire de sous-exécution chronique. Malgré des prévisions en forte croissance de 41,8 millions de FCFA en 2020 à 182,7 millions de FCFA en 2024, les réalisations demeurent marginales, toutes inférieures à 30 millions de FCFA annuel. Le taux de réalisation, compris entre 11 et 39 %, traduit une incapacité récurrente à transformer les intentions programmatiques en projets effectifs. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation : dépendance aux transferts extérieurs (FACT), complexité des procédures de passation, et faiblesse des capacités techniques locales.

Le taux d'exécution des dépenses totales est globalement décroissant sur la période considérée, passant de 68 % en 2020 à 37 % en 2024, et traduisant des difficultés dans la mobilisation des ressources ou l'absorption des crédits ou une prévision excessivement optimiste

5.4.2.2. Structure des dépenses

La part des dépenses de fonctionnement dans les dépenses totales est élevée, oscillant entre 75 % et 93 %. Les dépenses de fonctionnement absorbent l'essentiel des ressources disponibles, au détriment des investissements productifs. A l'exception des exercices 2021 et 2022 et 2024, les dépenses d'investissement sont structurellement inférieures au seuil minimal de 20 % recommandé pour les collectivités locales.

Le tableau suivant retrace l'évolution annuelle de quelques postes principaux de dépense, permettant ainsi de visualiser les efforts consentis pour la couverture des besoins de fonctionnement et le financement des projets.

Tableau 11 : Evolution des différentes catégories de dépenses communales de 2020 à 2024

Catégorie de dépenses	Montants (FCFA)				
	2020	2021	2022	2023	2024

<i>ACHAT DE BIENS</i>	11 187 664	10 943 880	18 963 468	13 689 641	11 271 842
<i>ACQUISITION DE SERVICES</i>	20 766 830	12 168 277	14 648 596	10 799 107	10 715 142
<i>AUTRES SERVICES</i>	1 760 000	210 000	260 000	934 816	344 250
<i>SUBVENTIONS</i>	269 833	0	0	0	0
<i>TRANSFERTS (HORS 645)</i>	-	807 000	2 439 297	905 672	1 500 969
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>	238 671	11 790 635	12 454 700	18 199 291	9 256 776
<i>CHARGES DE PERSONNEL</i>	35 925 905	42 541 774	44 193 455	43 204 023	45 938 663
<i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>	5 517 174	26 134 546	29 115 194	15 060 546	21 337 999

Source : Comptes administratifs 2020 à 2024

L'analyse approfondie de la structure des dépenses sur la période 2020–2024 révèle une prépondérance des charges de fonctionnement, tirées principalement par les dépenses de personnel, qui ont atteint un niveau record de plus de 45,9 millions FCFA en 2024.

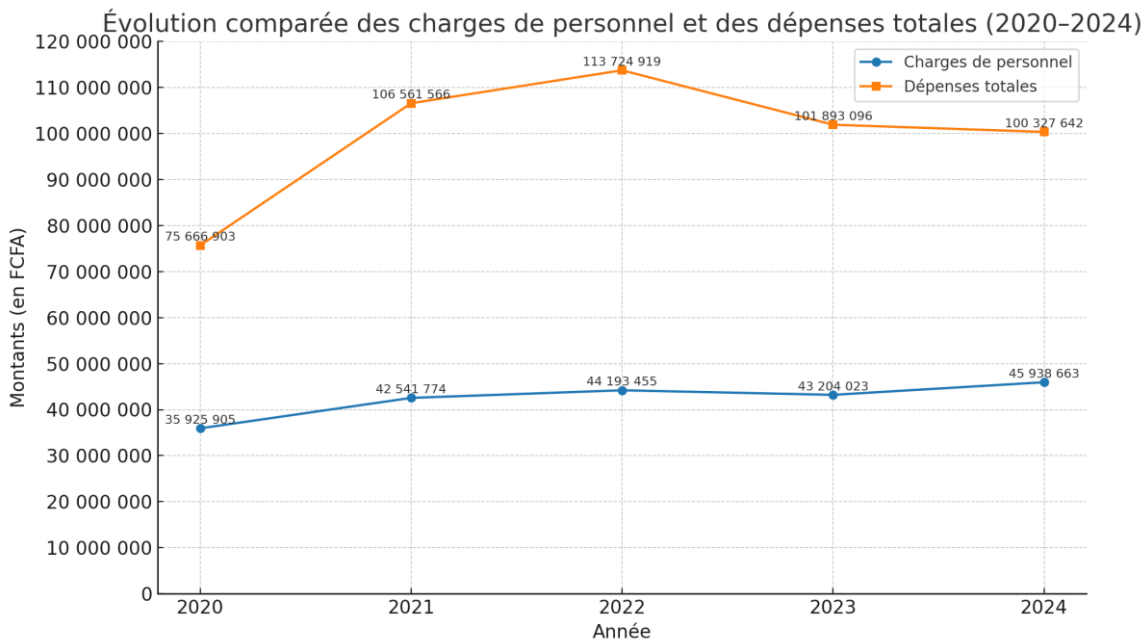
Les postes liés à l'acquisition de biens et services demeurent également conséquents, bien que relativement stables dans le temps.

Concernant les dépenses d'investissement, leur évolution reste fortement irrégulière : après une faible mobilisation en 2020 (5,5 millions FCFA), elles ont connu une augmentation remarquable atteignant en 2021, 26,1 millions FCFA, puis poursuivent une trajectoire fluctuante pour atteindre un pic de 29,1 millions en 2022, avant de connaître une régression notoire en 2023 (15 millions) pour remonter à 21,3 millions FCFA en 2024. Cette dynamique témoigne de la difficulté à maintenir un niveau d'investissement stable, trop souvent conditionné par les opportunités de financement extérieur. Il est à noter que ces dépenses d'investissement se sont élevées en moyenne à 19 433 092 FCFA par an, ce qui représente un investissement annuel moyen par habitant de 356 FCFA. La moyenne des dépenses de fonctionnement a atteint 81 735 415 millions de FCFA sur la période. La moyenne des dépenses de fonctionnement atteint près de 82 millions de FCFA sur la période.

5.4.2.3. Analyse structurelle des charges de personnel dans l'ensemble des dépenses

L'examen structurel des dépenses met en lumière le poids croissant des charges de personnel dans le budget global de la commune de l'Oti 1.

Graphique 9 : Evolution comparée des charges de personnel et des dépenses totales entre 2020 et 2024



Source : Comptes administratifs 2020 à 2024

Le graphique ci-dessus montre une évolution parallèle des charges de personnel et des dépenses totales entre 2020 et 2024. Alors que les dépenses totales connaissent une certaine variabilité, les charges de personnel suivent une tendance haussière presque continue

La part des charges de personnel dans les dépenses totales oscille entre 47 % et 53 %, ce qui constitue un niveau élevé pour une collectivité territoriale, ce qui se comprend cependant vu qu'il s'agit d'un début de fonctionnement pour la commune de l'Oti 1. Cette situation limite fortement la capacité d'autofinancement de la commune. Elle réduit également l'espace budgétaire disponible pour les dépenses de développement, en particulier les investissements structurants.

5.4.3. Epargne brute et Solde budgétaire

L'analyse financière de la commune de l'Oti 1 repose sur l'étude de plusieurs indicateurs clés, notamment l'épargne brute, et le solde budgétaire. Le tableau ci-après présente les résultats des principaux ratios financiers calculés sur la période 2020–2024 :

Tableau 12 : Epargne brute calculée sur la période 2020–2024

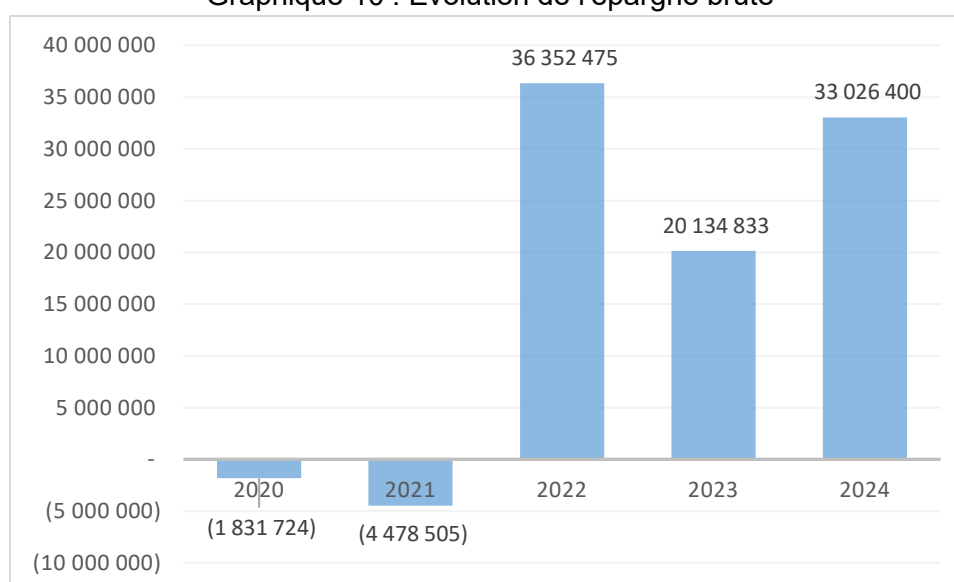
Année	Recettes fonctionnement	Dépenses fonctionnement	Épargne brute	Taux d'épargne brute (%)
2020	68 762 179	70 593 903	-1 831 724	-3%
2021	73 983 061	78 461 566	-4 478 505	-6%
2022	129 311 991	92 959 516	36 352 475	28%

2023	107 867 383	87 732 550	20 134 833	19%
2024	111 931 381	78 904 981	33 026 400	30%

Source : Comptes administratifs 2020 à 2024

L'analyse des ratios de gestion révèle une évolution progressive vers une situation budgétaire plus soutenable. Les années 2020 et 2021 ont enregistré une épargne brute négative, traduisant une incapacité à couvrir les dépenses de fonctionnement par les ressources courantes. Cependant, à partir de 2022, la situation s'inverse grâce à une hausse spectaculaire des recettes de fonctionnement et l'épargne brute atteint 36,3 millions FCFA en 2022, et reste positive jusqu' en 2024. Cette dynamique traduit une mobilisation plus efficace des recettes et une relative maîtrise des dépenses courantes.

Graphique 10 : Évolution de l'épargne brute



Source : Comptes administratifs 2020 à 2024

L'épargne brute reflète la capacité de la commune à générer un excédent de fonctionnement. Elle reste globalement croissante sur toute la période, atteignant son niveau maximal en 2022. Cela traduit une relative rigueur dans la gestion des dépenses courantes.

Le solde budgétaire est l'un des indicateurs clés de la santé financière d'une collectivité territoriale. Il exprime la capacité de la commune à couvrir ses charges par les ressources effectivement mobilisées. Le tableau ci-après présente l'évolution du solde budgétaire de la commune de l'Oti 1 entre 2020 et 2024 :

Tableau 13 : Evolution du solde budgétaire de la commune de l'Oti 1 entre 2020 et 2024

Année	Recettes réalisées (R)	Dépenses réalisées(D)	Solde budgétaire (R-D)	Solde (R-D) /R (%)
2020	68 762 179	76 111 077	-7 348 898	-10,7%

2021	124 876 711	104 498 012	20 378 699	16,3%
2022	149 874 977	122 074 710	27 800 267	18,5%
2023	132 198 369	101 893 096	30 305 273	22,9%
2024	136 945 643	100 327 642	36 618 001	26,7%

Source : Comptes administratifs 2020 à 2024

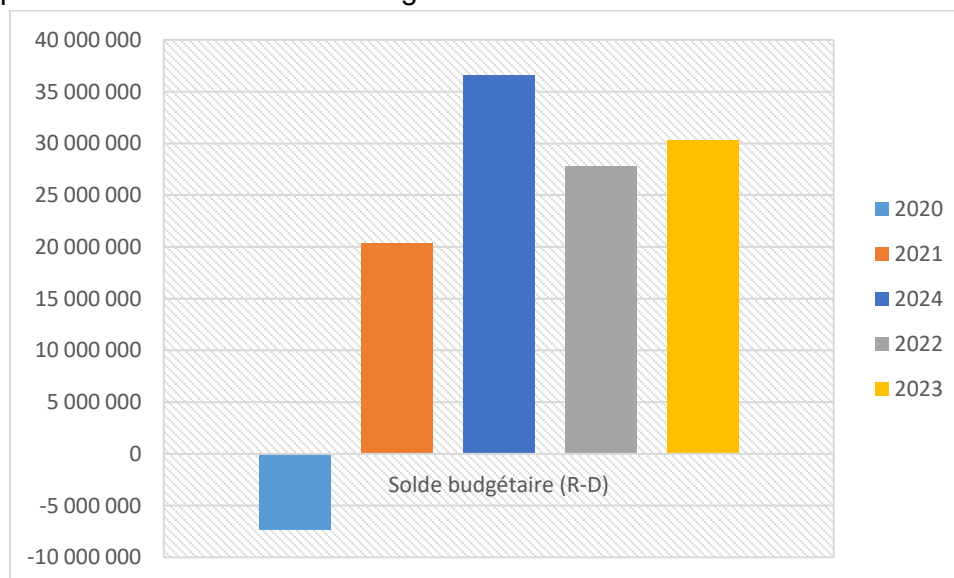
Sur la période 2020–2024, la commune a progressivement amélioré sa situation budgétaire. En 2020, le solde budgétaire était déficitaire de près de 7,4 millions FCFA, traduisant une incapacité à couvrir l'ensemble des charges engagées.

À partir de 2021, la situation s'est sensiblement améliorée avec un excédent de 20 millions FCFA, représentant 16 % des recettes totales. Cette inflexion positive indique un renforcement du recouvrement des recettes. En 2022 et 2023, la dynamique se confirme avec des soldes excédentaires significatifs, respectivement de 27,8 millions et 30 millions de FCFA. Cela montre une tendance à la consolidation de la gestion budgétaire.

L'année 2024 a enregistré une performance remarquable avec un excédent budgétaire de 36 millions FCFA, soit 26% des recettes mobilisées. Ce résultat traduit non seulement une progression dans l'exécution budgétaire, mais également une capacité accrue à dégager une marge de manœuvre pour l'autofinancement.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du solde budgétaire de la commune entre 2020 et 2024. Il met en évidence les périodes de déficit et d'excédent. Le solde moyen sur la période considérée est de 21 550 668 FCFA.

Graphique 11 : Evolution du solde budgétaire de la commune de l'Oti 1 entre 2020 et 2024



Source : Compte administratifs, 2020 à 2024

Cette trajectoire témoigne d'un pilotage de plus en plus rigoureux, mais souligne aussi l'importance de pérenniser ces résultats à travers une meilleure planification, la réduction des charges non essentielles, et la consolidation des efforts de mobilisation de ressources

internes. L'objectif à long terme doit être de garantir un excédent structurel soutenable, capable de soutenir des investissements prioritaires.

5.4.4. Appréciation globale de la situation financière et problématique

L'analyse financière de la commune de l'Oti 1 sur la période 2020–2024 met en évidence une gestion budgétaire globalement équilibrée, avec des efforts notables en matière de mobilisation des ressources et de maîtrise des charges. Sur les cinq exercices étudiés, la commune a présenté des soldes budgétaires excédentaires les trois dernières années, traduisant une capacité à autofinancer partiellement ses investissements.

L'analyse financière de la commune de l'Oti 1 sur la période 2020–2024 permet de dresser un diagnostic complet de la gestion budgétaire et de la performance économique locale. Les principaux enseignements peuvent être résumés comme suit :

- Mobilisation budgétaire : Les recettes réelles ont globalement progressé sur la période. Cependant, la fiabilité de la prévision budgétaire est encore à améliorer.
- Structure des recettes : Les recettes de fonctionnement dominant largement, tandis que les recettes d'investissement demeurent faibles, exposant la commune à une forte dépendance aux partenaires extérieurs.
- Épargne brute : L'épargne brute devient positive à partir de 2022, ce qui constitue un signe encourageant de capacité d'autofinancement. Elle reste néanmoins insuffisante pour couvrir des investissements structurants sans appui extérieur.
- Évolution des soldes budgétaires : Après un déficit initial en 2020, la commune a dégagé des excédents budgétaires continus les années suivantes, Cette dynamique traduit une amélioration progressive de la gouvernance budgétaire.
- Capacité de couverture des charges : À partir de 2022, la commune démontre une capacité croissante à couvrir ses charges de fonctionnement, , ce qui marque un progrès notable en matière de soutenabilité budgétaire.
- Capacité de financement et dépenses d'investissement : Même si les disponibilités financières et par conséquent la capacité de financement se sont améliorées progressivement, les dépenses d'investissement n'ont pas été à la mesure des possibilités ; un déséquilibre est observé au niveau des dépenses, avec des investissements faibles mais quand même supérieurs au seuil de 20 % trois années sur la période quinquennale considérée.

En définitive, la commune de l'Oti 1 présente une trajectoire financière encourageante, caractérisée par l'existence d'un fichier de contribuable régulièrement mis à jour et une solde budgétaire global excédentaire. Dans un contexte de faible mobilisation de ressources propres et d'insuffisance des investissements, cette situation suppose que d'autres blocages existent dans le circuit de la dépense. Il est donc impératif d'engager des réformes structurelles visant à renforcer l'autonomie fiscale, à améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense publique et à sécuriser le financement du développement local à long terme, notamment à travers la diversification des sources de financements externes.

5.5. Sécurité et cohésion sociale

La commune connaît un climat de paix et de cohésion sociale. Cependant elle est confrontée quelquefois a des problèmes d'insécurité routière, de vol, de violences sexuelles, des conflits

fonciers, des conflits entre éleveurs et agriculteurs, des conflits intercommunautaires et surtout la menace extrémiste. Cette situation rend nécessaire des actions continues d'apaisement, de conciliation en vue du maintien de la sécurité d'une part, des actions structurantes en vue d'améliorer durablement le quotidien des populations d'autre part, afin que la commune ne soit plus un terreau fertile aux discours extrémistes. On note l'existence des organes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent à l'instar des CIPLEV et ses démembrements, les Comités Locaux d'Alerte Précoce (CLAP) et les comités de paix.

5.6. Analyse FFOM de la gouvernance administrative, financière et sécuritaire

Le tableau ci-dessous présente les forces, faiblesses, opportunités et menaces du secteur

Forces	Faiblesses
- Opérationnalité des services de la mairie - Ressources matérielles et infrastructures adaptées aux besoins - Existence du comité communal du CIPLEV - Existence des CCPLEV, - Existence des CLAP - Existence des comités locaux de gestion apaisée des conflits entre agriculteurs et éleveurs - Réactivité des autorités communales en matière de gestion des conflits - Bonnes relations entre autorités locales et forces de défense et de sécurité	- Faible dynamisme des commissions permanentes du conseil communal - Faible représentation des femmes - Faible productivité des ressources humaines - Faible taux d'investissement - Forte dépendance aux ressources externes - Conditions de travail non attractives - Relation de coopération décentralisée non opérationnelle - Absence de cadre de concertation formel entre la mairie et les acteurs de développement - Non fonctionnalité du bureau du citoyen - Non-respect du code de la route - Divagation des animaux - Existence de conflits agriculteurs-éleveurs - Non matérialisation de certains couloirs de passage des animaux - Inexistence d'un parking aménagé pour les gros porteurs
Opportunités	Menaces
- Existence d'institutions de formation des agents des CT - Existence de partenaires - Présence des forces de défense et de sécurité - Existence de programmes de l'Etat pour le maintien de la sécurité	- Débordement de la crise du sahel - Pesanteurs sociales sur le genre en vue de l'accès aux postes de décision

6. SECTEURS SOCIAUX

6.1. Santé

L'organisation nationale du système de santé met en jeu plusieurs acteurs des secteurs publics, paraétatiques, privé à but lucratif, associatif, informel et traditionnel. Sont abordés dans cette partie, la gouvernance du système sanitaire local, l'analyse de la couverture sanitaire et l'accès universel aux soins de santé et le profil épidémiologique de la commune.

6.1.1. Gouvernance du système sanitaire local

Le directeur préfectoral de la santé de l'Oti est chargé de coordonner l'action des structures sanitaires de son district.

L'organisation du système de santé met en jeu plusieurs parties prenantes notamment le secteur public et parapublic, le privé et le confessionnel. En dehors des acteurs étatiques, la gouvernance du système de santé implique les populations à travers les comités de gestion des établissements de santé (COGES).

En 2025, 104 agents de santé communautaires et 18 relais communautaires interviennent auprès des populations en appui au personnel des centres de santé. Le tableau ci-après peint une situation peu confortable pour le contexte sanitaire local.

Tableau 14 : Répartition du personnel de santé et les ratios d'encadrement sanitaire en 2025

Catégories de professionnel	Population (2022)	Normes nationales	Effectif existant	Ratio de la commune	Besoins additionnels
Médecins	54 489	1/ 10 000 hbts	05	1/10 896 hbts	1
Infirmiers diplômés d'Etat	54 489	1/ 5 000 hbts	19	1/2 867 hbts	Surplus de 8
Sage-femmes	27 738	1/ 3 000 femmes	09	1/3082 hbts	1
Techniciens de laboratoire	54 479	1/ 5 000 hbts	02	1/27 240 hbts	9

Source : direction préfectorale de la santé, Oti, juin 2025

L'observation du tableau dénote d'une insuffisance de personnel qualifié dans les formations sanitaires avec comme corollaire des charges de travail denses affectant la qualité de la performance. Cette situation explique en partie les appréciations négatives des populations sur les prestations dans les centres de santé : mauvais accueil ; absence des agents de santé à leurs postes, longue durée d'attente avant d'être reçu, coûts des prestations élevés et insuffisance des matériels de travail ou des produits adaptés aux différentes maladies

6.1.2. Couverture du système sanitaire de la commune de l'Oti 1

Le tableau ci-après fait le point sur les différentes formations sanitaires qu'on enregistre sur le territoire communal.

Tableau 15 : Typologie des formations sanitaires du territoire communal en 2025

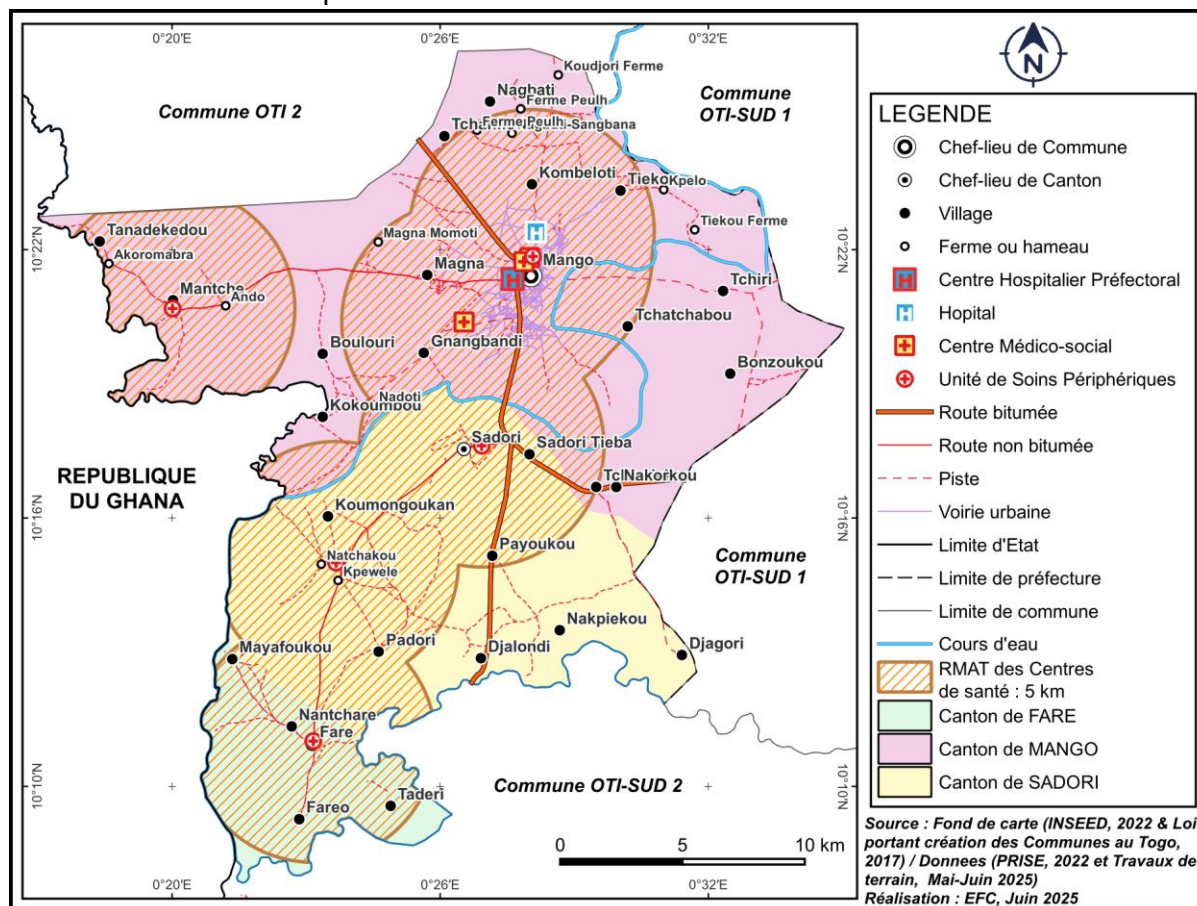
N°	Nom de la formation sanitaire	Types	Statut	Etat	Localité
1	CHP Mango	HD type II	Public	Bon	Mango
2	Hôpital de l'Espérance de Mango	Hôpital Type II	Confessionnel	Bon	Mango
3	CMA Mango	USP Type II	Public	Bon	Mango
4	USP Fare	USP type I	Public	Mauvais	Faré
5	USP Koumongoukan	USP type I	Public	Bon	Koumongoukan
6	USP Sadori	USP type I	Public	Mauvais	Sadori
7	USP Mantche	USP type I	Public	Bon	Mantche
8	USP Saint Dominique	USP type I	Confessionnel	Bon	Mango
9	Infirmierie de la PC Mango	USP type I	Public	Mauvais	Mango
10	CMS MANGO	USP TYPE III	Public	Bon	Mango
11	USP Magna	USP TYPE I	Public	Bon	Magna

Source : Direction préfectorale de la santé, Oti, Juin 2025

Le ratio nombre d'hts/hôpital est de 27 240. Le ratio USP/habitants s'élève à 9 080 habitants pour une USP contre 5000 habitants par USP retenue par la norme nationale. Pour l'ensemble des formations sanitaires de la commune, le ratio est de 6054 habitants par formation sanitaire.

Au total, l'offre sanitaire au niveau de la commune est marquée par la prépondérance du secteur public. La répartition spatiale des formations sanitaires tant du privé que du public se présente comme l'indique la carte ci- dessous. Pour ce qui est de l'accessibilité, elle s'apprécie à la lumière des normes nationales.

Carte 10 : Couverture spatiale de la commune en infrastructures sanitaires en 2025



La carte ci-dessus présente la couverture spatiale des centres de santé de la commune de l'Oti 1. Le Rayon Moyen d'Action Théorique (RMAT) qui est de 5000 m pour les formations sanitaires, montre une couverture sanitaire insuffisante du territoire communal. Cependant on note que la ville de Mango abrite la majorité des infrastructures et formations sanitaires ce qui pose un véritable d'inégalité territoriale aux soins de santé. Contrairement à Mango, l'observation de la carte montre que des habitants de plusieurs villages sont contraints de parcourir plus de 5km pour avoir à une infrastructure sanitaire de premier contact. L'éloignement des centres de santé accentue le recours aux décoctions et à l'automédication chez les populations des villages qui s'y trouvent. Le tableau ci-après dresse la liste des principales localités de la commune dont les populations parcourent plus de 5km pour accéder à une USP.

Tableau 16 : Localités non couvertes par un centre de santé

CANTON	MILIEU	LOCALITE	POP 2022	Type
Mango	Rural	Boulori	448	Village
Mango	Rural	Kokoumbou	127	Hameau/Ferme
Mango	Rural	Bonzoukou	523	Village
Mango	Rural	Nakorkou	115	Village
Mango	Rural	Nagbati	368	Village
Mango	Rural	Tchiri	213	Village
Mango	Rural	Tiekou	63	Hameau/Ferme
Mango	Rural	Kpelo	77	Hameau/Ferme

Sadori	Rural	Djalondi	453	Hameau/Ferme
Sadori	Rural	Djagori	511	Village
TOTAL			2 898	

Source : INSEED : RGPH5

En termes d'équipements des centres de santé, le CHP Mango, l'USP Saint Dominique de Mango et les USP de Faré, Koumongoukan, Mantché, et Sadori ont chacune un réfrigérateur, en bon état, pour la conservation des vaccins dans le cadre du programme élargi de vaccination. Dans la commune, l'on distingue une pharmacie, située dans l'enceinte du CHP de Mango et de six (6) dépôts de pharmacie, tous situés dans le chef-lieu de la commune, Mango.

6.1.3. Santé sexuelle et reproductive

L'évolution comparée du nombre de naissances vivantes et du taux d'insuffisance pondérale pour les cinq dernières années laisse voir, pour les naissances, une tendance linéaire croissante, tandis que le taux d'insuffisance pondérale est plus variable d'une année à l'autre, tout en ayant aussi une tendance haussière, avec un pic en 2023 (15,32%). Cette situation indique des problèmes en santé maternelle et néonatale et la nécessité d'interventions ciblées sur la nutrition prénatale et post natale.

En matière de contraception, les centres de santé proposent plusieurs méthodes. Les entretiens ont révélé que ce sont les maris qui décident de l'adoption ou non du planning familial. Les méthodes les plus adoptées sont l'utilisation du préservatif masculin, les injections contraceptives et les comprimés contraceptifs.

6.1.4. Profil épidémiologique

Le tableau ci-après présente la situation de la commune par rapport aux dix premières de consultation et celles d'hospitalisation.

Tableau 17 : Causes de consultation et d'hospitalisation dans la commune

Rang	CAUSES DE CONSULTATION	CAUSES D'HOSPITALISATION
	PATHOLOGIES	
1	Paludisme	Paludisme grave
2	Infection aigue des voies respiratoires	HTA
3	Gastro-entérite et colites d'origine non précisée	Diabète sucré
4	Hypertension artérielle (HTA)	Hépatite virale
5	Infections virales (hépatites)	Gastro-entérite et colites d'origine non précisée
6	Diabète sucré	Anémie
7	Syndrome ulcéreux typique et atypique	Pneumopathie
8	Affections buccodentaires	Septicémies
9	Ecoulement vaginal	Insuffisance rénale
10	Plaies	Hypoglycémie

Source: DPS, Juin 2025

Ces maladies prêtent à réflexion sur les conditions de nutrition, d'hygiène et assainissement et la potabilité de l'eau, comme le relève la DPS dans ses priorités en vue d'améliorer la situation sanitaire. Les autres problèmes identifiés sont d'ordre administratif, entre autres l'insuffisance des ressources humaines qualifiées et matérielles.

La problématique de la santé au niveau de la commune se traduit essentiellement par l'insuffisance de personnel qualifié, le sous-équipement de certaines formations sanitaires surtout en service d'eau potable, l'indisponibilité des médicaments et le peu de confiance que les populations accordent aux formations sanitaires en raison de mauvais accueils des patients.

6.2. Education

On distingue dans la commune de l'Oti 1 deux types d'éducation : l'éducation formelle, l'éducation non formelle et l'alphabétisation.

6.2.1. Généralités sur le système éducatif communal

Au Togo, l'éducation et la formation professionnelle relèvent des compétences partagées entre l'Etat et les collectivités territoriales, avec une répartition claire des prérogatives de chaque partie précisée par le décret 2023-047/PR du 01 juin 2023 fixant les modalités d'exercice des compétences partagées entre l'Etat et les communes en matière d'éducation et de formation professionnelle.

L'inspection des enseignements préscolaire et primaire de l'Oti nord est la structure d'encadrement et d'orientation dont relèvent les jardins d'enfants et les écoles primaires de la commune, pour assurer la gestion du secteur de l'éducation. Elle est appuyée dans la gouvernance du système préscolaire et primaire communal par les Associations des parents d'élèves (APE) et surtout par les comités de gestion des écoles primaires (COGEP). Ces dernières jouent un rôle important dans les établissements scolaires en servant de soutien et de régulateur des actions des enseignants. La difficulté majeure dans le fonctionnement de ces structures réside dans le fait qu'elles ne sont pas renouvelées régulièrement, à cause du manque de bonne volonté pour occuper les postes, étant donné qu'il s'agit d'un travail bénévole.

❖ Ressources humaines

Dans le secteur public, le personnel enseignant du préscolaire et du primaire est dans l'ensemble qualifié. L'effectif moyen par salle de classe est d'environ trente (30) élèves dans le privé et quarante-quatre (44) dans le public. Les établissements primaires publics et privés de la commune ne souffrent pas de problèmes inhérents à l'effectif pléthorique dans les salles. Toutes les salles de classe du privé sont en dur. Dans le public, en moyenne 81% des salles sont en dur, 6,25% sont en banco et 12,28% sont construites avec d'autres matériaux. S'agissant du ratio élèves/enseignant des 5 dernières années, il se situe entre 27 et 31 pour le privé contre 40 et 52 pour le public.

S'agissant du ratio élèves/enseignant, il est illustré dans le tableau ci-après.

Tableau 18 : Ratio élèves/enseignant au primaire dans le public et le privé

Années scolaires	Enseignement du privé			Enseignement public		
	Effectifs élèves	Effectifs enseignants	Ratio	Effectifs élèves	Effectifs enseignants	Ratio
2018-2019	1377	47	29,30	7845	191	41,07
2019-2020	1509	49	30,80	8024	200	40,12
2020-2021	1544	60	25,73	8060	198	40,71
2021-2022	1655	57	29,04	8039	188	42,76
2022-2023	1925	62	31,05	8620	174	49,54
2023-2024	2064	74	27,89	8788	167	52,62

Source : Direction régionale de l'éducation /Région des Savanes

Au niveau du secteur public, on enregistre un phénomène marqué par la baisse progressive de l'effectif des enseignants les trois dernières années tandis que l'effectif des élèves continue par croître. La persistance de cette tendance risque fort de conduire à une situation d'insuffisance d'enseignants par rapport à l'effectif des élèves.

6.2.2. Couverture du système éducatif de la commune de l'Oti 1

Il s'agit d'apprécier le niveau de développement du système éducatif communal en termes d'évolution des effectifs et d'accessibilité physique. Le tableau ci-après précise les normes nationales en vigueur en matière de distance qui doit séparer le domicile des élèves de leurs établissements suivant le degré d'enseignement.

Tableau 19 : Normes nationales en vigueur en matière de distance à parcourir entre l'école et la maison

Cycle	Distance maximum à l'école à pied (Exprimée en mètres)	
	Zone urbaine	Zone rurale
Préscolaire	600	1000
Primaire	2000	3000
Premier cycle du secondaire	3000	4000
Second cycle du secondaire	4000	6000

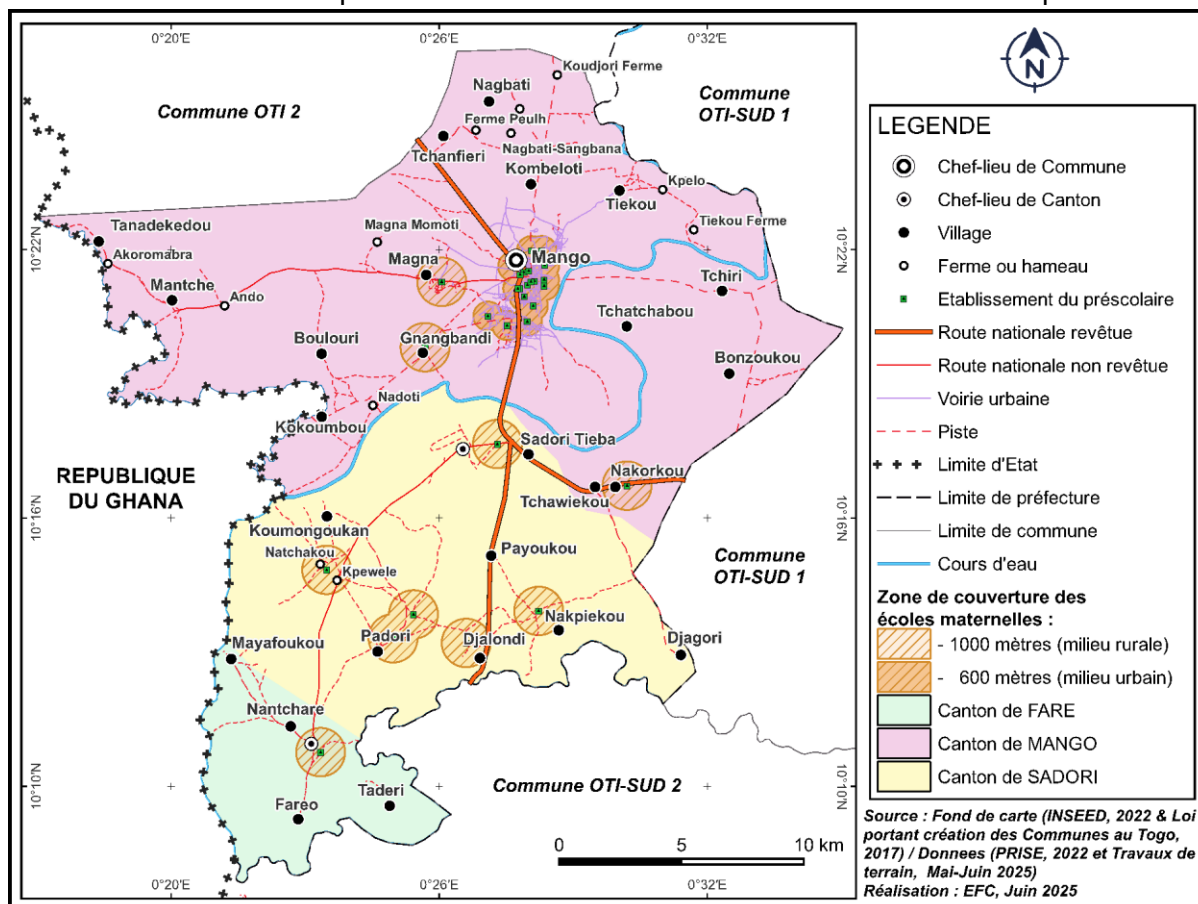
Source : Arrêté n°089/2024/MEPST du 07 Mars 2024

6.2.2.1. Couverture du système éducatif communal au préscolaire

Sur la période 2018-2024, l'on note une hausse du nombre d'établissements privés du préscolaire, contre une stagnation de ceux du public, qui sont pourtant plus nombreux. L'on observe également une croissance du nombre d'élèves dans ces établissements de façon générale. L'indice de parité des filles correspond à environ 50,44% et 51,44% respectivement dans le privé et dans le public. Le fait que dans le public la proportion des filles soit supérieure à celle des garçons au préscolaire et cette situation soit inversée déjà au primaire subodore un contexte local marqué par l'existence d'entraves à la scolarisation des filles au fur et à mesure que ces dernières acquièrent de l'âge.

La carte ci-dessous illustre la répartition spatiale des établissements du préscolaire

Carte 11 : Couverture spatiale de la commune en infrastructures scolaires au préscolaire

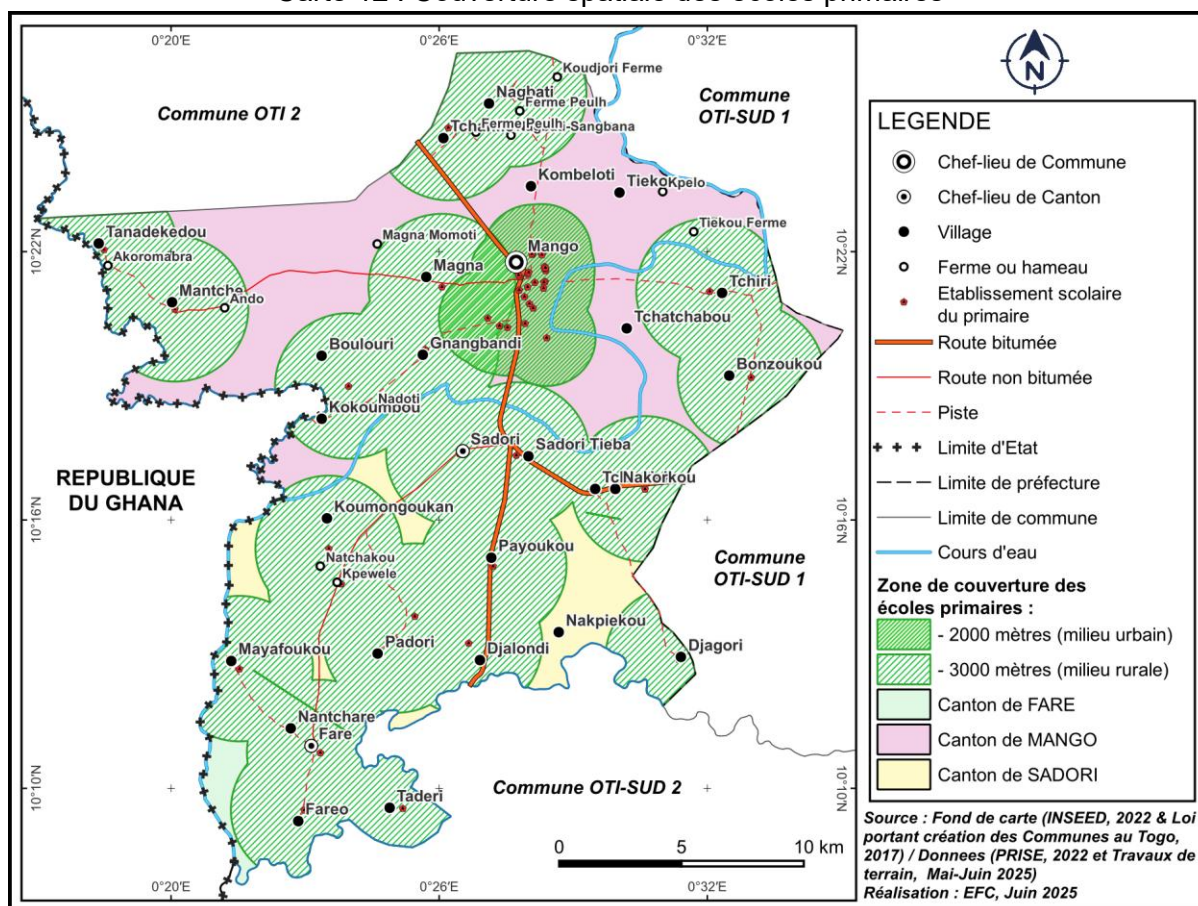


Le constat révèle une disparité entre la ville de Mango et le reste du territoire communal. En dehors du centre urbain, les écoles maternelles se trouvent seulement dans 11 localités de la commune.

6.2.2.2. Couverture du système éducatif communal au primaire

La commune compte en 2025 quarante-et-un (41) écoles primaires publiques, quatorze (14) écoles privées laïques ou confessionnelles. La répartition spatiale des établissements du primaire se présente comme l'illustre la carte ci-après.

Carte 12 : Couverture spatiale des écoles primaires



A l'analyse de cette carte, la grande majorité des enfants de la commune de l'Oti 1 ont leurs domiciles situés à au plus 1 km d'une école primaire publique ou privée. Koumbeloti, Kpelo, Tiekou, Tchatchabou et Nakpiekou sont les rares localités qui ne sont pas couvertes en matière d'établissement primaire.

Par ailleurs, l'accès aux infrastructures scolaires de la commune est fortement perturbé en saison pluvieuse. L'état des pistes et les cours d'eau en crue font que pour les élèves des EPP Mayafoukou, Tchiri, il faut traverser des cours d'eau avant de se rendre à l'école.

En matière d'équipement, la situation des établissements scolaires de la commune est loin de correspondre aux normes nationales en vigueur. Huit (08) EPP disposent chacune d'une cantine scolaire, soit environ 20% de l'ensemble des EPP de la commune. Cette proportion est de 35% pour les JEP. Au titre de l'année scolaire 2022-2023, le programme de fourniture de repas chaud aux écoliers a couvert 1 020 écoles primaires publiques sur financement de l'Etat. Dans la région des Savanes, 316 EPP étaient équipées de cantines scolaires.

Quarante (40) établissements du primaire sur les 55 que compte la commune soit 72% ont accès à l'eau potable à travers des forages ou le système d'adduction d'eau de la TdE. Cet effectif s'élève à vingt-deux (22) sur trente (30) au niveau du préscolaire soit un taux de 73%.

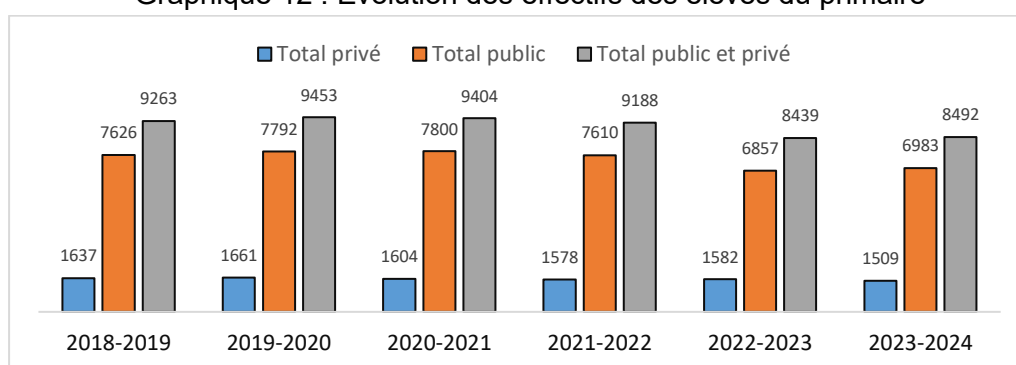
Pour ce qui est de l'accès aux services d'assainissement, au niveau du primaire, on enregistre quarante-quatre (44) établissements soit un taux de 80% qui dispose de toilettes. Sur les quarante-quatre (44), vingt-neuf (29) sont des EPP soit une proportion de près de 71% de

l'ensemble des EPP. Au niveau du préscolaire, on dénombre dix (10) établissements dont quatre (04) relèvent du secteur public.

La clôture des établissements participe de la protection des apprenants sur les lieux d'apprentissage. Les indicateurs y afférents sont très faibles pour la commune. En effet seulement sept établissements du primaire tous relevant du secteur privé soit un taux de 13% environ du total sont clôturés. Concernant le préscolaire, la proportion d'établissements clôturés est d'environ 30%.

On relève que la commune compte en 2024 au total cinquante-cinq (55) établissements primaires dont quarante-et-un (41) publics soit une proportion de près de 75%. Plus de 82% de l'effectif total des élèves de l'enseignement primaire de la commune fréquentent les établissements publics.

Graphique 12 : Evolution des effectifs des élèves du primaire



Source : Direction régionale de l'éducation /Région des Savanes

Le tableau ci-après renseigne sur l'évolution du nombre total des établissements primaire par ordre d'enseignement ainsi des effectifs selon le sexe. La prédominance du public dans l'offre éducative locale de l'enseignement primaire reste une tendance

Tableau 20 : Evolution du nombre d'établissement et des effectifs au primaire

Années scolaires	Nombre total d'établissements privés	Nombre total d'établissements publics	Effectifs des élèves du privé			Effectif des élèves du public		
			Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
2018-2019	10	38	646	731	1377	4116	3729	7845
2019-2020	11	42	756	753	1509	4157	3713	8024
2020-2021	12	42	766	778	1544	4234	3826	8060
2021-2022	12	41	808	847	1655	4238	3801	8039
2022-2023	12	41	963	962	1925	4492	4128	8620
2023-2024	14	41	1031	1033	2064	4673	4115	8788

Source : Direction régionale de l'éducation/Région des Savanes

Pour l'ensemble du public et privé, l'effectif total des élèves du primaire est passé de 9 222 à 10 852 soit une augmentation de 1 630 sur la période. Sur la période, l'effectif des élèves au CP1 représente en moyenne 20% de l'effectif total des élèves du secteur privé. Cette proportion est d'environ 23% pour le secteur public. Le taux de croissance moyen dans le privé est de 9,80% ⁵pour les garçons et 7,16% pour les filles soit une croissance moyenne de

⁵ Source : Direction régionale de l'éducation /Région des Savanes

8,43% pour l'ensemble du secteur. Dans le secteur public, on enregistre un taux de croissance moyen de 2,57% pour les garçons et 1,99% pour les filles ce qui correspond à un taux de croissance moyen de 2,30% pour l'ensemble du secteur public. Cette évolution globale de l'effectif dénote l'importance des besoins en infrastructures d'accueil.

Dans le privé, l'effectif des filles dépasse en moyenne 50% de l'effectif total selon les années. Dans le public, l'effectif des filles s'élève à environ 47% contre 50% pour les garçons. Il ressort que les parents ont tendance à inscrire leurs filles plus dans le privé que dans le public. Pour l'ensemble du public et du privé, l'effectif moyen des filles représentent près de 48% des effectifs totaux selon les années. Cette situation présume un contexte local général marqué par la réticence des parents à inscrire leurs filles à l'école.

6.2.2.3. Niveau d'équipement en matériels didactiques

Pour apprécier l'équipement en matériels didactiques, l'analyse est axée sur la disponibilité des manuels de français et de mathématiques. Comme l'illustre le tableau suivant, que ce soit le public ou le privé, les statistiques révèlent une insuffisance de matériel. La norme est un manuel par élève mais tel n'est pas le cas dans les établissements primaires publics et privés de la commune.

Tableau 21 : Niveau d'équipement des établissements primaires en manuels de français et de mathématiques

Années scolaires	Enseignement privé					Enseignement public				
	Manuel de Maths	Manuel de Français	Effectif élèves	Ratio français	Ratio maths	Manuel de Maths	Manuel de Français	Ratio français	Ratio maths	Effectif élèves
2018-2019	462	582	1377	0,42	0,34	5835	5783	0,74	0,74	7845
2019-2020	629	692	1509	0,46	0,42	4862	5142	0,64	0,61	8024
2020-2021	668	780	1544	0,51	0,43	4376	5180	0,64	0,54	8060
2021-2022	767	982	1655	0,59	0,46	5481	6131	0,76	0,68	8039
2022-2023	350	426	1925	0,22	0,18	4482	5210	0,60	0,52	8620
2023-2024	1012	1002	2064	0,49	0,49	5461	5514	0,63	0,62	8788

Source : Direction régionale de l'éducation /Région des Savanes, Juin 2025

Dans l'ensemble, la disponibilité de manuels de français et de mathématique est plus forte dans le public que dans le privé. On note également que le nombre de manuels de français est supérieur à celui de mathématique sur toute la période dans le secteur public et le secteur privé, ce qui est en déphasage avec la volonté nationale de promouvoir les sciences et la technologie.

6.2.2.4. Rendement interne du système éducatif communal au primaire

La qualité d'un service éducatif s'apprécie à travers plusieurs critères à savoir : (i) satisfaction des parents ; (ii) renommée d'une école ; (iii) taux de réussite des élèves aux examens ; etc... Dans le cadre du présent diagnostic, l'analyse est fondée sur le taux de réussite des élèves à l'examen du certificat d'études du premier degré (CEPD) dans les établissements scolaires de la commune de l'Oti 1.

Sur la période de 2018 à 2024, les taux de réussite dans le privé varient de 86,10 à 98,45% contre 78% à 88,30% pour le public. Pour l'ensemble du public et du privé, le taux de réussite au CEPD se situe entre 79,40% et 93,35%, un taux de réussite global révélateur d'un système éducatif local d'une efficacité supérieure aux moyennes régionales qui sont comprises entre 79,70% et 78,50 %. Sur la période considérée, les taux de réussite des filles sont inférieurs à ceux des garçons dans le public à l'exception de l'année scolaire 2021-2022. Cette tendance est en phase avec la situation générale au niveau de la région des savanes.

6.2.2.5. Aperçu sur l'enseignement secondaire

- **Secondaire général 1**

Concernant l'enseignement secondaire du premier cycle, la commune compte dix-huit (18) collèges d'enseignement général dont huit (08) du public. La répartition spatiale des établissements du primaire, ceux du collège ne couvrent que quelques localités.

- **Secondaire général 2**

Pour ce qui est du secondaire 2, il faut noter que la commune compte au total quatre (04) lycées d'enseignement général dont un public avec un effectif des élèves qui atteint 56% de l'effectif de l'ensemble des élèves des lycées de la commune. Les effectifs dans les salles de classe sont relativement modestes et varient entre 25 et 48 élèves en moyenne.

Il est constaté l'existence d'infrastructures d'accueil en mesure de subvenir aux besoins des différentes cohortes venant du primaire si la tendance actuelle se maintient ou s'améliore. Toutefois, il se pose un réel problème en termes de répartition spatiale, des établissements du secondaire sur l'ensemble du territoire communal. Tous les lycées sont localisés dans le canton de Mango. Cette forte concentration des établissements dans le seul canton de Mango présage une situation favorable à la déperdition scolaire.

- **Enseignement technique**

Le Lycée d'enseignement technique de Mango (LETP-M) est la seule école d'enseignement technique de la commune proposant les options suivantes :

- Cycle Certificat d'Aptitude Professionnel : Maçonnerie, Menuiserie, plomberie sanitaire, Electricité d'équipement.
- Cycle Brevet de Technicien ; Génie Civil, Electrotechnique
- Cycle Baccalauréat ; Secrétariat bureautique (série G1), Technique quantitative de Gestion (série G2), Technique commerciale (série G3), Génie Civil (série F4)

Les difficultés rencontrées sont en lien avec les équipements des différents ateliers et outils de travail, machines, qui sont insuffisants.

La commune regorge de nombreuses structures de formations notamment des ateliers relevant du secteur de l'artisanat dans les domaines entre autres de la couture, la soudure, la menuiserie, la mécanique, le froid-auto, la maçonnerie.

6.2.3. Education non formelle et alphabétisation

Comme l'indique le tableau ci-après, l'analyse du niveau d'instruction de la population s'apprécie à l'aune de trois indicateurs à savoir : la proportion de la population sachant lire et parler le français, l'anglais, et autres langues que le français et l'anglais ainsi que la proportion

de la population ne sachant ni lire ni écrire. La tranche d'âge considérée porte sur les personnes âgées de six ans et plus.

Tableau 22 : Répartition de la population de 6 ans et plus par canton selon le niveau d'instruction

Cantons	Français			Anglais			Autre langue autre que le français ou l'Anglais			Ne sait ni lire ni écrire		
	Non	Oui	Total	Non	Oui	Total	Non	Oui	Total	Non	Oui	Total
Mango	10 644	23 944	34 588	29 473	5 115	34 588	33 425	1 163	34 588	25 493	9 095	34 588
Sadori	3 596	2 646	6 242	5 903	339	6 242	6 042	200	6 242	2 863	3 379	6 242
Fare	2 572	1 102	3 674	3 356	318	3 674	3 661	14	3 674	1 132	2 542	3 674
TOTAL	16 812	27 692	44 504	38 732	5 772	44 504	43 128	1 376	44 504	29 488	15 016	44 504

Source : 5^{ème} RGPH, 2022

Comme l'illustre le tableau ci-dessus, le niveau d'instruction varie d'un canton à l'autre. Pour l'ensemble de la commune, 62% de la tranche d'âge de 6 ans et plus savent lire et écrire en français, 13% pour l'anglais et 3% pour autres langues. Environ 35% de la population âgée de plus de 6 ans ne savent ni lire ni écrire.

Le canton de Mango enregistre le plus fort taux d'alphabétisation avec seulement 26% de sa population de la tranche d'âge de 6 ans et plus qui ne savent ni lire ni écrire. Cette proportion est respectivement de 54% et 69% pour les autres cantons essentiellement composés de populations rurales. Selon toujours les données du 5^{ème} RGPH (2022), environ 38% de la population féminine âgée de 6 ans et plus n'ont jamais fréquenté. Cette proportion s'élève à 23% pour la population masculine.

Il faut noter par ailleurs que la commune dispose de deux centres d'éducation non formelle.

Somme toute, le défi de la commune de l'Oti 1 en matière d'éducation ne consiste pas seulement à garantir l'accès universel à l'éducation mais également à offrir une éducation de qualité pour tous. Au sujet de l'amélioration de la qualité et de l'équité en matière de l'éducation, on note une rareté des écoles spécialisées pour prendre en charge les personnes vulnérables.

6.3. Eau et assainissement

Ici, il est question de traiter de l'hydraulique urbaine, semi-urbaine et rurale.

6.3.1. Mécanismes d'adduction d'eau dans la commune

La fourniture de l'eau se fait par diverses sources selon les milieux urbain et rural. L'eau potable est fournie dans la zone urbaine par la Togolaise des Eaux (TdE) et par le service de l'hydraulique villageoise dans la zone périurbaine et rurale.

Hydraulique urbaine

La rivière Oti, qui longe la ville de Mango sur sa partie est, constitue l'unique source en eau brute qui, après potabilisation, est distribuée aux usagers de la ville de Mango par la Togolaise des Eaux (TdE). Le tableau suivant présente quelques caractéristiques relatives au système d'adduction et à la consommation d'eau dans la commune.

Tableau 23 : Caractéristiques du système d'adduction d'eau

Volume d'eau produit (m³)	Volume d'eau consommée (m³)	Capacité du château d'eau (m³)	Longueur du réseau d'adduction d'eau potable (km)	Longueur du réseau de distribution d'eau potable (km)	Nbre de branchements privés (ménages)	Nbre de branchements privés (entreprises)	Nbre de branchements administratifs
512 090	512 090	300	3,500	41,908	2 717	14	109

Source : Direction générale de la TdE, Août 2025

Malgré le procédé de traitement de l'eau captée, sa qualité est menacée localement par les activités anthropiques menées en amont de la station de captage, malgré les interdictions de la mairie, comme le montrent les photos suivantes.

Photo 8 : Activités anthropiques menées aux abords de la rivière



Source : Données de terrain, Juin 2025

L'eau est distribuée par un réseau d'adduction d'eau potable dans la ville de Mango. Le constat fait est que le réseau d'adduction d'eau potable est vétuste. Cette situation provoque des casses régulières, privant en effet sur de longues périodes plusieurs abonnés au service d'eau potable. En dehors du réseau d'adduction d'eau de la ville de Mango, l'eau est fournie dans les autres localités à travers des postes d'eau autonomes ou des postes à motricité humaine.

Hydraulique semi-urbaine

La situation de l'approvisionnement en eau potable dans la commune de l'Oti 1 est consignée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 24 : Réalisations d'infrastructures d'adduction d'eau potable dans la zone semi urbaine de l'Oti 1

RÉALISATIONS	COMMUNAUTES BENEFICIAIRES	ANNEE DE REALISATION
Réalisation de forage photovoltaïque AEP	Djabou	2024
Réalisation de forage photovoltaïque AEP	Douane est	2024

Réalisation de forage photovoltaïque AEP	Fomboro	2024
Réalisation de forage photovoltaïque AEP	Gnangbandi	2025
Réalisation de forage photovoltaïque AEP	Bonzoukou	2025
Réalisation de forage photovoltaïque AEP	EPP Sangbana	2024
Réalisation de forage photovoltaïque AEP	Magna	2024
Réalisation de forage photovoltaïque AEP (2)	Douane Ouest	2024
Réalisation de forage photovoltaïque AEP	Péage	2024
Réalisation de forage photovoltaïque AEP	Commissariat de police	2025
Réalisation de forage photovoltaïque AEP	EPP Tchanfiéri	2023
Réalisation de forage photovoltaïque AEP	EPP Nagbati	
Réalisation de forage photovoltaïque AEP	Centre communautaire	2025
Réalisation de forage photovoltaïque AEP	Koumbéloti	2023

Source : Antenne régionale d'ANADEB, Mairie, Hydraulique, Août 2025

Hydraulique rurale

C'est l'ensemble du système d'approvisionnement en eau potable via les forages équipés de pompe à motricité humaine (PMH) ou autre type de forage et les postes d'eau autonome (PEA). En matière d'ouvrages de l'hydraulique villageoise en 2025, la commune compte 63 forages équipés de PMH et 21 postes d'eau autonomes (PEA) en zone rurale.

Sur la base de la norme de 500 mètres, la couverture spatiale de la commune en infrastructures hydrauliques révèle que plusieurs villages ne disposent pas d'ouvrages d'adduction d'eau potable.

Enfin, il faut relever que dans certaines localités ne sont pas propices à la réalisation de forages capables de couvrir des besoins en eau importants.

6.3.2. Caractéristiques de la consommation d'eau dans la commune

L'accès direct aux sources d'eau demeure un défi quotidien pour une part importante des ménages de la commune. Dans le canton de Mango, 58 % des répondants déclarent disposer d'une source d'eau au sein de leur ménage, traduisant des conditions d'approvisionnement relativement acceptables. Près de deux tiers des répondants n'ayant pas accès à l'eau au sein de leur ménage ou concession (61,4 %) mettent plus de 15 minutes (aller-retour) pour s'approvisionner en l'eau, ce qui traduit une charge quotidienne importante en termes de temps et d'effort, particulièrement pour les femmes et les filles, qui dans plus de 55% des ménages, sont les personnes exclusivement en charge de la corvée d'eau.

L'on note une prédominance des eaux de boisson issues de la TdE (54%), suivie des eaux de forage (22%) et les eaux de surfaces comme les rivières (17%). En ce qui concerne les autres usages hors boisson, l'eau des puits est plus dominante (31%). Très peu de

ménages procèdent au traitement de l'eau de boisson avant consommation. Le coût unitaire d'un bidon de 25 litres est généralement estimé à 25 FCFA, et celui d'une bassine de 64 litres à 35 FCFA. Des comités eau sont mis en place pour la gestion des bornes fontaines de la ville de Mango.

L'accès à l'eau dans la commune de l'Oti 1 fait face à plusieurs défis majeurs. Il s'agit de **la couverture, de l'accès, de la qualité et insuffisantes, de même qu'une faible capacité de gouvernance locale de l'eau.**

6.4. Sport et loisirs

Les activités sportives se résument au football se pratique sur le terrain municipal. Ce dernier accueille les rencontres officielles du championnat national de la première et de la deuxième divisions et d'autres compétitions. La commune dispose d'une équipe évoluant en deuxième division. Ces rencontres suscitent beaucoup d'engouement de la part des populations. On note aussi l'existence de terrains de football dans les écoles. En termes de pratiques sportives, quelques disciplines font l'objet de séances dans un cadre exclusivement scolaire (courses, saut en longueur, saut en hauteur...).

Des installations sportives de tennis, de basketball, handball, volleyball existent à Mango.

La commune dispose de centres de loisirs à savoir : maison des jeunes de Mango, centres communautaires de Mango, de Nakorkou, Gngangbandi.

6.5. Action sociale, équité genre et inclusion

Le service préfectoral des solidarités s'occupe de la protection et de la promotion des droits des couches les plus vulnérables de la commune. Les pratiques néfastes dans la commune de l'Oti 1 comme le mariage des enfants (mariages forcés) participent à l'amplification des violences basées sur le genre (VBG). La domination de l'homme sur la femme couvre la quasi-totalité des dimensions de la vie sociale. L'engagement d'une femme dans toute activité, qu'elle soit économique, culturelle ou politique, est subordonné à l'autorisation préalable de l'homme ; les femmes ont l'accès limité au foncier.

De nombreuses actions entreprises dans l'optique d'améliorer les conditions de vie des femmes ne sont pas perceptibles ou sont juste ponctuelles, souvent menées dans le cadre de projets ou sans véritable impact sur le quotidien des femmes.

Plusieurs ONG et associations œuvrent pour l'éducation des filles et femmes rurales dans la commune.

En vue du soutien aux personnes vulnérables, l'Etat a mis en œuvre un programme de protection sociale.

Le tableau ci-après fait une synthèse des FFOM de l'action sociale, du genre et de l'inclusion.

6.6. Analyse FFOM du secteur social

Le tableau suivant résume les FFOM du secteur social

FORCES	FAIBLESSES
--------	------------

• Existence d'infrastructures sociales de base • Disponibilité d'un personnel qualifié dans les secteurs sociaux, • Présence de partenaires techniques et financiers (PTF), ONG et associations actives dans les secteurs sociaux • Existence de cantines scolaires et de programmes de transferts monétaires pour les populations vulnérables • Disponibilité d'infrastructures d'eau potable : TdE, forages, PEA, château d'eau • Existence d'équipements sportifs et de centres de loisirs • Présence de groupements féminins et d'initiatives locales d'autonomisation	• Insuffisance du personnel qualifié dans le secteur de la santé • Plateau technique et équipements insuffisants (centres de santé, écoles, ateliers techniques) • Inégalités spatiales marquées dans l'accès aux services sociaux • Difficultés d'accessibilité physique aux services sociaux, aggravées en saison pluvieuse • Insuffisance des infrastructures sanitaires, scolaires et hydrauliques en zones rurales • Insuffisante prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap et des groupes vulnérables • Inégalités basées sur le genre
OPPORTUNITES	MENACES
• Forte priorité accordée par les politiques publiques au développement social dans la région des Savanes • Existence de nombreux projets et programmes nationaux (santé, éducation, eau, action sociale) • Présence et disponibilité de PTF et ONG au niveau national et local • Existence de cadres institutionnels et stratégiques (politique nationale d'action sociale, éducation, santé) • Dynamisme du tissu associatif local, notamment en faveur des femmes et des groupes vulnérables • Disponibilité de services techniques déconcentrés pour l'appui aux communes	• Débordement de la crise sécuritaire du Sahel • Effets des changements climatiques • Automédication • Maladies hydriques liées à la qualité de l'eau • Pesanteurs socioculturelles défavorables à l'éducation des filles et à l'égalité de genre • Mauvaise influence des réseaux sociaux sur les jeunes

7. ENVIRONNEMENT

La commune est fortement dépendante des ressources naturelles pour la subsistance des ménages. Les effets des changements environnementaux se traduisent directement par une baisse de la productivité agricole, une insécurité alimentaire croissante, la détérioration de l'accès à l'eau potable, et l'exposition récurrente aux inondations et aux aléas climatiques (vents violents, sécheresse). Les populations, notamment dans les cantons ruraux comme Faré et Sadori, subissent plus intensément ces impacts en raison de l'absence d'infrastructures de base et de services de gestion environnementale.

L'analyse des actions humaines sur l'environnement dans la commune s'est appuyée sur un diagnostic structuré autour de deux axes fondamentaux : (i) l'inventaire de référence des émissions de gaz à effet de serre (GES), de la gestion énergétique locale et de l'accès aux services énergétiques ; et (ii) une évaluation des vulnérabilités climatiques et des risques environnementaux, à travers l'analyse de vulnérabilité suivant la méthodologie CARE,

l'érosion, la sécheresse et les pressions sur les écosystèmes (cours d'eau, forêts, berges de l'Oti).

7.1. Assainissement

7.1.1. Organisation de l'assainissement dans la commune

La gestion de l'assainissement dans la commune est assurée par les services techniques de la mairie avec l'appui des Volontaires d'Engagement Citoyen (VEC), mobilisés pour le curage des caniveaux, l'entretien des espaces publics et les actions de sensibilisation. Par ailleurs, l'opération nationale Togo propre, relancée en 2025, renforce la mobilisation citoyenne chaque premier samedi du mois.

7.1.2. Situation actuelle de l'assainissement dans la commune

La commune fait face à une situation d'insalubrité qui se manifeste par l'existence de dépotoirs sauvages, le rejet anarchique des déchets dans les rues et les caniveaux, ainsi que le brûlage à ciel ouvert pratiqué par près de 30 % des ménages. L'absence de sensibilisation efficace et la faiblesse de la gouvernance locale en matière d'hygiène renforcent ces pratiques. De plus, la défécation à l'air libre est répandue (82 % des ménages). Ces actions contribuent à la pollution à l'exemple du cas de Mango (Photo 11) et des autres localités de la commune.

Photo 9 : Dépotoir sauvage dans le quartier Djabou, Haoussa Zongo, non loin de la TdE



Source : Données de terrain, Juin 2025

7.1.2.1. Source et types de pollution

La pollution provient de diverses activités humaines et de la faiblesse de la gestion environnementale. Il s'agit de la pollution :

- des sols résultant de l'accumulation de déchets solides et liquides, de la mauvaise gestion des pesticides et de la défécation à l'air libre ;
- de l'air issue des fumées de déchets brûlés, des gaz domestiques, du trafic routier ;
- de l'eau provenant des rejets d'eaux usées domestiques, de l'usage intensif de pesticides, du ruissellement vers les rivières et bas-fonds, ainsi que des pratiques agricoles inadaptées sur les berges ;

- sonore causée par les activités humaines telles que le trafic routier, le fonctionnement des moulins, les bars et les lieux de culte.

Ces pollutions entraînent une dégradation progressive de l'environnement et détériorent le cadre de vie des habitants.

Tableau 25 : Types de pollution dans la commune

Type de pollution	Causes principales	Cas spécifiques
Pollution du sol	Mauvaise gestion des déchets liquides et solides Utilisation des Pesticides	- Déversement des eaux usées sur la voie ; - Déversement des ordures ménagères dans la nature (dépotoirs sauvages) ; - Défécation à l'air libre (DAL) ; - Usages non contrôlés des pesticides.
Pollution de l'air	Trafic routier,	- Gaz d'échappement des automobiles ; - ; - Défécation et miction à l'air libre ; - Brûlage des déchets
Pollution de l'eau et de la nappe	Mauvaise gestion des déchets solides et liquides Pesticides	- Rejet des eaux usées et ordures domestiques dans les cours, dans les rues d'eau proches des habitations ; - Déversement des pesticides dans l'agriculture ; - Ruissellement des ordures vers les rivières ;
Pollution sonore	Trafic routier, Activités religieuses, Activités socio-économiques	- Bruit des moteurs et klaxon ; - Bruits des églises et mosquées ; - Bruits des bars et des moulins.

Source : Données de terrain, Juin 2025

7.1.2.2. Gestion des ordures ménagères

La commune fait face à un sérieux problème de gestion des déchets, aucun système de collecte n'étant actuellement fonctionnel. Entre 2019 et 2022, un service de pré-collecte couvrait les cinq quartiers de Mango (Zongo, Djabou, Sangbana, Fomboro et Douane), ainsi que les entreprises et le marché central. L'analyse de son évolution révèle des faiblesses de gouvernance.

L'ONG JACDD avait mobilisé 1301 abonnés en 2019-2020, puis l'ONG STADD porta ce chiffre à 1641 en 2021, grâce à un meilleur encadrement communautaire. Mais en 2022, le passage à une gestion municipale entraîna une baisse de 11 %, avec seulement 1465 abonnés, en raison du manque de moyens humains et matériels. Depuis 2024, l'arrêt du service a conduit à la prolifération de dépotoirs sauvages. Les quelques matériels disponibles restent insuffisants pour la commune de faire face à la gestion des déchets. La divagation des animaux et le brûlage des déchets (30 % des ménages) aggravent les risques sanitaires et environnementaux. Le rejet dans la nature par 15% de la population et l'enfouissement (5 %) menacent la qualité des sols et des eaux de surface. Malgré une délibération municipale interdisant la divagation et la construction d'une fourrière, l'application demeure limitée.

Photo 10 : Dépotoirs sauvages aux abords des habitations, écoles et dans la rue



Source : Données de terrain, Juin 2025

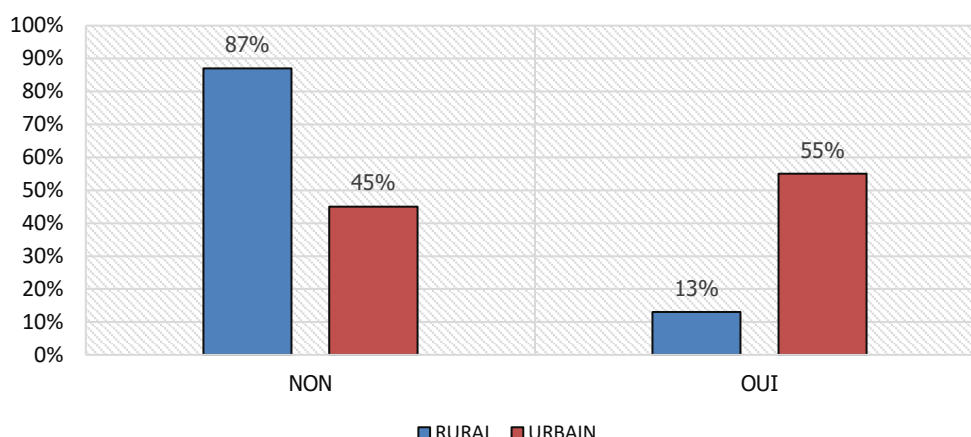
7.1.2.3. Accès aux latrines

L'accès aux infrastructures d'assainissement demeure insuffisant dans la commune d'Oti 1, constituant un enjeu majeur de santé publique. Plus de la moitié des ménages (58 %) ne disposent pas de latrines, favorisant la défécation à l'air libre et les risques sanitaires. De fortes disparités territoriales sont observées, avec des taux très élevés de ménages sans latrines à Sadori et Faré (93 %), contre 43 % à Mango. La défécation à l'air libre concerne 82 % des ménages non équipés, dont une part non négligeable pratique cette activité à proximité des cours d'eau. Cette situation accroît les risques de maladies hydriques et de pollution environnementale. Parmi les ménages disposant de latrines, les latrines traditionnelles dominent largement (60 %). Les latrines améliorées de type VIP, fosses septiques, chasses manuelles et Ecosan restent peu répandues. La gestion des boues de vidange repose principalement sur le vidangeur mécanique (55 %), limité par son coût et sa disponibilité. Les vidanges manuelles (30 %) exposent à des risques sanitaires importants. D'autres pratiques, telles que la remise aux maraîchers ou l'enfouissement des boues, bien que marginales, nécessitent un encadrement rigoureux.

7.1.2.4. Gestion des eaux usées

Pour un taux de répondants général de 39% qui déclarent disposer de puisards pour la gestion des eaux usées, l'on constate une nette différence entre les milieux urbain et rural. Dans les zones rurales, **87 % des ménages** ne disposent pas de puisard, ce qui signifie que la majorité des eaux usées sont rejetées directement dans l'environnement. En milieu urbain, la situation est plus favorable, avec **55 % des ménages équipés** d'un puisard contre **45 % qui en sont dépourvus**. Bien que cette proportion soit plus encourageante, elle reste insuffisante pour garantir un assainissement optimal, surtout dans les quartiers où la densité de population accentue les problèmes de stagnation des eaux et de prolifération des maladies.

Graphique 13 : Répartition des ménages selon l'existence ou non de puisard d'évacuation des eaux de douche



Source : Données de terrain, Juin 2025

Le tableau ci-dessous présente la répartition des modes d'évacuation des eaux usées chez les ménages qui ne disposent pas de puisard.

Tableau 26: Répartition des ménages selon les modes d'évacuation des eaux usées

Mode d'évacuation	Proportion des ménages (%)
Dans la rue	65 %
Dans la cour	30 %
Dans les caniveaux	3 %
Autres	2%

Source : Données de terrain, Juin 2025

Les données montrent que 65 % des ménages sans puisard évacuent leurs eaux usées directement dans la rue, favorise la prolifération des maladies hydriques et dégrade la qualité du cadre de vie. Environ 30 % des ménages rejettent leurs eaux usées dans leur cour et 3 % des ménages, utilisent les caniveaux.

7.2. Changements climatiques et vulnérabilités

7.2.1. Contexte et manifestations locales du changement climatique

Les changements climatiques sont des modifications du climat liées aux activités humaines, s'ajoutant à la variabilité naturelle (CCNUCC, 1992). Dans la commune, ils se traduisent par l'intensification des vagues de chaleur et l'irrégularité des précipitations, compromettant les activités agricoles. Certaines pratiques locales aggravent ces phénomènes, notamment l'abattage anarchique des arbres, l'agriculture extensive et la mauvaise gestion des déchets. Les aléas les plus fréquemment observés sont les vents violents, les inondations, les feux de végétation, la sécheresse et les fortes chaleurs.

7.2.2. . Analyse des paramètres climatiques

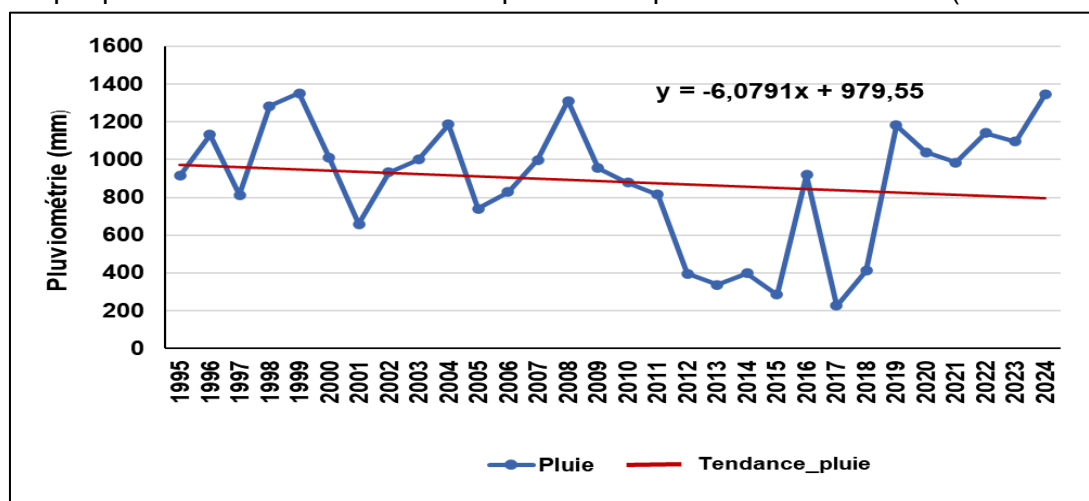
Les changements climatiques se manifestent dans la commune à travers les indications qui ont été identifiées à travers les échanges avec les populations. Ces indications sont entre autres (i) l'irrégularité des pluies ; (ii) le retard des pluies ; (iii) l'agressivité des pluies ; (iv) la

perturbation dans la durée des différentes saisons de l'année et des périodes de semis ; (v) les températures de plus en plus élevées ; et (vi) la fréquence des poches de sécheresse.

Les données de précipitations et de températures fournies par l'Agence nationale de la météorologie à travers la station de Mango sur la période (1995-2024) corroborent ces observations qui décrivent la situation relative au changement du climat dans la commune.

Analyse des précipitations

Graphique 14 : Tendence des cumuls pluviométriques annuels de l'Oti 1 (1995-2024)



Source : Données de terrain, Juin 2025

Le graphique illustre l'évolution des précipitations annuelles dans la commune Oti 1 entre 1995 et 2024. L'analyse montre une tendance générale à la baisse, avec une diminution moyenne de -6,079 mm/an. Les données révèlent une forte variabilité interannuelle, marquée par l'alternance d'années excédentaires et déficitaires. Ceci rend imprévisible les saisons agricoles. Cette instabilité accentue la vulnérabilité d'une population dépendante de l'agriculture pluviale, entraînant pertes de rendement et insécurité alimentaire.

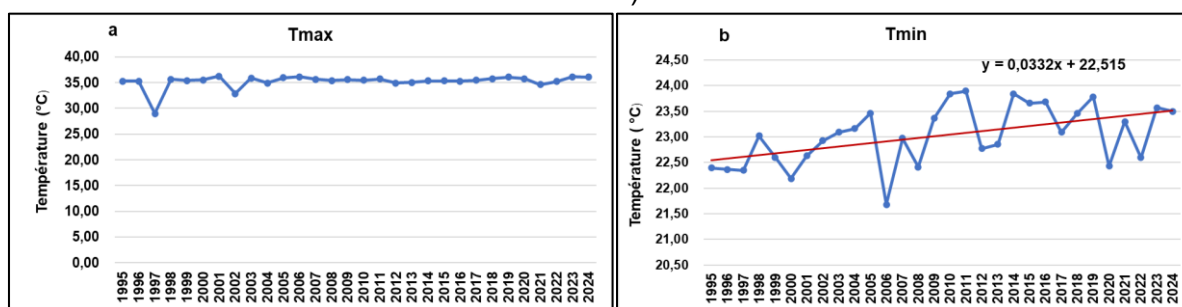
Analyse des vents

Entre 1995 et 2024, l'on observe une baisse progressive de la vitesse du vent entre les années 2017 et 2023, suivie d'une remontée à partir de 2024. La tendance générale, estimée à -0,0424 m/s/an, traduit une diminution modérée mais significative. Cette variabilité, marquée par des fluctuations interannuelles, complique les prévisions climatiques et accroît les risques de vents violents, susceptibles d'endommager les infrastructures et les cultures.

Analyse de la température et de l'humidité

Les graphiques ci-après (a & b) montrent l'évolution des températures maximales et minimales dans la commune (1995 - 2024). L'analyse des températures minimales indique un réchauffement lent mais qui demeure constant. L'évolution en dents de scie traduit l'instabilité du régime thermique local. Ce réchauffement contribue à l'augmentation de la fréquence des vagues de chaleur, avec des impacts significatifs sur la santé humaine et animale, ainsi que sur la productivité agricole, notamment par le stress thermique sur les cultures et le bétail.

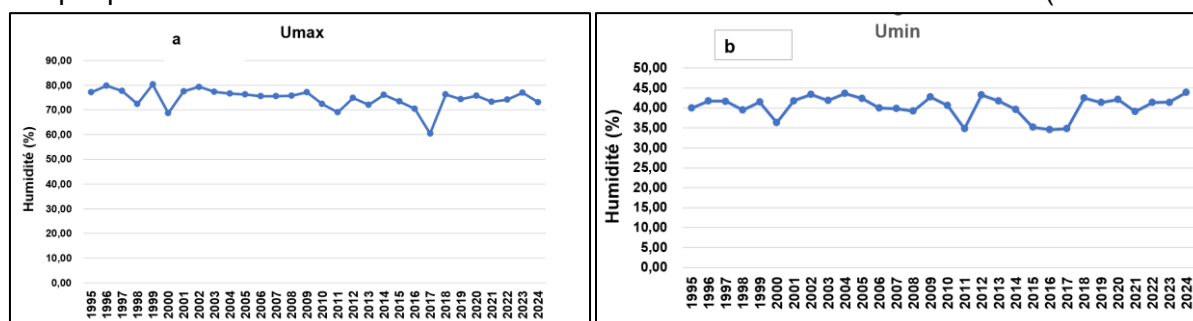
Graphique 15 : Evolution de la température maximale et minimale de la commune (1995-2024)



Source : Données de terrain, Juin 2025

Les graphiques suivants (a & b) montrent une baisse progressive des moyennes annuelles d'humidité à partir de 2024, liée à une diminution des précipitations et à une hausse des températures. Ceci accentue la sécheresse, augmente l'évaporation et réduit la disponibilité en eau pour les cultures. Cette situation accroît également la vulnérabilité climatique de la commune, rendant ainsi urgentes des mesures de renforcement de prise de conscience et d'adaptation à ces changements.

Graphique 16 : Evolution de la l'humidité maximale et minimale de la commune (1995-2024)



Source : Données de terrain, Juin 2025

7.2.3. Vulnérabilité de la commune aux changements climatiques.

7.2.3.1. Caractéristiques des habitations et exposition aux aléas

Dans l'ensemble de la commune, les habitations présentent une vulnérabilité significative face aux aléas climatiques. Les trois cantons subissent régulièrement les effets négatifs des inondations, des vents violents et des sécheresses. En 2023 et 2024, ces aléas ont provoqué des déplacements temporaires de 55 et 964 ménages respectivement, ainsi que la décoiffure de 714 constructions en 2024 (ANPC, Mango, 2025).

Ces événements ont affecté l'accès de la population aux infrastructures et services essentiels, notamment les écoles, centres de santé, marchés et points d'eau. Par exemple, quatorze salles de classe ont été endommagées en 2024, perturbant l'apprentissage des élèves. Cette situation souligne la nécessité d'intégrer la résilience climatique dans les politiques locales de planification urbaine et de techniques de construction.

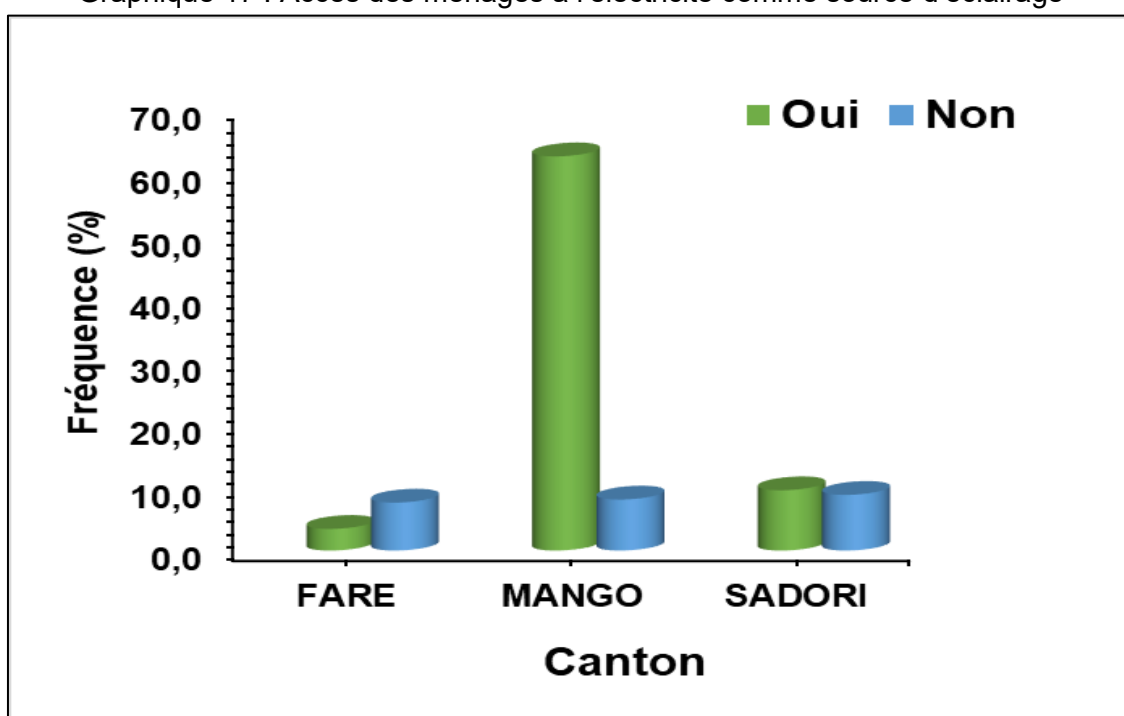
7.2.3.2. Accès et vulnérabilité énergétique des ménages

L'électricité constitue la principale source d'éclairage pour la majorité des ménages, mais un nombre significatif dépend encore d'autres solutions, telles que les torches ou les branchements informels. Pour la cuisson, le bois énergie (charbon de bois et bois de chauffe) domine largement, tandis que le gaz et l'électricité sont très peu utilisés.

Électricité et autres sources d'éclairage

En matière de sources d'énergie, les données de l'enquête révèlent que la majorité des ménages interrogés, soit 75,25 %, utilisent l'électricité comme principale source d'éclairage, tandis que 24,5 % ont recours à d'autres sources, notamment les torches. Le canton de Mango regroupe la plus grande proportion de ménages disposant d'une source d'éclairage (62,5 %), suivi de Sadori (9,6 %) et enfin de Faré (3,4 %).

Graphique 17 : Accès des ménages à l'électricité comme source d'éclairage



Source : Données de terrain, Juin 2025

7.2.4. Vulnérabilités à agriculture, élevage, pêche et pratiques foncières

L'agriculture dans la commune de l'Oti 1, principal moteur économique, reste vulnérable aux aléas climatiques et aux contraintes foncières. La dépendance aux saisons pluvieuses expose les cultures aux inondations, sécheresses et incendies. Ceci contribue à fragiliser la sécurité alimentaire. La problématique des droits fonciers associée aux conflits entre héritiers, agriculteurs et éleveurs limite les investissements agricoles. La pression sur les espaces périurbains accentue cette vulnérabilité. Ainsi, les facteurs climatiques, fonciers et socio-économiques combinés rendent l'agriculture, l'élevage et la pêche fragiles. La résilience nécessite la sécurisation foncière, la régulation des conflits, l'aménagement des terres et l'adoption de pratiques adaptées aux aléas climatiques.

7.2.5. Analyse genre et vulnérabilités sociales face au changement climatique

L'impact du changement climatique dans la commune ne se manifeste pas uniquement à travers les secteurs socio-économiques (habitat, énergie, transport, agriculture). Les effets des aléas varient également selon les groupes sociaux, en fonction du genre, de l'âge ou du handicap. En effet, les hommes, les femmes, les jeunes et les personnes âgées ou en situation de handicap n'ont pas le même accès aux ressources, aux infrastructures, aux réseaux sociaux et aux opportunités d'adaptation. Cette différenciation sociale et de genre détermine la manière dont chaque groupe perçoit les risques, subit les impacts et mobilise des capacités d'adaptation. Le tableau suivant présente une synthèse des principales vulnérabilités et des capacités d'adaptation de ces groupes sociaux dans la commune

Tableau 27 : Vulnérabilités et capacités différenciées selon les groupes sociaux

	Vulnérabilité				Capacités			
	Hommes	Femmes	Jeunes/Garçons/Filles	Personnes âgées/ en situation de handicap	Hommes	Femmes	Jeunes/Garçons/filles	Personnes âgées/ en situation de handicap
Ressources physiques & matérielles	Perte de l'habitat et d'infrastructures dû aux inondations et vents violents Pertes agricoles liées aux inondations, à la sécheresse et aux feux de végétation	Accès limité aux ressources et à l'eau pendant les sécheresses ; faible protection des habitations.	Exposition aux destructions d'écoles, infrastructures éducatives précaires	Forte sensibilité aux vagues de chaleur, aux stress hydriques, habitat non adapté	Accès aux outils agricoles, techniques de production et réseaux de solidarité masculine	Accès progressif aux AGR, groupements féminins, pratiques de résilience domestique	Accès progressif aux infrastructures scolaires, soutien ONG/associations	Accès à certaines aides sociales et solidarités familiales
Facteurs sociaux et organisationnels	Participation à la reconstruction, rôle dans les alertes et la sécurité	Charge domestique accrue et rôle clé dans la sécurité alimentaire	Éducation interrompue, mobilité restreinte en période de crise	Isolement social, faible accès aux réseaux communautaires	Leadership local, organisation villageoise, comités de gestion	Participation croissante aux associations locales et coopératives	Mobilisation dans clubs de jeunes, organisations scolaires Opportunités dans la formation professionnelle et petits métiers	Bénéficiaires potentiels de réseaux d'entraide communautaire et religieuse
Facteurs de motivation et d'attitude	Protection de la famille, les biens et les cultures ; recours aux savoirs endogènes	Résilience et adaptation dans les tâches domestiques et agricoles	Engagement scolaire et social, mais fragilité face aux chocs	Forte dépendance à l'aide familiale et communautaire	Prise d'initiatives dans la restauration et la protection	Résilience dans la gestion des ressources naturelles	Participation active à la sensibilisation et aux initiatives scolaires	Acceptation et adaptation progressive grâce à l'expérience vécue

Cette analyse montre que la vulnérabilité climatique ne peut être comprise uniquement à travers une lecture sectorielle. Les inégalités sociales et de genre jouent un rôle déterminant dans la capacité de réponse des populations. Ces disparités doivent donc être intégrées dans toute stratégie de résilience.

7.2.6. Sensibilité de la commune aux changements climatiques

La vulnérabilité reste élevée en raison de la forte dépendance à la pluviométrie et à l'absence quasi totale d'irrigation.

Tableau 28 : Calendrier saisonnier des cultures dans le canton de Sadori

Spéculations	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Mais												
Riz												
Sésame												
Ignome												
Manioc												
Soja												
Oignon												
Piment												
Pastèque												
Pluies												
Sécheresse												

Source : Données de terrain, Juin 2025 (Analyse de vulnérabilités dans les cantons, 2025)

Légende		Période de Semis
		Période de Récolte
		Période de Pluies
		Période de Fortes pluies
		Période Sécheresse

Le diagnostic participatif montre que les aléas majeurs sont les inondations, la sécheresse prolongée, la famine et les vents violents. Les femmes, fortement impliquées dans l'agriculture, l'élevage, la pêche et le commerce, subissent une charge accrue. Les hommes confirment ces impacts, avec une sensibilité marquée des activités agricoles et pastorales. Les phénomènes climatiques sont aggravés par l'urbanisation non planifiée, la déforestation des berges et l'absence d'infrastructures de drainage. Ces constats soulignent la nécessité d'une planification territoriale adaptée, de sécurisation des zones inondables et de mesures différenciées selon le genre (voir tableau ci-dessous).

Tableau 29 : Analyse de la vulnérabilité du canton de Mango par le groupe des femmes

Ressources	Aléas/Conséquences						Total
	Vents violents	Inondation	Longue sécheresse	Rareté des pluies	Famine	Immigrations	
Rivières	0	3	2	1	1	0	7
Mare à Hippopotame	0	1	3	1	2	0	7
Bas- Fonds	0	2	3	1	1	0	7
Agriculture	1	3	3	2	3	1	13
Elevage	3	2	2	1	3	1	12

Commerce	2	3	2	1	2	2	12
Pêche	3	1	2	1	2	3	12
Coopérative	0	2	2	1	1	2	8
Diasporas (cadres et étudiants)	0	1	1	0	1	1	4
Ecoles	3	2	0	0	1	0	6
Routes	2	2	0	0	0	0	4
Forages	0	2	3	2	0	0	7
Total	14	24	23	11	17	10	

Source : Données de terrain, Juin 2025

Tableau 30: Analyse de la vulnérabilité du canton de Mango par le groupe d'hommes

Ressources	Aléas/Conséquences						Total
	Vents violents	Inondation	Longue sécheresse	Rareté des pluies	Famine	Immigrations	
Rivières	0	2	3	2	1	0	8
Mare à Hippopotame	1	1	2	1	3	0	8
Bas - Fonds	0	3	3	1	0	1	8
Agriculture	1	3	3	2	3	2	14
Elevage	2	2	3	1	3	2	13
Commerce	1	3	0	0	1	2	7
Pêche	3	0	2	2	3	2	12
Coopérative	0	2	1	1	2		6
Diasporas (cadres et étudiants)	0	2	0	0	2	1	5
Ecoles	3	2	0	0	3	1	9
Routes	1	3	0	0	0	0	4
Forages	0	2	2	1	0	0	5
Total	12	25	19	11	21	11	

Source : Données de terrain, Juin 2025

7.2.7. Vulnérabilité des populations locales face aux risques climatiques

Les variabilités climatiques, les vents violents, les fortes chaleurs, la sécheresse et les inondations entraînent des dégâts matériels et des pertes en vies humaines.

Vents Violents

Des vents violents sont fréquemment enregistrés dans la commune, représentant l'un des risques climatiques majeurs. Environ 65 % des ménages déclarent y avoir été exposés, avec des taux plus élevés à Sadori (86,7 %) et Faré (77,8 %). Les zones rurales sont plus vulnérables (86,7 %) que les urbaines (52,7 %). Les habitations traditionnelles restent les plus exposées (70,7 %), en raison de matériaux peu résistants et d'un ancrage insuffisant. L'absence de haies vives, brise-vents ou plantations d'arbres accentue la vulnérabilité, entraînant souvent des destructions et des déplacements temporaires des populations.

Dans un contexte de changement climatique accentuant ces phénomènes, l'amélioration des matériaux de construction, la mise en place de haies brise-vent et la sensibilisation des communautés s'imposent en vue de renforcer la résilience, surtout dans les cantons périphériques les plus exposés.

Sècheresse, fortes chaleurs et feux de végétation

Les données de l'analyse CARE confirment que les risques liés à la sécheresse (rareté des pluies, longues sécheresses) constituent les aléas climatiques majeurs dans la commune. Ces derniers atteignent les scores les plus élevés, respectivement 128 et 127, traduisant une menace directe sur les moyens de subsistance, notamment en agriculture et en élevage. La famine (score 118), identifiée comme une conséquence directe, illustre le niveau d'exposition économique et social des populations (voir tableau ci-dessous).

Tableau 31 : Pondération communautaire des risques climatiques (CARE)

Ressources	Aléas/Conséquences					
	Inondation	Rareté des pluies	Longue sécheresse	Vents violents	Immigrations	Famine
Total FARE Homme	19	15	22	11	13	23
Total FARE FEMME	23	16	24	11	10	25
Total SADORI Homme	13	25	21	11	4	23
Total SADORI FEMME	12	23	18	12	5	26
Total MANGO HOMME	12	25	19	11	21	11
Total MANGO FEMME	14	24	23	11	17	10
TOTAL	93	128	127	67	70	118

Source : Données de terrain, Juin 2025

Inondations

Elles sont fréquentes dans la commune, avec une intensification notable entre 2022 et 2024. Entre 2023 et 2024, plusieurs cas ont été enregistrés, et les dégâts ont été considérables en 2024 : 5 habitations effondrées, 808 ha de cultures inondées et deux pertes en vies humaines (ANPC, 2025). Les zones les plus touchées sont Mango, Sadori, Magna, Faré, Koumbéloti et Tchiri. Malgré les actions de prévention menées (cartographie, sensibilisation, surveillance), les impacts humains et économiques demeurent élevés.

Des mesures urgentes telles que l'interdiction d'occupation des zones à risque, le reboisement des berges, la régulation de l'extraction de sable dans les rivières et l'aménagement d'ouvrages de drainage dans les quartiers vulnérables, notamment les routes secondaires de Mango, Sadori et Faré doivent être envisagées.

Par ordre décroissant d'importance, les risques identifiés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 32 : Classement des risques climatiques selon leur impact économique dans la commune

Risque climatique	Effets économiques majeurs
Sécheresse	Baisse de la productivité agricole, raréfaction des pâturages, limitation des activités d'élevage et de pêche, aggravation de l'insécurité alimentaire (score de 128 pour la sécheresse et 127 pour la rareté des pluies, selon les résultats de l'analyse de vulnérabilité menée avec la méthode CARE).
Inondations	Destruction des cultures, dommages aux routes et marchés, perte d'habitations (808 ha de cultures et 905 maisons détruites en 2024).
Vents violents	Destruction d'habitations, perturbation des activités économiques, fragilisation des infrastructures.
Feux de végétation	Dégradation des terres agricoles, perte de biodiversité, destruction de ressources pastorales, accélération de la désertification.
Chaleurs extrêmes	Évaporation accrue des sols, baisse des rendements agricoles, stress hydrique et énergétique.

Source : Données de terrain, Juin 2025

Le tableau ci-après synthétise l'analyse de la vulnérabilité des différentes catégories d'acteurs face aux aléas climatiques. Il met en évidence les manifestations des changements climatiques, leur fréquence et leur impact, ainsi que les acteurs et secteurs les plus affectés.

Tableau 33 : Vulnérabilité des catégories d'acteurs au changement climatique

Aléas climatiques	Description de la manifestation	Fréquence	Impact/ conséquences	Ampleurs	Catégories d'acteurs affectés	Secteurs concernés
Sécheresse	Retard, irrégularité et insuffisance des pluies	Récurrente	Baisse des rendements agricoles, insécurité alimentaire, exode rural	Très forte	Agriculteurs, éleveurs, femmes, jeunes	Agriculture, élevage, économie, santé
Inondations	Pluies extrêmes entraînant le débordement de l'Oti et des bas-fonds	Croissante (surtout 2023-2024)	Effondrement de 905 maisons, destruction de 808 ha de cultures, pertes humaines	Forte	Ménages, agriculteurs, commerçants, élèves, autorités locales	Agriculture, éducation, santé, habitat, commerce
Vents violents	Rafales détruisant les toitures et les cultures	Fréquente (2 ménages sur 3 touchés)	Dégâts sur habitations précaires, destruction d'écoles, pertes matérielles	Moyenne à forte	Ménages ruraux	Habitat, éducation ; santé
Feux de végétation	Brûlis agricoles incontrôlés et feux tardifs	Saisonniers (saison sèche)	Dégradation des sols, perte de biodiversité.	Étendue sur zones rurales	Agriculteurs, éleveurs, communautés locales	Agriculture, Elevage ; Ressources forestières (biodiversité).
Chaleurs extrêmes	Températures dépassant 30°C en saison sèche	Récurrente et croissante	Stress hydrique, maladies liées à la chaleur, inconfort thermique, baisse de productivité	Moyenne à forte	Toute la population, surtout femmes et personnes âgées	Santé, agriculture, bien-être social

Source : Données de terrain, Juin 2025

7.2.8. Stratégie d'adaptation et d'atténuation face aux risques climatiques

Le tableau suivant présente les principales stratégies d'adaptation et d'atténuation pour réduire la vulnérabilité des populations face aux différents risques climatiques.

Tableau 34 : Stratégies d'adaptation et d'atténuation face aux risques climatiques

Risque climatique / Vulnérabilité	Stratégies d'adaptation proposées	Groupes cibles
Inondations et vents violents détruisant les habitations	Construction résiliente (toitures renforcées, fondations surélevées), aménagement de caniveaux et bassins de rétention	Ménages, maçons locaux
Sécheresse et feux de végétation	Introduction de variétés agricoles résilientes, pratiques agroécologiques et agroforestières, reboisement des berges sur 30 m	Producteurs, groupements paysans
Déforestation liée au bois-énergie	Promotion de foyers améliorés, kits solaires, biogaz, financement vert	Femmes, jeunes, ménages
Dégradation des pistes et isolement en saison des pluies	Réhabilitation des pistes rurales, développement de transports collectifs adaptés	Producteurs, commerçants
Vulnérabilités sociales différenciées (femmes, jeunes, personnes âgées/ en situation de handicap)	Mise en place de comités locaux inclusifs, soutien aux groupements féminins et clubs de jeunes, programmes d'AGR résilients	Femmes, jeunes, personnes vulnérables

Source : Données de terrain, Juin 2025

7.3. Ressources forestières et exploitations

Pour l'aménagement du territoire et la restauration de façon judicieuse et durable des paysages forestiers de la commune, il est important de connaître l'état actuel du taux d'occupation du sol et de couverture des paysages forestiers se trouvant dans les limites de ladite commune. Cela aide à poser un niveau de référence sur le taux de déforestation ou de dégradation, et à planifier aisément des options de restauration sur le long terme et sur des bases des données fiables. D'où la nécessité de l'analyse du taux d'occupation des ressources forestières et les différents types d'occupation de sol communal.

7.3.1. Régression des espaces naturels

Le tableau suivant montre qu'entre 2000 et 2025, la commune de l'Oti 1 a subi une forte régression de ses formations naturelles. En l'espace de 25 ans, les savanes arborées/arbustives ainsi que les mosaïques de forêts riveraines ont vu leurs superficies diminuer de plus de moitié, avec un taux annuel moyen de dégradation estimé à 2,25 %. Cette évolution résulte principalement de l'extension des terres agricoles et de l'urbanisation progressive, en particulier autour de pôles comme la ville de Mango.

L'analyse de la matrice de conversion sur la période révèle une transformation marquée des espaces naturels en zones cultivées. Près de 44,4 % des savanes arborées/arbustives et plus de 12 % des mosaïques de forêts riveraines ont été converties en cultures ou en jachères. Au total, plus de la moitié (50%) des formations naturelles ont été remplacées par des terres

agricoles, témoignant d'un processus de dégradation rapide et soutenu. La dégradation des ressources naturelles affecte l'ensemble des cantons de la commune, avec une intensité plus forte à Mango et Sadori, où l'urbanisation et l'extension agricole entraînent une perte rapide du couvert végétal. À Faré, la pression reste modérée mais constante sur les zones écologiques résiduelles.

Tableau 35: Évolution des unités d'occupation du sol entre 2000 et 2025 dans la commune de l'Oti

Unité d'occupation	Superficie en 2000	Pourcentage	Superficie 2025	Pourcentage
Agglomération	258,73	0,5	852,23	1,6
Mosaïque Forêt riveraine / savane inondable / rizière	9266,92	17,1	4879,57	9
Eau	1017,36	1,9	1083,92795	2
Savane arborée / arbustive	21666,833	40,1	8691,78	16,1
Culture et jachère	21290,46	39,5	37674,19	69,8
Plantation	467,46	0,9	786,085	1,5
Total	53967,763	100	53967,783	100

Source : Données de terrain, Juin 2025

Face à cette dynamique, il devient urgent de renforcer les actions de restauration, notamment le long des berges de l'Oti, particulièrement fragilisées. Il est aussi indispensable de définir un zonage de restauration par canton afin de planifier des interventions ciblées et adaptées aux niveaux de dégradation. Le reboisement sélectif et la promotion de l'agroforesterie doivent constituer des priorités stratégiques pour préserver les écosystèmes, sécuriser les ressources naturelles et renforcer la résilience des communautés locales

7.3.2. Utilisation des ressources forestières

Les ressources forestières font l'objet d'une utilisation intensive de la part de la population. Le bois de feu demeure la principale source d'énergie pour les ménages surtout en zone rurale.

En complément des formations végétales naturelles et des forêts classées, la commune dispose de quelques forêts communautaires à vocation essentiellement de production de bois énergie et de préservation de la biodiversité locale. Cependant, leur étendue reste limitée, du fait des conflits fonciers persistants et de la rareté des terres disponibles pour le reboisement. Les campagnes de reboisement menées dans la commune sont généralement portées par les ONG locales telles que JACDD, AJPE, GRAIL NT, IRD, ainsi que quelques pépiniéristes privés. Les essences les plus fréquemment utilisées pour ces reboisements sont le neem (*Azadirachta indica*), l'acacia (*Acacia auriculiformis*), le khaya (*Khaya senegalensis*), le sena (*Sena siamea*) et l'eucalyptus (*Eucalyptus camadulensis*), sélectionnées pour leur résilience aux conditions climatiques locales et à la divagation animale. Les faibles taux de survie et les pertes post-plantation sont cependant accentués par la sécheresse, les feux de brousse, et l'absence de clôtures protectrices.

Par ailleurs, l'arboriculture fournit une variété importante de fruits (mangues, oranges, bananes, citrons, etc.). Les femmes sont actives dans la commercialisation du bois de chauffe et du charbon. Les hommes quant à eux, sont très présents dans la coupe de bois pour la production.

La commune dépend des communes voisines en matière de bois d'œuvre. Sur le plan économique, le néré et le karité constituent des matières premières pour les unités de transformation des produits non ligneux.

7.4. Analyse FFOM et problématique liées à l'environnement

Le tableau suivant résume les FFOM du secteur :

Forces	Faiblesses
• Existence de services techniques communaux en charge de l'hygiène, de l'assainissement et de l'environnement • Existence de matériels et d'infrastructures de base (centres de transfert des déchets, caniveaux, postes d'eau, forages) • Mobilisation communautaire à travers les Volontaires d'Engagement Citoyen (VEC) et l'initiative nationale Togo Propre • Présence de reliques forestières et de ressources naturelles (rivière Oti, forêts communautaires, bas-fonds) • Existence d'ONG environnementales locales • Initiatives de reboisement communautaire et promotion embryonnaire de pratiques résilientes • Disponibilité de savoirs locaux et d'une main-d'œuvre communautaire pour les actions environnementales	• Absence d'un système fonctionnel et durable de collecte, de tri et de traitement des déchets solides • Prolifération des dépotoirs sauvages et pratiques de brûlage des déchets • Faible accès aux infrastructures d'assainissement : latrines, puisards, • Insuffisance d'application des textes réglementaires (urbanisme, environnement, hygiène publique) • Coupe anarchique de bois, carbonisation et feux de végétation tardifs • Faible sensibilisation et éducation environnementale des populations • Urbanisation non planifiée et dégradation accélérée du cadre de vie • Exploitation anarchique des carrières de sable • Faible capacité locale d'adaptation aux changements climatiques
Opportunités	Menaces
• Forte disponibilité de l'État et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour soutenir la protection de l'environnement • Existence de projets et programmes environnementaux et climatiques • Disponibilité de financements pour la réalisation des infrastructures d'assainissement et de gestion des déchets • Existence de mécanismes innovants (crédit latrine, foyers améliorés, énergies alternatives) • Intérêt croissant pour l'adaptation climatique, l'agroforesterie et la restauration des paysages forestiers	• Changements climatiques accentués : sécheresse, inondations, vents violents, chaleurs extrêmes • Urbanisation anarchique et pression démographique sur les ressources naturelles • Déforestation accélérée et régression rapide du couvert végétal • Risques sanitaires élevés liés à l'insalubrité et à la pollution des sols, de l'air et de l'eau • Transhumance non maîtrisée accentuant la dégradation des terres et les conflits d'usage • Précarité socio-économique limitant l'adoption de pratiques environnementales durables

En somme la commune est confrontée à la/l' :

- Pollution des sols, des eaux et de l'air, due à la mauvaise gestion des déchets, au ruissellement non maîtrisé, au manque d'assainissement et à la concentration urbaine, notamment à Mango ;
- Accroissement des risques sanitaires dans les zones densément peuplées liée à la chaleur extrême, poussière, insalubrité et stress hydrique ;
- Vulnérabilité croissante face aux aléas climatiques, caractérisée par une exposition accrue aux vents violents, aux poches de sécheresses en saison pluvieuse et aux pluies intenses entraînant un ruissellement excessif et une érosion des sols ;
- Faible capacité d'adaptation des populations en raison du manque d'initiatives structurées de reboisement communautaire, du faible développement des pratiques agroécologiques et de l'absence de planification durable de l'occupation des terres. ;
- Réduction du couvert végétal,
- L'assèchement progressif des cours d'eau et la baisse du niveau des nappes phréatiques, aggravés par l'ensablement croissant, entravant l'écoulement des eaux

8. PROBLEMATIQUE ET PRIORITES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

La commune de l'Oti 1 fait face à des défis multidimensionnels relatifs à la gouvernance institutionnelle, participative et sécuritaire, aux activités agricoles et autres activités économiques, à l'aménagement du territoire, qu'elle doit surmonter pour son développement.

Le tableau suivant présente une synthèse générale des FFOM de la commune

FORCES	FAIBLESSES
• Disponibilité foncière pour l'habitation et les activités économiques • Présence de l'Oti • Disponibilité de matières premières pour l'artisanat • Organisation des acteurs économiques en coopératives, en syndicats et groupement • Opérationnalité des services de la mairie • Expériences en mise en œuvre d'un service d'assainissement • Existence de matériel destiné au fonctionnement du service de ramassage des ordures • Existence du fichier du contribuable • Existence des comités de prévention de l'extrémisme violent • Existence de la chefferie traditionnelle et des organes locaux modernes de développement (CCD, CVD) ; • Existence d'infrastructures et de sites d'importance pour le tourisme • Bonnes relations entre autorités locales et services déconcentrés • Disponibilité des marchés • Mise en place de dispositifs photovoltaïques pour l'accès à l'énergie • Existence d'infrastructures sociales • Existence de comités de gestion des services sociaux de base • Politique de reboisement communautaire	• Difficultés d'accès aux crédits pour les agriculteurs et artisans • Forte et mauvaise utilisation de pesticides • Faible mécanisation de l'agriculture • Absence d'un répertoire officiel des réserves administratives de la commune de l'Oti 1, et de document d'orientation spatiale communale • Faible productivité des ressources humaines de la mairie • Faible taux d'investissement • Forte dépendance aux ressources externes • Faible système de motivation des agents municipaux • Récurrence des conflits fonciers et éleveurs agriculteurs • Faible performance de l'élevage • Faible compétitivité des produits artisanaux • Dominance de l'économie informelle • Infrastructures économiques de standing sommaire et faiblement aménagés • Non aménagement de plusieurs sites à fortes potentialités touristiques • Faible desserte en infrastructures routières • Non-respect du code de la route • Pesanteurs sociales sur le travail des femmes et son implication dans la sphère publique • Existence de localités non électrifiées • Accès insuffisant aux services sociaux de qualité • Non-respect des normes d'équité genre en matière d'accès aux services sociaux de base • Grossesse en milieu scolaire • Vétusté de certaines infrastructures sociales • Pratique de la défécation à l'air libre • Divagation des animaux • Destruction du couvert végétal • Faible éducation environnementale • Exploitation anarchique des carrières

OPPORTUNITÉS	MENACES
• Existence d'institutions de formation des agents des CT • Présence de textes réglementant les différents secteurs de développement et de politique sectorielles • Existence de services déconcentrés et projet étatiques • Présence des forces de défense et de sécurité • Présence de la voie inter-Etat Lomé – Ouagadougou • Présence de partenaires externes • Régularité des ateliers de renforcements de capacités • Ouverture sur le Ghana	• Propagation de nouvelles maladies de cultures • Abondance des produits importés à moindre coût sur le marché (concurrence) • Changements climatiques • Débordement de la crise du sahel • Inadéquation formation et besoins de l'économie • Ensablement de l'Oti • Mauvaise influence de l'internet et des réseaux sociaux

Les priorités communes à tous les cantons sont les suivantes : Accès à l'eau potable, Amélioration des revenus des producteurs agricoles, Amélioration des conditions sanitaires, Renforcement de la sécurité des biens et des personnes et l'électrification des localités

Ces priorités traduisent des besoins en services sociaux de base mais également la nécessité de création de conditions propices à la croissance dans des conditions sécuritaires améliorées. La nécessité de la prise en compte des changements climatiques s'impose pour une agriculture résiliente et un cadre de vie sécurisé (exempt des conflits et violences de tout genre) inclusif et agréable. En outre, il importe que des actions volontaristes de la part des autorités communales conduisent à l'ancrage de la commune en tant qu'institution locale capable de transformer durablement le quotidien des populations. La construction ou la réhabilitation de la voirie urbaine ou des pistes rurales est porteuse d'enjeux en termes de facilitation de la mobilité des personnes d'une part et de facilitation des échanges économiques, notamment commerciaux.

Par souci de cohérence dans l'approche de développement, en respectant les liens logiques existant entre les différents secteurs, les problèmes prioritaires de la commune sont reformulés tel que suit ;

- I. Amélioration de la gouvernance locale**
- II. Amélioration de l'accès des populations aux services d'eau potable, d'hygiène, d'assainissement et de santé de qualité**
- III. Amélioration des revenus des producteurs agricoles (agriculture, élevage, pêche)**
- IV. Renforcement de la sécurité des biens et des personnes**
- V. Renforcement de l'accès des ménages à l'énergie**

Le tableau suivant met en regard ces principaux problèmes avec les objectifs de développement durables (ODD)

Tableau 36 : Matrice d'arrimage des problèmes prioritaires de développement de la commune aux ODD

Secteurs/Domains	Problèmes prioritaires	ODD de rattachement	Causes	Conséquences
Secteurs Sociaux (Santé, Eau, Assainissement, Éducation)	Accès et qualité insuffisants des services sociaux de base (eau potable, hygiène, assainissement, santé, éducation).	ODD 3 (Santé et bien-être) ODD 4 (Éducation de qualité) ODD 6 (Eau propre et assainissement)	- Faible taux de couverture et vétusté du réseau d'Adduction d'Eau Potable (AEP) - Pratique généralisée de la Défécation à l'Air Libre (DAL) et service de collecte des déchets non fonctionnel - Manque et insuffisance de personnel soignant qualifié et de matériels adaptés - Mauvais accueil des patients - Faible couverture spatiale des établissements scolaires, sous-équipement et pesanteurs sociologiques - Faible intérêt pour les études	- Pollution de l'environnement - Prolifération des maladies hydriques (choléra, diarrhée) et risques sanitaires élevés. - Faible fréquentation des centres de santé agréer - Surcharge de la corvée d'eau pour les femmes et les filles, impactant la scolarisation - Faible rendement scolaire et déperdition scolaire, notamment des jeunes filles
Économie locale (Agriculture, Élevage, Pêche, Artisanat)	Faibles revenus des producteurs agricoles et forte vulnérabilité aux aléas climatiques, Faible électrification des localités	ODD 1 (Pas de pauvreté) ODD 2 (Faim « zéro ») ODD 7 (Energie propre) ODD 8 (Travail décent et croissance économique) ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques)	- Inondation des terres agricoles /sécheresse - Faible mécanisation et manque d'accès aux crédits agricoles - Conflits agriculteurs-éleveurs. - Interdiction d'exportation des céréales et fixation des prix par les clients	- Baisse des rendements agricoles et insécurité alimentaire - Pertes de récoltes et destruction des cultures - Prévalence de la pauvreté monétaire

Secteurs/Domains	Problèmes prioritaires	ODD de rattachement	Causes	Conséquences
Aménagement du Territoire, Environnement et Cadre de vie	Urbanisation anarchique, insécurité foncière et dégradation accélérée des écosystèmes naturels.	ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure) ODD 7 (énergie propre) ODD 11 (Villes et communautés durables) ODD 15 (Vie terrestre)	- Absence de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et Plan Directeur (SDAU) dépassé ou partiel. - Récurrence des lotissements clandestins et illégaux. - Faible connaissance et faible intérêt pour les titres de propriété. - Coupe anarchique de bois énergie et feux de végétation	- Multiplication des conflits fonciers. - Forte extension de l'espace bâti au détriment des terres agricoles. - Vulnérabilité accrue des habitations aux aléas climatiques (vents, inondations). - Insuffisance de réserves administratives pour les infrastructures publiques, - Dégradation du couvert végétal et des galeries forestières - Réchauffement climatique
Gouvernance, Finances et Sécurité	Faible capacité d'autofinancement et insuffisance de la gouvernance locale/sécuritaire pour un développement durable et inclusif.	ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces) ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs)	- Faible taux de réalisation du budget d'investissement. - Forte dépendance aux ressources externes (FACT, PTF) et faible autonomie financière. - Faible productivité des ressources humaines et manque d'outils modernes de gestion RH. - Sentiment d'injustice/frustration dû aux lenteurs administratives. - Menace extrémiste et VBG persistantes.	- Incapacité à financer des investissements structurants sur fonds propres. - Surcharge de travail et fonctionnement non optimal de l'administration. - Climat social tendu et propagation de l'extrémisme violent. - Atteintes à l'intégrité physique et aux biens des personnes

PARTIE B : VISION, ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET PROGRAMMATION

1. VISION COMMUNALE

La vision exprime une image du développement et de l'avenir souhaité pour un horizon de planification à moyen terme, soit dix (10) ans. La vision de développement de chaque commune doit s'inscrire dans la vision nationale.

- **Rappel de la vision nationale**

La vision du Togo contenue dans la feuille de route gouvernementale (FdR) 2025 s'énonce comme suit :

« Un Togo en paix, une Nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable »

- **Vision de la commune de l'Oti 1**

La vision de la commune de l'Oti 1 s'intitule comme suit :

« D'ici 2035, Oti 1 est une commune bien gouvernée, paisible, prospère avec des citoyens résilients dans un cadre de vie décent et durable. »

Il s'agit d'une vision à la fois ambitieuse, partagée, et porteuse d'un idéal de transformation locale mais multidimensionnelle, formulée avec une temporalité en phase avec les changements structurels escomptés. Cette aspiration traduit en termes clairs les espoirs d'un quotidien meilleur pour les habitants de la commune. Tranchant avec les réalités actuelles relevées dans le diagnostic, des améliorations sensibles sont vivement souhaitées en ce qui concerne les processus de prise de décisions, les capacités institutionnelles de la mairie, l'état sécuritaire, le niveau de développement économique, la vulnérabilité des personnes et des leurs activités aux menaces climatiques, les aménités du cadre de vie.

Cette vision embrasse plusieurs dimensions et thématiques du développement

i. Gouvernance

La bonne gouvernance suggère une volonté de renforcer les institutions locales avec un point d'orgue sur la mairie à travers une efficacité administrative et institutionnelle accrue, la transparence faisant écho à une meilleure communication et une participation citoyenne véritable et responsable de toutes les couches socio professionnelles aux processus de prise de décision.

ii. Paix sociale

Ce vocable fait référence à un climat social apaisé, exempt de menaces externes notamment le débordement de la crise du Sahel mais aussi des conflits internes multiformes fragilisant la cohésion sociale. Il s'agit d'un facteur essentiel, fondement de toute action de développement.

iii. Prospérité économique et durabilité environnementale

Ces termes indiquent une orientation vers une croissance économique non préjudiciable aux ressources naturelles (sol, plans d'eau, air), la création d'emplois et l'amélioration durable des revenus des principaux secteurs porteurs de l'économie locale.

L'amélioration des revenus suppose d'une part un renforcement de la productivité du secteur agricole, mais également une meilleure influence sur les leviers de l'offre et de la demande des produits des chaînes de valeurs agricoles. D'autre part, l'attractivité de cette économie locale pour les investisseurs et une consommation externe à la commune sont des pistes à considérer.

iv. Cadre de vie décent et durable

Cette partie de la vision souligne l'importance d'un développement paysager et infrastructurel adéquat incluant la préservation des ressources naturelles. Elle traduit aussi la nécessité d'aménager l'espace communal en vue d'apporter des réponses au contexte climatique enclin à des variations. Elle reflète une approche intégrée du développement territorial.

v. Résilience citoyenne

La capacité des citoyens de l'Oti 1 à faire face aux chocs climatiques, économiques, et leurs corollaires sociaux est mise en exergue, ce qui est particulièrement pertinent dans un contexte de vulnérabilité rurale et appelle à des actions de promotion de la solidarité, du vivre ensemble et de renforcement de la protection sociale. Elle suppose une prise de conscience générale des acteurs locaux sur la problématique de développement et les enjeux que revêt l'action publique locale dans la commune.

2. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PDC

La vision de la commune de l'Oti 1 est soutenue par trois (3) orientations stratégiques.

- **Orientation Stratégique 1. Amélioration de la gouvernance locale, de la participation citoyenne et de la cohésion sociale**
- **Orientation Stratégique 2. Promotion d'une économie locale performante et résiliente**
- **Orientation Stratégique 3. Promotion d'un cadre de vie décent et de l'accès aux services sociaux de base de qualité**

3. COHERENCE DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PDC AVEC LES ORIENTATIONS INTERNATIONALES ET NATIONALES

Le tableau ci-dessous met en exergue la cohérence entre les orientations stratégiques du PDC de la commune de l'Oti 1, la feuille de route gouvernementale 2025 et les Objectifs de Développement Durable.

Tableau 37 : Matrice d'arrimage des orientations stratégiques du PDC aux axes et objectifs du Cadre National de Planification et aux ODD

PDC		Cadre national de planification		ODD	
Orientations stratégiques (PDC)	Objectifs spécifiques (PDC)	Axes stratégiques Feuille de Route 2020-2025	Objectifs	ODD	Cibles (ODD)
OS 1. Amélioration de la gouvernance locale, de la participation citoyenne et de la cohésion sociale	Améliorer la performance administrative et financière de la mairie et Renforcer la cohésion sociale et la participation citoyenne	Axe stratégique 1 : Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et garantir la paix	Améliorer la gouvernance locale, l'autonomie financière et la sécurité humaine.	16 (Paix, Justice et Institutions Efficaces) ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs)	16.1 16.6 17.1
OS 2. Promotion d'une économie locale performante et résiliente	Accroître la productivité et la résilience agricole	Axe stratégique 2 : Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie	Stimuler la productivité agricole, l'entrepreneuriat et l'accès à l'énergie pour l'activité économique	2 (Faim Zéro) 7 (Énergie Propre) 8 (Travail Décent) ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs)	2.3 7.1 7.2 7.3 8.3
	Améliorer l'attractivité du territoire	Axe stratégique 3 : Moderniser le pays et renforcer ses structures	Renforcer l'attractivité du pays auprès des investisseurs		8.9 17.5
OS 3. Promotion d'un cadre de vie décent et accès aux services sociaux de base	Faciliter la mobilité et la résilience des ménages face aux CC	Axe stratégique 3 : Moderniser le pays et renforcer ses structures	Assurer un aménagement du territoire planifié, un développement urbain durable et des infrastructures résilientes.	9 (Infrastructure) 11 (Villes Durables) 15 (Vie Terrestre)	9.1 11.3 15.2
	Améliorer l'accès des populations aux services de santé,	Axe stratégique 1 : Renforcer	Améliorer l'accès et la qualité des services sociaux	3 (Santé et Bien-être)	3.8 4.1 4.2 4.5 4.a

PDC		Cadre national de planification		ODD	
Orientations stratégiques (PDC)	Objectifs spécifiques (PDC)	Axes stratégiques Feuille de Route 2020-2025	Objectifs	ODD	Cibles (ODD)
	éducation d'eau potable, d'hygiène et assainissement	l'inclusion et l'harmonie sociales et garantir la paix	de base (santé, eau, assainissement, éducation) pour l'inclusion sociale.	4 (Education de qualité) 6 (Eau Propre et Assainissement)	6.1 6.2 6.b

4. CADRE LOGIQUE DU PDC

Le présent cadre logique du PDC constitue traduit la vision de la commune en résultats attendus clairs, afin de guider efficacement la mise en œuvre et le suivi des interventions de développement local.

Tableau 38 : Cadre logique du Plan de Développement Communal de l'Oti1

	Logique d'intervention	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses / Risques
Impact	La commune de l'Oti 1 est bien gouvernée, paisible, prospère avec des citoyens résilients dans un cadre de vie décent et durable	Incidence de pauvreté Prévalence de l'insécurité alimentaire Pourcentage de population ayant ses conditions de vie améliorées	Rapport d'enquêtes (lourdes ou légères) Statistiques nationales (QUIBB, MICS, etc.)	Stabilité politique Climat des affaires
Effet 1	La gouvernance locale, la participation citoyenne et la cohésion sociale sont améliorées	Indice de satisfaction des usagers de la commune <i>Taux de participation citoyenne</i>	Rapport d'enquêtes (lourdes ou légères) Rapports d'activités de la mairie et des forces de l'ordre et de sécurité Rapports d'activités de la mairie et du CCD et du CVD Sondages Rapport de suivi du PDC	Appuis financiers aux communes consistants Reddition des comptes Respect des engagements Participation active des population
Effet 2	Les revenus des populations sont durablement accrus	Revenu des ménages	Rapport d'enquêtes Rapports d'activités Sondages Rapport de suivi du PDC	
Effet 3	Le capital humain est renforcé	Taux d'accès à l'eau potable Taux d'accès aux services de santé Taux d'accès, Taux de maintien Taux d'achèvement	Rapports d'activités de la santé, eau et éducation Sondages Rapport de suivi du PDC	
Effet 4	Le cadre de vie est amélioré	Taux d'accès aux services d'assainissement	Rapport des CDQ ; Rapports de suivi du PDC ;	

		<i>Superficie d'espaces verts aménagés Indice de satisfaction des habitants sur le cadre de vie</i>	Rapports annuels des activités	
--	--	---	-----------------------------------	--

5. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PLURIANNUEL

Le cadre programmatique, découlant de la vision et des orientations stratégiques se résume comme suit : cinq (05) programmes prioritaires déclinés en onze (11) projets et 78 activités. Le tableau ci-après présente par orientation, par programme, et par projet, les effets attendus, les actions à mener, leur localisation spécifique dans la commune s'il y a lieu, leur coût, l'année prévue pour leur réalisation et les sources de financement prévisionnelles

Tableau 39 : Cadre programmatique, découlant de la vision et des orientations stratégiques de la commune de l'Oti 1

Effet	Programmation physique									Unité	Qté	CU (en milliers) de FCFA	CT (en milliers) de FCFA	Répartition par années (En milliers FCFA)					Répartition du cout total par source (en milliers de FCFA)		
	Produits	Activités	Localisation	2026	2027	2028	2029	2030	2026					2027	2028	2029	2030	Commune	FACT	AUTRES A RECHERCHER	
Axe stratégique 1 : Amélioration de la gouvernance locale, de la participation citoyenne et de la cohésion sociale																					
Programme 1 : Amélioration de la gouvernance locale, de la participation citoyenne et de la cohésion sociale																					
Effet 1.1 : la gouvernance locale, la participation citoyenne et la cohésion sociale sont améliorées	Projet 1.1 : Amélioration de la gouvernance institutionnelle, administrative et financière de la commune																				
	Ext 1.1 : la gouvernance institutionnelle de la mairie est améliorée	Activité1.1.1: Renforcement des capacités des membres du conseil municipal	Commune	1	1	1	1	1	Session	5	1 500	7 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	7 500	-		
		Activité1.1.2: Renforcement des capacités des membres des commissions permanentes du conseil	Commune	2	2	2	2	2	Session	10	500	5 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000	-	-	
		Activité1.1.3: Acquisition des équipements informatiques au profit de la salle de délibération	Mairie		1				Kit informatique complet	1	2 500	2 500	-	2 500	-	-	-	1 000	1 500	-	
		Activité1.1.4: Acquisition des équipements informatiques au profit des commissions permanentes	Mairie		3				Kit informatique	3	500	1 500	-	1 500	-		-	-	-	-	
		Activité1.1.5: Réhabilitation des bâtiments administratifs	Commune	1	1	1	1	1	Bâtiments administratifs	5	5 000	25 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000	-	-	
		Activité1.1.6: Renforcement du partenariat commune Oti 1- diaspora	Commune	1	1	1	1	1	Partenariat	5	1 000	5 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000	-	-	
		Activité1.1.7: Organisation des réunions de concertation avec les OSC, la Chefferie traditionnelle, les STDE et le Secteur privé	Commune	1	1	1	1	1	Concertation	5	100	500	100	100	100	100	100	500	-	-	
		Activité1.1.8 : Équipement de la salle de délibération en mobiliers	Mairie	-	10	-	-	-	Table	10	30	300	-	300	-	-	-	-	300	-	
		Activité1.1.9: Renforcement des capacités du personnel administratif	Mairie	1	1	1	1	1	Session	5	1 500	7 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	4 500	-	3 000	
		Activité1.1.10: Dotation du personnel administratif en matériel informatique	Mairie	1	1	1	1	1	Kit informatique	5	800	4 000	800	800	800	800	800	2 000	800	1 200	
		Activité1.1.11: Actualisation annuelle du fichier du contribuable	Commune	1	1	1	1	1	Fichier	5	1 500	7 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	-	-	7 500	
		Activité1.1.12: Organisation des séances de reddition des comptes	Commune	1	1	1	1	1	Séance	5	1 000	5 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	2 000	-	3 000	
		Activité1.1.13: Organisation des séances d'information, d'éducation et de communication sur le civisme fiscal	Commune	1	1	1	1	1	Séance	5	200	1 000	200	200	200	200	200	500	-	500	
		Activité1.1.14: Opérationnalisation de l'organigramme de la mairie assorti de fiches de postes	Mairie	1	-	-	-	-	Organigramme	1	200	200	200	-	-	-	-	200	-	-	
		Activité1.1.15: Élaboration de la stratégie de mobilisation de ressources	Commune	1	-	-	-	-	Stratégie de mobilisation	1	2 500	2 500	2 500	-	-	-	-	1 000	-	1 500	

		Activité1.1.16: Organisation des réunions du comité de trésorerie	Commune	12	12	12	12	12	Réunion	60	5	300	60	60	60	60	60	300	-	-
		Activité1.1.17: Recrutement du personnel administratif et technique (Secrétaire administratif, chargé de la coopération et communication, Chargé du DEL, DRH, Agents de recouvrement)	Commune	1	1	1	1		Recrutement	4	50	200	50	50	50	50	-	200	-	-
	Total Projet 1.1											75 500	16 410	18 010	13 710	13 710	13 660	54 700	2 600	16 700
	Projet 1.2 : Renforcement de la participation citoyenne, de la cohésion et de la protection sociale																			
	Ext 1.2 : La participation citoyenne et la cohésion sont renforcées	Activité 1.2.1: Mise en place du bureau du citoyen	Commune	1	-	-	-	-	Réunion	1	300	300	300	-	-	-	-	300	-	-
		Activité1.2.2 : Renforcement des capacités des jeunes,des femmes, des CDB et des personnes en situation de handicap sur la participation citoyenne et le CCAP	Commune	1	1	1	1	1	Session	5	500	2 500	500	500	500	500	500	300	-	2 200
		Activité 1.2.3: Equipement du bureau du citoyen	Mango	1	-	-	-	-	Equipement	1	1 200	1 200	1 200	-	-	-	-	500	-	700
		Activité 1.2.4: Organisation des dialogues communautaires sur la cohésion sociale et la lutte contre l'extrémisme violent	Commune	1	1	1	1	1	Dialogue communautair e	5	300	1 500	300	300	300	300	300	300	-	1 200
		Activité 1.2.5: Mise en place des mécanismes communautaires de protection des personnes vulnérables	Commune		3				Mécanisme	3	100	300	-	300	-	-	-	100	-	200
		Activité 1.2.6: Renforcement des capacités des comités de vigilance	Commune	1	1	1	1	1	Session	5	200	1 000	200	200	200	200	200	-	-	1 000
Activité 1.2.7: Renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des organes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent		Commune	1	1	1	1	1	Session	5	800	4 000	800	800	800	800	800	-	-	4 000	
Total Projet 1.2											10 800	3 300	2 100	1 800	1 800	1 800	1 500	-	9 300	
Total Programme 1: Amélioration de la gouvernance locale, de la participation citoyenne et de la cohésion sociale											86 300	19 710	20 110	15 510	15 510	15 460	56 200	2 600	26 000	
Total Axe stratégique 1 : Amélioration de la gouvernance locale, de la participation citoyenne et de la cohésion sociale											86 300	19 710	20 110	15 510	15 510	15 460	56 200	2 600	26 000	
Axe stratégique 2: Promotion d'une économie locale performante et résiliente																				
Programme 2 : Renforcement de l'intégration et de la résilience du secteur agricole																				
Effet 2.1 : Les revenus des acteurs agricoles sont durablement accrus	Projet 2.1 : Amélioration de la production végétale																			
	Ext 2.1 : la production végétale est quantitativemen t et qualitativement améliorée	Activité2.1.1: Appui au renforcement des capacités organisationnelles et techniques des coopératives agricoles (production, transformation et commercialisation)	Commune	3	3	3	-	-	Session	9	350	3 150	1 050	1 050	1 050	-	-	-	-	3 150
		Activité2.1.2: Appui en matériels (Motopompe, batteuse et égreneuse) au profit des coopératives	Commune	-	1	1	1		Kits	3	1 400	4 200	-	1 400	1 400	1 400	-	-	-	4 200
		Activité2.1.3: Formation des jeunes en entrepreneuriat et suivi	Mango	1	1	-	1	-	Formation/Sui vi	3	350	1 050	350	350	-	350	-	525	-	525
		Activité2.1.4: Construction des magasins de stockage	Sadori,Faré	-	-	1		1	Magasin	2	20 000	40 000	-	-	20 000	-	20 000	-	40 000	-

		Activité2.1.5: Formation des acteurs agricoles sur l'approche chaîne de valeur	Commune	-	-	1	-	-	Session	1	250	250	-	-	250	-	-	-	-	250	
Total Projet 2.1												48 650	1 400	2 800	22 700	1 750	20 000	525	40 000	8 125	
Projet 2.2 : Amélioration de la production animale et de la pêche																					
Ext 2.2 : les pratiques d'élevage et de pêche sont améliorés	Activité 2.2.1: Appui et renforcement des capacités organisationnelles et techniques des éleveurs et pêcheurs	Commune	-	1	-	-	-	Session	1	250	250	-	250	-	-	-	-	125	-	125	
	Activité 2.2.2: Appui et accompagnement en matériels aux différents acteurs	Commune	1	1	1	-	-	Appui	3	1 000	3 000	1 000	1 000	1 000	-	-	-	1 500	-	1 500	
	Activité 2.2.3: Création des étangs piscicoles	Mango, Sadori	-	-	-	1	1	Etangs piscicoles	2	15 000	30 000	-	-	-	15 000	15 000	-	-	30 000		
	Activité 2.2.4: Aménagement des zones pour la production fourragère	Sadori, Faré, Mango	-	-	1	1	1	Zone	3	15 000	45 000	-	-	15 000	15 000	15 000	-	-	45 000		
	Activité 2.2.5: Appui et sensibilisation des agriculteurs et éleveurs à la valorisation des débris de cultures pour l'alimentation animale et la fertilité du sol	Commune	1	1	1	1	-	Séances	4	300	1 200	300	300	300	300	-	-	-	1 200		
Total Projet 2.2												79 450	1 300	1 550	16 300	30 300	30 000	1 625	-	-	77 825
Total programme 2: Renforcement de l'intégration et de la résilience du secteur agricole												128 100	2 700	4 350	39 000	32 050	50 000	2 150	40 000	85 950	
Programme 3 :Développement artisanal et touristique																					
Effet 3 : les produits artisanaux et touristiques sont plus connus et vendus	Projet 3.1 : Amélioration de la compétitivité artisanale																				
	Ext 3.1: les produits artisanaux sont plus visibles et compétitifs	Activité 3.1.1: Appui à la restructuration des artisans	Commune	-	-	1	-	-	Appui	1	1 500	1 500	-	-	1 500	-	-	-	-	1 500	
		Activité 3.1.2: Formation des artisans sur les nouvelles techniques de production et de commercialisation	Commune	-	1	1	1	-	Formation	3	200	600	-	200	200	200	-	-	-	600	
		Activité 3.1.3: Organisation des foires artisanales	Mango	-	1	-	1	1	Foires	3	15 000	45 000	-	15 000	-	15 000	15 000	-	-	45 000	
	Total projet 3.1												47 100	-	15 200	1 700	15 200	15 000	-	-	47 100
	Projet 3.2 : Valorisation du patrimoine historique, culturel et naturel communal																				
	Ext 3.2: les potentialités touristiques sont mises en valeur	Activité 3.2.1: Appui à l'élaboration d'une stratégie de marketing territorial	Commune	-	1	-	-	-	Stratégie	1	5 000	5 000	-	5 000	-	-	-	5 000	-	-	
		Activité 3.2.2: Réhabilitation partielle de la marre aux hippopotames	Koumbeloti	-	-	-	-	1	Forfait	1	15 000	15 000	-	-	-	-	15 000	-	-	15 000	
		Activité 3.2.3: Renforcement de capacités des guides touristiques	Mango	-	1	-	-	-	Session	1	100	100	-	100	-	-	-	100	-	-	
		Activité 3.2.4: Création d'un site web de la commune	Commune	1	-	-	-	-	Site web	1	200	200	200	-	-	-	-	200	-	-	
		Activité 3.2.5: Création et équipement d'un musée communal	Mango			1			Musée	1	30 000	30 000			30 000					30 000	
		Activité 3.2.6: Création de comptes sociaux digitaux de la commune (x,linked in,facebook.....)	Commune	1	-	-	-	-	Compte social	1	350	350	350	-	-	-	-	350	-	-	
Total projet 3.2												50 650	550	5 100	30 000	-	15 000	5 650	-	-	45 000
Total programme 3: Développement artisanal et touristique												97 750	550	20 300	31 700	15 200	30 000	5 650	-	-	92 100

Total Axe stratégique 2: Promotion d'une économie locale performante et résiliente											225 850	3 250	24 650	70 700	47 250	80 000	7 800	40 000	178 050		
Axe stratégique 3: Promotion d'un cadre de vie décent et de l'accès aux services sociaux de base de qualité																					
Programme 4 : Modernisation de l'Habitat et de la voirie																					
Effet 4 : Le cadre de vie est amélioré	Projet 4.1 : Amélioration de la mobilité communale																				
	Ext 4.1 : la circulation est facilitée et plus sécurisée sur le territoire communal	Activité 4.1.1: Aménagement d'une piste rurale	Sur le tronçon Mango-Mantché	-	-	-	1	-	km	1	10 000	10 000	-	-	-	10 000	-	-	-	10 000	
		Activité 4.1.2: Construction des caniveaux	Mango	-	0,25	0,25	0,25	0,25	km	1	120 000	120 000	-	30 000	30 000	30 000	30 000	-	120 000	-	
		Activité 4.1.3: Construction de dalots	Commune	-	-	1	1	1	Dalots	3	6 000	18 000	-	-	6 000	6 000	6 000	-	18 000	-	
		Activité4.1.4: Construction de parking gros porteur	Entrée Sud de Mango		1				Parking	1	50 000	50 000		50 000				50 000			
		Activité 4.1.5: Construction d'un complexe parking et boutiques	Entrée Nord de Mango				1			1	80 000	80 000				80 000		80 000			
		Activité 4.1.6: Organisation des séances de sensibilisation sur le respect de la sécurité routière, l'entretien des voies.....)	Commune	1	1	1	1	1	Séances	5	200	1 000	200	200	200	200	200	1 000	-	-	
	Total Projet 4.1										279 000	200	80 200	36 200	126 200	36 200	51 000	218 000	10 000		
	Projet 4.2 : Sécurisation foncière et accroissement de la résilience des ménages																				
	Ext 4.2. : L'occupation spatiale est moderne, sécurisée et durable	Activité 4.2.1: Sensibilisation sur le code foncier et domanial	Commune	1	1	1	1	1	Séances	5	200	1 000	200	200	200	200	200	1 000	-	-	
		Activité 4.2.2: Elaboration et vulgarisation du PLU	Commune	-	-	1	-	-	Etude	1	30 000	30 000	-	-	30 000	-	-	-	-	30 000	
		Activité 4.2.3: Identification des réserves administratives de la commune	Commune	1	-	-	-	-	Forfait	1	300	300	300	-	-	-	-	300	-	-	
		Activité 4.2.4: Sécurisation des réserves administratives	Commune	1	1	1	1	1	Forfait	5	750	3 750	750	750	750	750	750	3 750	-	-	
		Activité 4.2.5: Création des espaces verts dans les chefs-lieux de cantons	Mango Faré Sadori	-	1	1	1	-	Espace vert	3	1 000	3 000	-	1 000	1 000	1 000	-	-	-	3 000	
		Activité 4.2.6: Création de forêts communales	Commune	-	1	1	1	-	Ha	3	2 000	6 000	-	2 000	2 000	2 000	-	-	-	6 000	
		Activité 4.2.7: Mise en place d'un comité d'appui à la surveillance de la forêt classée de calicédrats	Mango	1					Comité	1	100	100	100					100			
		Activité 4.2.8: Restauration des forêts galeries	Oti Koumongou	1	1	1	1	1	Km/m	5	2 000	10 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	-	-	10 000	
		Activité 4.2.9: Extension du réseau électrique.	Djabou-lycée Douane Faré Taderi Nantcharé Mayefoukou Padori Nakpiekou Djagori	-	1	1	1	-	Km	3	19 000	57 000	-	19 000	19 000	19 000	19 000	-	-	-	57 000
		Activité 4.2.10: Installation des lampadaires solaires	Mango Mayefoukou Taderi Sadori	2	2	2	2	2	Lampadaire	10	1 000	10 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	-	-	10 000

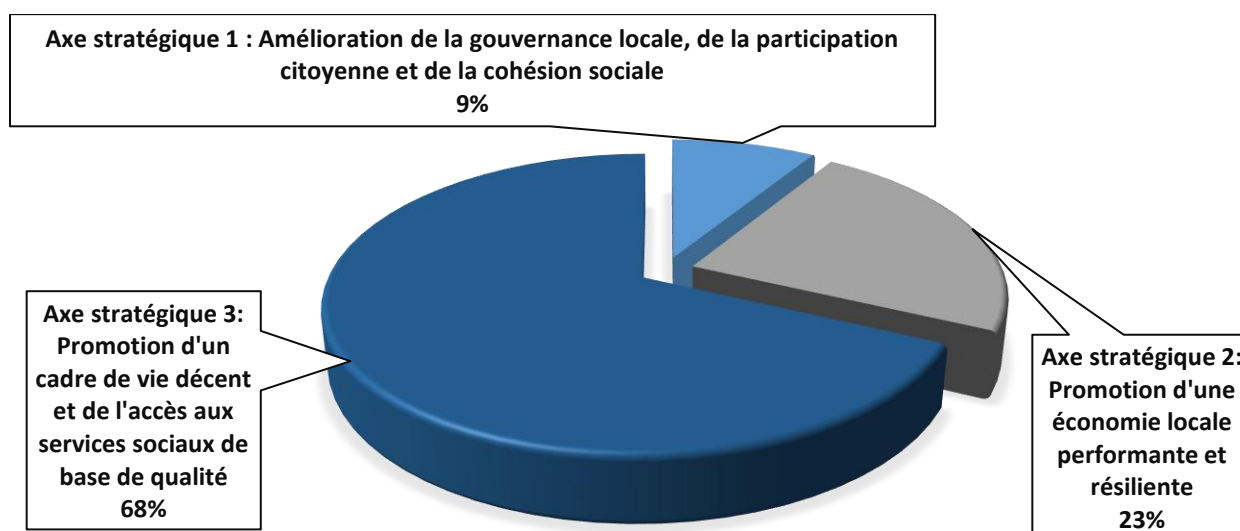
		Activité 4.2.11: Sensibilisation des ménages à l'utilisation et à l'entretien des foyers améliorés	Commune	1	1	1	1	1	Seances	5	200	1 000	200	200	200	200	200	-	-	1 000
		Activité 4.2.12: Mise en place des plantations communautaires à vocation bois-énergie	Réserves administratives, ZAAP (Mango Faré Sadori, Magna)	-	1	1	1	1	Ha	4	2 000	8 000	-	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	-	6 000
	Total Projet 4.2											130 150	5 550	29 150	59 150	29 150	7 150	7 150	0	123 000
	Total Programme 4: Modernisation de l'Habitat et de la voirie											409 150	5 750	109 350	95 350	155 350	43 350	58 150	218 000	133 000
Programme 5 : Amélioration de l'accès à l'éducation, à la santé, à l'eau, à l'hygiène et assainissement																				
Effet 5 : Le capital humain est renforcé	Projet 5.1 : Amélioration de l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et assainissement																			
	Ext 5.1: L'accès aux services d'eau, hygiène et assainissement est amélioré	Activité 5.1.1: Sensibilisation des populations aux bonnes pratiques de potabilisation de l'eau et à la propreté au niveau du captage de l'eau	Commune	1	1		1		Séances	3	200	600	200	200	-	200	-	600	-	-
		Activité 5.1.2: Renforcement des capacités des comités de gestion des ouvrages d'eau	Commune	-	1	1	1	1	Formation	4	300	1 200	-	300	300	300	300	-	-	1 200
		Activité 5.1.3: Réalisation de forages photovoltaïques	Douane Est Fomboro Sadori Djabou	-	1	1	1	1	PEA	4	13 000	52 000	-	13 000	13 000	13 000	13 000	-	52 000	-
		Activité 5.1.4: Construction des latrines publiques dans les marchés	Faré, Koumongoukan, Mantché	-	-	1	1	1	Latrine	3	9 000	27 000	-	-	9 000	9 000	9 000	-	-	27 000
		Activité 5.1.5: Mise en place et équipement d'une police communautaire d'assainissement	Mango	1	-	-	-	-	Police communautair e	1	300	300	300	-	-	-	-	300	-	-
		Activité 5.1.6: Opérationnalisation des dépotoirs intermédiaires	Mango Djabou quartier administratif Douane Fomboro	1	1	1	1	1	Dépotoir intermédiaire	5	1 500	7 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	7 500	-	-
		Activité 5.1.7: Création et aménagement d'un dépotoir final	Mango	-		1	-	-	Dépotoir final	1	30 000	30 000	-		30 000	-	-	5 000	-	25 000
		Activité 5.1.8: Opérationnalisation du service local de pré-collecte des déchets ménagers ;	Mango	1	-	-	-	-	Forfait	1	10 000	10 000	10 000	-	-	-	-	10 000	-	-
	Total projet 5.1											128 600	12 000	15 000	53 800	24 000	23 800	23 400	52 000	53 200
	Projet 5.2 : Renforcement de l'accès aux services de santé de qualité																			
	Ext 5.2 : la population bénéficie de services de santé de qualité	Activité 5.2.1: Sensibilisation des populations sur les méfaits de la consommation des médicaments prohibés et sur l'importance de la fréquentation des centres de santé agréés.	Commune		1	1	1	1	Séances	4	100	400	0	100	100	100	100	400	-	-

		Activité 5.2.2: Recrutement du personnel de santé d'appui	Commune	-	1	1	-	-	Recrutement	2	315	630	-	315	315	-	-	630	-	-
		Activité 5.2.3: Equipement des centres de santé en kits solaires	Mango(CMS) Magna (USP) Koumongoukan (USP)	-	1	1	1	-	Kits	3	3 000	9 000	-	3 000	3 000	3 000	-	-	-	9 000
	Total Projet 5.2.											10 030	0	3 415	3 415	3 100	100	1 030	-	9 000
	Projet 5.3 : Accès à l'éducation de base																			
	Ext 5.3. : l'accès à l'éducation de base est équitable dans un cadre modernisé	Activité 5.3.1: Construction des bâtiments scolaires au primaire	Koumongoukan, Anoché	-	-	1	1		Bâtiment	2	35 000	70 000	-	-	35 000	35 000	0	-	70 000	-
		Activité 5.3.2: Construction des bâtiments scolaires au préscolaire	Gnangbandi, Nakpiekou	-	1	1	-	-	Bâtiment	2	20 000	40 000	-	20 000	20 000	-	-	-	-	40 000
		Activité 5.3.3: Sensibilisation sur l'équité genre et sur les méfaits de la consommation des stupéfiants dans les écoles	Périmètre pédagogique	-	1	1	1	1	Séances	4	100	400	-	100	100	100	100	400	-	-
		Activité 5.3.4: Sensibilisation des parents sur l'importance de la scolarisation	Commune		1	1	1	1	Séances	4	150	600	0	150	150	150	150	600	-	-
		Activité 5.3.5: Equipement des JEP	Fomboro Eyadema Magna	-	175	-	-	-	tabourets, petites tables	175	15	2 625	-	2 625	-	-	-	-	-	2 625
		Activité 5.3.6: Equipement des EPP	Bendénou Faré Koumongoukan	-	-	-	90	-	Mobiliers scolaires	90	25	2 250	-	-	-	2 250	-	-	-	2 250
Total projet 5.3											115 875	0	22 875	55 250	37 500	250	1 000	70 000	44 875	
Total Programme 5: Amélioration de l'accès à l'éducation, à la santé, à l'eau et à l'hygiène et assainissement											254 505	12 000	41 290	112 465	64 600	24 150	25 430	122 000	107 075	
Total Axe stratégique 3: Promotion d'un cadre de vie décent et de l'accès aux services sociaux de base de qualité											663 655	17 750	150 640	207 815	219 950	67 500	83 580	340 000	240 075	
Total Programmes du PDC											975 805	40 710	195 400	294 025	282 710	162 960	147 580	382 600	444 125	
Cout du suivi-évaluation (2%)											19 516	814	3 908	5 881	5 654	3 259	19 516			
Coût total du PDC de la commune de l'Oti 1											995 321	41 524	199 308	299 906	288 364	166 219	167 096	382 600	444 125	

Le cout estimatif de la mise en œuvre du PDC s'élève à **Neuf cent quatre-vingt-quinze millions trois cent-vingt-et un mille FCFA (995 321 000 FCFA)**.

La répartition de l'enveloppe financière de mise en œuvre, suivi évaluation inclus, se répartit en fonction des trois orientations stratégiques, comme l'indique le graphique ci-dessous.

Graphique 18 : Affectation de l'enveloppe budgétaire selon les axes stratégiques



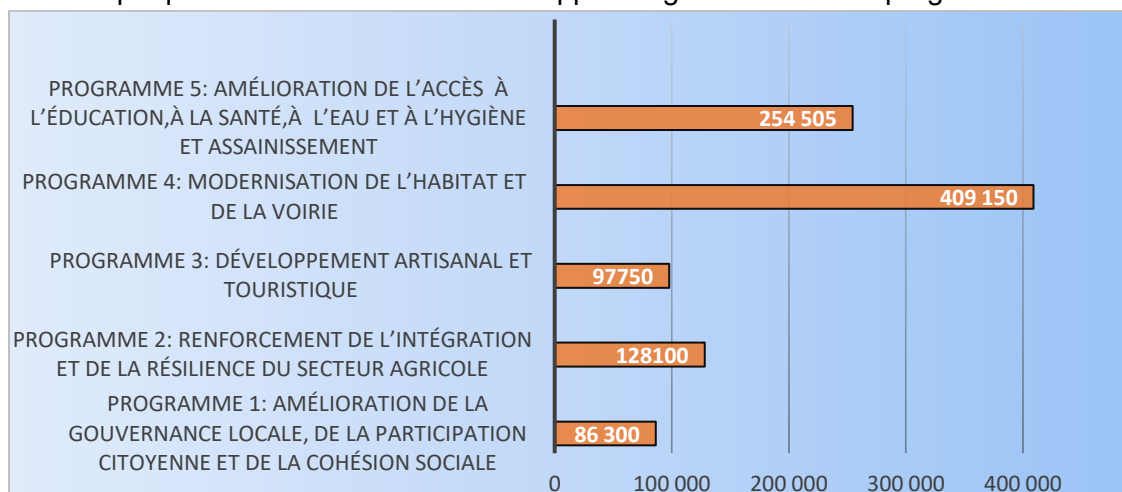
Le tableau ci-dessous récapitule le cout par programme et par an du plan.

Tableau 40 : Répartition temporelle des couts de mise en œuvre des programmes du PDC

Programmes	Montants en milliers de FCFA	2026	2027	2028	2029	2030
Programme 1: Amélioration de la gouvernance locale, de la participation citoyenne et de la cohésion sociale	86 300	19 710	20 110	15 510	15 510	15 460
Programme 2: Renforcement de l'intégration et de la résilience du secteur agricole	128 100	2 700	4 350	39 000	32 050	50 000
Programme 3: Développement artisanal et touristique	97 750	550	20 300	31 700	15 200	30 000
Programme 4: Modernisation de l'Habitat et de la voirie	409 150	5 750	109 350	95 350	155 350	43 350
Programme 5: Amélioration de l'accès à l'éducation, à la santé, à l'eau et à l'hygiène et assainissement	254 505	12 000	41 290	112 465	64 600	24 150
Montant total programmes	975 805	40 710	195 400	294 025	282 710	162 960
Coût du suivi - évaluation	19 516	814	3 908	5 881	5 654	3 259
Coût total du PDC	995 321	41 524	199 308	299 906	288 364	166 219

Le graphique ci-après présente la part relative des différents programmes du plan de la commune de l'Oti 1.

Graphique 19 : Affectation de l'enveloppe budgétaire selon les programmes du PDC

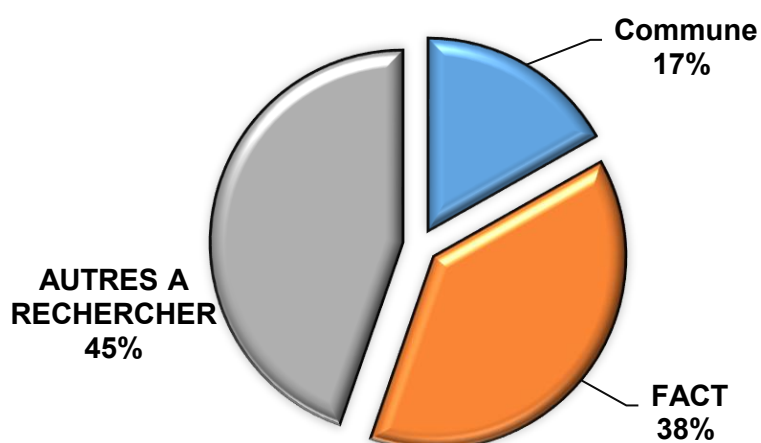


Il apparaît que le programme 4 visant la modernisation de l'habitat et de la voirie est celui auquel le plus grand budget est affecté, soit 42% de l'enveloppe globale. Il contient des projets d'amélioration de la mobilité communale, de sécurisation foncière et d'accroissement de la résilience des ménages.

Les sources prévisionnelles de financement du PDC sont essentiellement le budget de la commune à travers ses ressources propres (17%) et l'Etat, à travers le fonds d'appui aux collectivités territoriales (38%). Une partie du financement est à rechercher auprès des partenaires techniques et financiers de la commune (45%)

Le graphique suivant montre les parts relatives attendues de ces différentes sources pour la mise en œuvre des projets du PDC.

Graphique 20 : Sources de financement du PDC



PARTIE C : MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION DU PDC

Le suivi-évaluation de la mise en œuvre du PDC couvre les fonctions de contrôle qui tournent autour de : (i) de l'exécution des actions inscrites au PDC ; (ii) de la collecte et de l'analyse régulière d'informations relatives aux indicateurs de résultats du plan et (iii) de l'exécution des mesures prioritaires par les acteurs communaux.

1. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION

Conformément au « guide national d'élaboration d'un plan de développement communal (PDC) », les organes à mettre en place pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation sont : (i) le conseil municipal, (ii) le comité de mise en œuvre, (iii) la cellule technique de suivi et évaluation, et (iv) les points focaux.

1.1. Conseil municipal

Le conseil municipal assure la maîtrise d'ouvrage du PDC. A ce titre, il vote le budget des tranches annuelles et adopte les rapports annuels de suivi et d'évaluation. Il autorise et fait le suivi de la mise en œuvre des recommandations des rapports d'évaluation. Il examine semestriellement les rapports de mise en œuvre produits et valide au cours de chaque débat d'orientation budgétaire le rapport annuel de performance de la mise en œuvre.

1.2. Comité de mise en œuvre

Le comité de mise en œuvre est composé du maire, de son adjoint, des trois président(e)s des commissions permanentes du conseil, et du secrétaire général de la mairie. Ce comité est présidé par le maire ou un assesseur dûment mandaté. Cet organe est mis en place pour coordonner la réalisation de l'ensemble des activités.

De façon spécifique, il a pour rôle :

- de définir les orientations de la mise en œuvre du PDC ;
- d'adopter les dossiers techniques et financiers ;
- d'assurer la coordination et l'harmonisation des différentes interventions entrant dans l'exécution des actions /projets du PDC ;
- de mettre en œuvre des stratégies de communication et de mobilisation des ressources ;
- de valider le rapport de suivi de la mise en œuvre des tranches annuelles du plan ;
- de valider le rapport d'évaluation de la mise en œuvre du plan.

Le rapport de suivi validé par ce comité est transmis au conseil municipal pour étude et adoption puis est publié par le maire. Les membres du comité se réunissent trimestriellement et chaque fois que de besoin sur convocation du maire. Les décisions sont transmises au conseil municipal pour adoption.

Un arrêté du maire viendra préciser l'organisation et le fonctionnement du comité de mise en œuvre. Le comité de mise œuvre peut faire appel à toute personne ressource en cas de besoin.

1.3. Cellule technique de suivi et évaluation

Elle constitue la branche technique et la cheville ouvrière du comité de mise en œuvre. En matière de suivi, la cellule de suivi du PDC est chargée de suivre les projets inscrits dans le plan.

De façon spécifique, elle aura pour rôle de :

- concevoir et faire valider le plan de suivi et l'actualiser ;
- donner les orientations techniques au comité de mise en œuvre du PDC ;
- élaborer les plans annuels d'investissement (PAI) ;
- définir des indicateurs de suivi-évaluation, désagrégés au besoin selon le genre et le sexe et sensibles aux thématiques émergentes et transversales ;
- organiser la collecte des données sur l'exécution des activités/projets auprès des acteurs pertinents ;
- produire périodiquement les rapports techniques d'évaluation des activités/projets ;
- faire des propositions de corrections assorties de suggestions au comité de mise en œuvre pour amélioration des résultats.

La cellule de suivi évaluation est présidée par le chargé de la planification et du suivi évaluation de la mairie. Elle est composée comme suit :

- un représentant de la direction régionale chargée de la planification et de l'aménagement du territoire ;
- deux agents de la mairie
- un représentant de la direction préfectorale / régionale de l'environnement ;
- un représentant de la direction régionale des infrastructures ;
- un représentant des OSC ;
- un représentant des CDB ;
- le coordonnateur du bureau du citoyen ;
- des personnes ressources.

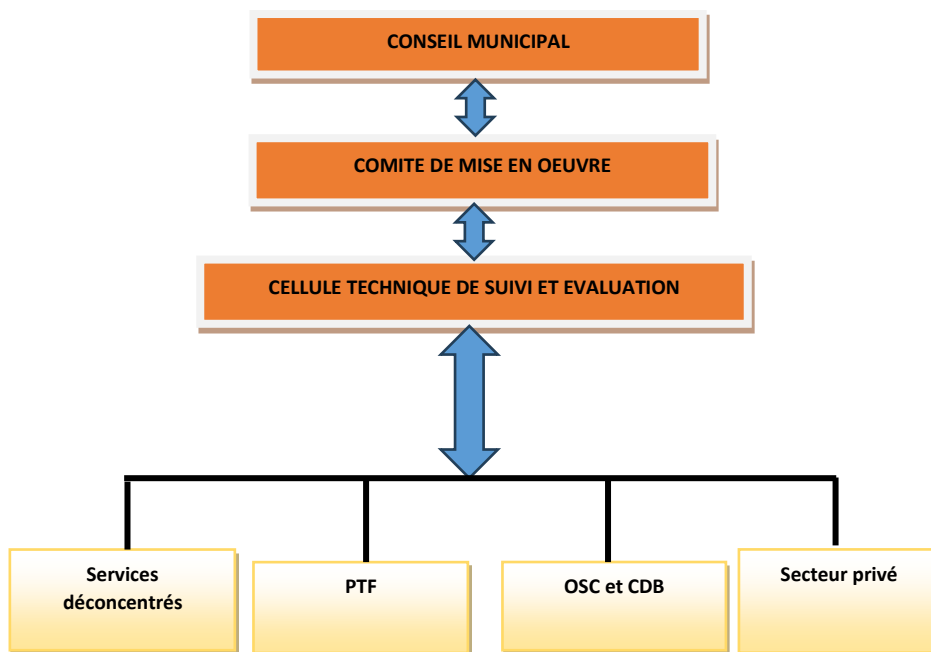
Il s'agit d'une cellule d'analyse chargée de faire des propositions techniques pour la mise en œuvre du PDC.

1.4. Points focaux du PDC

Les points focaux de mise en œuvre et de suivi du PDC sont chargés de fournir régulièrement des informations et des données sur la mise en œuvre du PDC dans leurs secteurs respectifs. Ils doivent être représentatifs des services et secteurs suivants : services déconcentrés de l'Etat, OSC, comités de développement à la base, secteur privé, et des PTF.

Ils sont.

Le schéma ci-dessous donne une idée sur la configuration du dispositif institutionnel



Les trois organes de mise en œuvre (comité de mise en œuvre, cellule technique de suivi évaluation et les points focaux) seront mis en place par arrêtés du maire.

2. QUELQUES PRINCIPES ET OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DU PDC

La mise en œuvre fait appel au suivi et à l'évaluation du PDC. Le suivi et l'évaluation du PDC devraient se faire périodiquement et se baser sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs élaborés de façon consensuelle par les acteurs y compris les communautés locales. Ils doivent également intégrer le suivi des thématiques émergentes et transversales.

Pour une bonne mise en œuvre du PDC, certains outils techniques doivent être élaborés ou exploités. De façon non exhaustive on peut citer : le cadre logique ; le plan de suivi du PDC ; la matrice des indicateurs ; le budget ; le plan annuel d'investissement (PAI) ; le plan de travail et budget annuel (PTBA) ; le canevas d'élaboration des projets communaux de développement ; la fiche de projet ; le plan de passation des marchés ; le plan de suivi des PAI ; le tableau de bord des indicateurs ; le canevas de collecte des données et informations ; les rapports d'activités (trimestriels, semestriels et annuels) ; le rapport de suivi ; le rapport d'évaluation.

3. ANALYSE DES RISQUES LIES A LA MISE EN ŒUVRE

Pour maximiser le succès de la réalisation des actions prévues, il est indispensable de mettre en place une gestion des risques efficace. L'objectif est d'identifier en amont les obstacles majeurs, les imprévus et les aléas susceptibles de faire obstacle au bon déroulement des activités de la mise en œuvre, afin de les limiter, de les anticiper et de trouver une stratégie pour la mitigation des risques identifiés. Sans être exhaustif, les risques suivants peuvent être mentionnés.

- *Risque économique et financier*

Ce risque est relatif à une perspective où la situation actuelle caractérisée par la faible capacité de mobilisation des ressources se maintiendrait en raison, entre autres de la persistance de

l'incivisme fiscal. Ce risque serait également effectif en cas de stagnation ou de diminution de l'appui financier de l'Etat aux CT ou de baisse des ressources externes, due à l'insuffisance de mobilisation des partenaires ou de la diaspora.

Une conjoncture économique nationale et/ ou internationale défavorable, aurait des répercussions négatives en termes de disponibilité des financements de partenaires non nationaux

- ***Risque stratégique***

Le risque stratégique est essentiellement managérial. Il augure une situation de mise en œuvre du plan caractérisée par la persistance de la faible capacité de coordination et de mobilisation des parties prenantes, une attitude timorée du conseil municipal et de l'administration communale vis-à-vis du partenariat.

Ce risque aurait une forte probabilité d'occurrence en cas de démotivation des agents et acteurs censés porter et insuffler une dynamique de changement positifs, en cas de résistance avérée aux changements, en cas de faible adhésion et engagement des acteurs, de faibles concertation et coordination entre les parties prenantes du développement communal.

- ***Risque technique***

L'administration communale, dans sa configuration actuelle, n'est pas en mesure d'accompagner efficacement les organes de gestion de la commune et les autres parties prenantes pour faire face aux enjeux de développement, surtout en matière de ressources humaines quantitatives et qualitatives et compte tenu de sa faible motivation. Le risque technique entrevoit une situation où cette tendance actuelle se maintiendrait ou s'empirerait suite à des départs au sein du personnel de l'administration communale. En outre, ce risque est accentué dans un contexte de délais et procédures à rallonge de passation des marchés ou devant les juridictions avec comme corolaire le retard de la mise en œuvre des actions prévues.

- ***Risque environnemental ou sanitaire***

Le risque environnemental appréhende une crise humanitaire ou une catastrophe climatique en l'occurrence une situation marquée par une épidémie, une pandémie, l'apparition d'une sécheresse aigue prolongée, des inondations.

CONCLUSION

Le PDC, en tant que politique publique locale de développement, engage l'ensemble des acteurs du développement, aussi bien au niveau local qu'en dehors de la commune, à travers les différents partenariats. Il constitue l'expression des besoins réels, prioritaires mais non exhaustifs de la population. Il est un outil de management de la performance dans un contexte multiacteurs.

Le processus d'élaboration du PDC de l'Oti 1 s'est déroulé conformément aux préconisations du *Guide d'élaboration d'un plan de développement communal*. Il s'est étendu sur une période de six mois, durant lesquels les parties prenantes au développement communal ont mené des réflexions collectives et défini ensemble les approches de solutions aux problématiques identifiées lors du diagnostic. Ce processus a constitué, de manière indirecte, une opportunité de renforcement des capacités pour certains acteurs clés, qui seront ainsi mieux préparés à accompagner la mise en œuvre des actions planifiées.

L'attention et l'espoir de l'ensemble des forces vives de la commune reposent désormais sur le présent plan de développement pour les années à venir. Une telle perspective exige de chaque acteur impliqué un sens élevé de citoyenneté. La réussite de la mise en œuvre nécessite une synergie d'actions entre les différents intervenants : autorités municipales, bénéficiaires, État, organisations de la société civile, opérateurs économiques locaux et partenaires au développement. De l'habileté des autorités municipales et autres organes créés à cet effet et de l'engagement des acteurs locaux dépendent la réussite de ce plan.

De stratégies innovantes d'appropriation du PDC et de mobilisation du financement sont les clés de la marche vers une mise en œuvre réussie du PDC.

ANNEXES

Annexes 1 : Délibération portant élaboration de plan de développement communal

Annexe 2 : Arrêté portant création, composition et fonctionnement du comité de pilotage



REGION DES SAVANES

PREFECTURE DE L'OTI

COMMUNE DE L'OTI 1

Réf. N° _____/2025/P.O/CO-1

Tel : 92 60 50 06

B.P : 02

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

ARRETE N° _____/2025/RS/P O/CO-1

Rapportant l'arrêté N° 344/ 2023/RS/PO/CO 1 du 21/07/ 2023 portant création, composition et fonctionnement du Comité de pilotage du processus d'élaboration du Plan de Développement communal (PDC) de la commune de l'Oti 1

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE L'OTI-1,

Vu la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi n° 2018-003 du 31 janvier 2018, la loi n° 2019 -006 du 26 juin 2019 et la loi n° 2021-020 du 11 octobre 2021 et la loi n°2022 -011 du 04 juillet 2022

Vu la loi n 2017 -008 du 29 juin 2017 portant création des communes au Togo ;

Vu le Décret 2015 -122/PR du 27 novembre 2025 portant nomination de Préfet

Vu l'arrêté n°45/2019 du 17 juillet 2019 de la cour suprême portant proclamation des résultats définitifs des élections municipales du 30 juin 2019 ;

Vu l'arrêté n°52/2019 du 30 août 2019 de la cour suprême portant proclamation des résultats définitifs des élections municipales partielles du 15 août 2019 ;

Vu l'arrêté n°0100/MATDCL-SG-DDCL du 07 octobre 2019 portant publication des résultats des élections des maires et adjoints au maire des 5,10, 11, 12, 13, 14,15 septembre 2019 dans les 117 communes du Togo ;

Vu La délibération N 086/2023/MATDDT/RS/PO/CO-1 autorisant le maire à enclencher le processus d'élaboration d'un nouveau Plan de Développement Communal (PDC) de la commune de l'Oti 1

Considérant la nécessité pour la commune de l'Oti 1 de se doter d'un nouveau PDC ;

ARRETE :

CHAPITRE 1^{ER} – DISPOSITION GENERALES

Article 1 : Le présent arrêté municipal rapportant l' arrêté 0344/ 2023/RS/PO/ CO 1 du 21/07/2023 a objet de pourvoir au remplacement des membres du COPIL indisponibles.

Article 2 : Il est créé dans la commune de l'Oti -1 un Comité de Pilotage (CoPil) du processus d'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC) de la commune

Article 3 : Le présent arrêté municipal fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement du Comité de Pilotage (CoPiL) de la commune de l'Oti 1. Ce présent arrêté de création est pris conformément aux prescriptions du Guide national d'élaboration d'un Plan de Développement communal élaboré par le Ministère Délégué chargé du Développement des Territoires.

Article 4 : Le Comité de Pilotage du Plan de Développement Communal est un organe chargé de la gestion opérationnelle du processus d'élaboration du PDC jusqu' à son terme.

CHAPITRE 2 : ATTRIBUTIONS

Article 5 : Le Comité de Pilotage de la commune de l'Oti 1 a pour mission de :

- Elaborer et faire adopter le calendrier de travail et le budget du processus.
- Elaborer et faire adopter le plan de communication du processus
- Elaborer et faire adopter le règlement intérieur du Processus.;
- Jouer le rôle d'interface entre la population et les consultants.
- Faire le suivi du processus ;
- Assurer la mobilisation des populations autour du processus ;

- Assurer l'organisation des ateliers.
- Assurer un accès facile aux informations nécessaires.

CHAPITRE 3 : COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

-

Article 6 : Le Comité de Pilotage (CopiL) de la commune de l'Oti 1 est composé de dix - sept (17) membres comme suit :

PRESIDENT

1-BABOUDOU Seidou Maire de la commune Oti 1 92 60 50 06

RAPPORTEURS

-Premier rapporteur

2-TONTONDJI N. Kouami SG de la commune de l'Oti1 90736776

- Deuxième rapporteur

3- YABI Tampo Planificateur de la mairie 93 05 45 78

MEMBRES

4- NAMBIEMA Tabi Zakar	Chef canton de Mango	90 04 46 63
5-ANAKPA Bouwètam	DR Plan des savanes	90 00 54 79
5 NAMBIEMA Abdoulaye	DR – Environnement-Savanes	90 20 44 22
6- GOUMPOUGOUNI Damekoa	DP Action sociale Oti	90 09 99 62
7-OURO BANGNA Fousseni	Chef inspection IESG –Mango	90 09 99 69
8- NOUKOME Nimani	Conseiller municipal (majorité)	91 90 84 96
9- TRAORE M.Bassirou	Conseiller municipal(Opposition)	90 86 86 54
10- Mme YOMBE Afoue	Présidente de REFED	903244 73
11- IDRISOU Amidou	Représentant des OSC	90 0018 94
12 –N' SARINI N'Yomadjoti	Président CCD canton Faré	90 54 45 50
13 - BAWA Yacoubou	Président CCD canton Sadori	92 92 59 56
14- MOUSSA Y Nouroudine	Représentant secteur privé	90 08 32 91
15- NAKARAMON Ali	Président faitière coopératives maraicher	9039 6134
16- ABOU ALI	Représentant de l'union musulmane	9281 85 38
17- SIYO Mèyébinèbe	Représentant -femmes Solim	91 97 96 65

Article 7 : Le Comité de Pilotage a la latitude de mettre en place des groupes thématiques, sectoriels ou de gouvernance qu'il juge nécessaire dans le cadre de la réalisation de ses missions.

Article 8 : Les fonctions de membre du Comité de Pilotage sont gratuites.

CHAPITRE 4 : DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

Article 9 Le Secrétaire General de la commune de l'Oti 1 est chargé de l'exécution du présent arrêté municipal qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Article 10 . Le présent arrêté municipal abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Fait à Mango, le

Le Maire

BABOUDOU Seidou

Contrôle de légalité

Exercé à Mango le.....

Le Préfet de l' Oti

Colonel OUADJA Gbandi

AMPLIATIONS :

Préfecture de l'Oti-----01

Receveur municipal01

Contrôleur financier.....01

Autre membres.....17

Archives.....01

ANNEXE 3 : Sites culturels, historiques et archéologiques préfectures de l'Oti et de l'Oti-sud

N°	SITES	CANTONS	LOCALITES
1	Cimetière allemand	Mango	Mango-ville
2	Mare aux crocodiles	Loco	Loco
3	Rivière Nadouli, source de pluie	Nagbéni	Nadouli
4	Rivière Soumbouni, source de pluie	Nagbéni	Lankpéni
5	Rivière Lampiéni, source de pluie	Barkoissi	Lampiéni
6	Mare aux crocodiles et hippopotames	Kpembonga	Kpambonga
7	Rivière aux crocodiles	Takpamba	Litcho
8	Mare poissonneuse	Galangachie	Malik
9	Mare poissonneuse	Galangachie	Pependi
10	Sites aux hippopotames et aux crocodiles	Loco	Badjar
11	Tunnel à couvent	Gando	Gando
12	Barrage à hippopotames	Mango	Koumbéloti
13	Campement des Allemands	Barkoissi	Barkoissi
14	Four Allemand	Mango	Djabou
15	Four Allemand	Mango	Préfecture
16	Décombres du centre de santé allemand	Mango-ville	Mango-ville
17	Fosse aux crocodiles	Koumongou	Naouli
18	Domaine graviou	Mango-ville	Mango
19	Puits Allemand des travaux forcés (corvée)	Mango-ville	Mango-ville
20	Embouchure Oti Koumongou (croisade d'eau)	Faré	Faré
21	Fosses aux crocodiles	Koumongou	Koumongou
22	Forêt classée Oti-kéran. Oti-Mandouri	Nagbangou	Mango

PREFECTURE DE TANDJOARE

N°	SITES	CANTONS	LOCALITES
1	Grottes de Nok	Nano	Nok
2	Grottes de Mamproug	Mamproug	Mamproug
3	Grottes de Kouba	Goundoga	Kouba
4	Fosse sacrée de poissons et de crocodiles Doung	Tampialim	Doung
5	Grottes de Bombouaka	Bombouaka	Bombouaka
6	Grottes de Bogou	Bogou	Bogou
7	Grottes de Lopanou	Lopanou	Lopanou
8	Grottes de Kpiebrebagou	Tampialim	Kpiebrebagou
9	Grottes de Sissièk	Sissièk	Sissièk
10	Grottes de Dabigue	Doukpelou	Dabigue
11	Site naturel	Pligou	Pligou

